

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

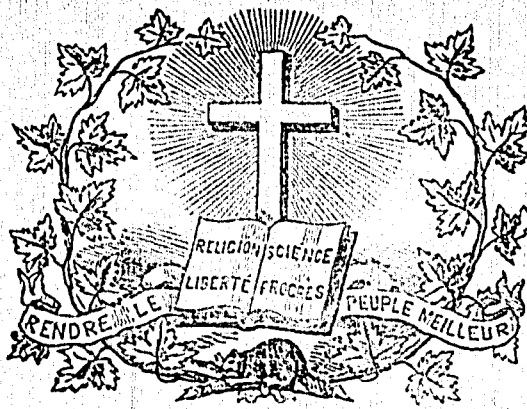
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume III.

Montréal, (Bas-Canada) Mai, 1859.

No. 5.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—Poésie : A mon Père, par Victor de Laprade. — **SCIENCE :** Études sur les poids et mesures et les monnaies des différentes nations, par M. le Prof. Regnaud, (suite).—Comptes-rendus des Cours Publics : Cours d'histoire générale de M. Desmazures à l'École Normale Jacques-Cartier, tome et une leçon : Les Barbares, rapporté par M. Décaré Gironard. —Compte-rendu du Cours d'histoire du Canada donné à l'Université Laval par M. Ferland, rapporté par M. Arthur Casgrain, (suite).—ÉDUCATION.—Pédagogie : De la nécessité d'une classe préparatoire dans les écoles primaires, Lorrain et Lamolle. —Sur les instituteurs qu'on peut donner à Péinde, Grandague et Julien. —Exercices pour les élèves des écoles. —Vers à apprendre par cœur : Le moment et la tourterelle, par A. Guérin. — **AVIS OFFICIELS :** Nominations d'inspecteur, d'examinateur et de Commissaires d'école. — Avis aux Commissaires d'école. — Avis aux instituteurs. — Avis aux Directeurs de Maisons d'Éducation. —Dons offerts au département de l'Instruction Publique. —Édit royal : Les Écoles Normales. —Obligation. —Séance littéraire et musicale à l'École Normale Jacques-Cartier. —Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique pour l'année 1857, (suite et fin).—Revue bibliographique : *Theory and practice of teaching*, par David M. Page, (suite et fin).—Bulletin des publications et réimpressions les plus récentes : Paris, Londres, Toronto, Montréal, Québec. —Petite revue mensuelle. —NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin de l'Instruction Publique.—Bulletin des lettres. — Bulletin des Sciences.—Bulletin archéologique.—Bulletin des bons exemples. —ANNONCES.—GRAVURE : Vue de Pentrou ou Jacques-Cartier prit ses quartiers d'hiver en 1535.

Et je ne promets pas, dans mon rêve fragile,
L'éternité du bronze à mon œuvre d'argile ;
Mais, dût l'oubli mortel la briser dès demain,
Porte sans tremors, je reste en mon chemin.

Jamais je n'ai flêté, pour un succès facile,
Le vulgaire, au vrai beau, par orgueil indocile ;
Jamais le rire impur n'eut d'écho dans mes chants.
Libre des passions et des instincts méchants.
Ma muse a fréquenté la région sereine
Où l'auguste raison habite en souveraine.

J'ai pris, à la hauteur où vous l'avez porté,
Le culte ardent du bien et de la vérité ;
J'ai vu de quel amour, de quel respect immense,
Vous avez entouré votre noble science,
Et dans l'art que je sers, avec un soin jaloux,
J'ai gardé la fierté que je tenais de vous.

II

Ainsi je veux vous suivre ! Et, sur les mêmes voies,
Marcher au même but, dans les pleurs ou les joies.
Égaré dans ce siècle, entre ses dieux croulants,
Je vais où j'aperçois briller vos cheveux blancs.
Toujours dans votre foi, ferme comme la roche,
Je vous ai vu debout, sans peur et sans reproche ;
Jamais au vent du jour, sous le commun niveau
Votre fidèle main n'abaissa son drapeau ;
Jamais l'ambition, dont chacun suit les ondes,
Ne vous fit dévier dans ses courants immondes ;
Quand il fallut céder une part au vainqueur,
Vous avez, sans fléchir, tout livré, fors l'honneur !
Aussi pur que l'acier des antiques armures,
Votre cœur ignora la haine et les murmures ;
Fier en face du sort, mais combattant loyal,
Vous n'avez jamais eu d'ennemis que le mal.

En ce temps chimérique et de foi périsable,
Heureux le fils qui, las de fonder sur le sable,
Trouve encor chez les siens un immobile autel,
Et marche à la clarté de l'honneur paternel !

Je reviens, ô mon père, à nos dieux domestiques.
J'ai su le dernier mot de ces tribuns mystiques,
Qui, proclamant les fils meilleurs que les aïeux,
Prêchent un âge d'or où les hommes sont dieux.
C'est l'erreur de ce siècle : elle est déjà punie :
Je n'ai vu de progrès que dans l'ignominie,
Et n'attends rien, pour fruit des âges qui naîtront,
Que des hontes de plus à porter sur le front.

III

Quel homme de nos jours, hésitant sur sa route,
S'il évita l'erreur n'a pas connu le doute ?

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

A MON PÈRE.

I

Quand j'eus pris pour devoir la sainte Poésie,
Étrayé de ma tâche après l'avoir choisie,
Hésitai, m'accusant d'obéir à l'orgueil,
Un bras plus fort que moi m'a fait franchir le seuil ;
Alors, pour me donner le courage et l'exemple,
J'ai gravé votre nom sur la base du temple,
O mon père ! et je veux qu'à son couronnement,
L'œuvre, aujourd'hui, le porte inscrit plus dignement ;
Je veux que votre front, dans sa verte vieillesse,
Soit entouré d'honneurs comme il l'est de tendresse.
Si j'aspirai d'abord, loin du chemin banal,
A porter haut mon cœur tendu vers l'idéal,
C'est par votre sang pur de tout levain sordide,
Par vous, par votre nom dont la vertu me guide.
Jamais sous votre toit au destin résigné,
Jamais un vil calcul ne me fut enseigné ;
Comme au temps des aïeux, près du foyer austère,
J'ai vu briller l'honneur, pénate héréditaire ;
Je vous ai vu marcher, en quittant mon berceau,
Vers cette fleur du bien qui se nomme le beau.

Voilà pourquoi, malgré les vents et la tempête,
O mon père ! je fus et veux rester poète,

Je suis sans fol espoir : je sens l'infirmité
D'un esprit indgal à ce qu'il a tenté ;

Or, il est dans ce doute un parti toujours sûr,
Aussi doux que facile à qui porte un nom pur ;
C'est d'être en tous les temps, malheureux ou prospère,
Le fidèle soldat du drapeau de son père ;
Et d'apprendre de lui, pour suprême leçon,
A porter noblement son modeste écusson.

C'est par là que je veux, dans une foi solide,
Vous marquer ma tendresse, ô mon père, ô mon guide !
Et vous rendre mon culte ainsi qu'il vous est dû,
Et tel qu'à mon aïeul votre cœur l'a rendu.
Je veux, dès que mes fils nous pourront bien connaître,
Qu'ils sachent vous choisir pour modèle et pour maître,
Qu'ils portent dans le cœur, pour souverain trésor,
Leurs souvenirs de vous écrits en lettres d'or.

Ils apprendront de moi votre jeunesse austère,
Ardente à conquérir un savant ministère,
Tout entière au travail, au dévouement obéant,
Offrant dès le matin les fruits de l'âge mûr.
Ils sauront qu'orphelin des tems d'êtes civiles,
Qui laisserent sans chefs nos maisons et nos villes,
A cet âge où le cœur porte en lui son danger,
Enfant sans protecteur, vous saviez protéger.
Vous avez, jeune sage amoureux de l'étude,
Du père qui manquait pris la sollicitude ;
Vous avez fierement payé de vos sueurs
Le pain de votre mère et celui de vos sœurs.
Et pendant ces longs jours, ferme en sa double tâche,
Votre âme aux doctes fleurs aspirait sans relâche ;
Et du noble savoir dont vous étiez épris,
Vous forciez vos pareils à vous céder le prix.

Toujours ainsi portant, couronne familière,
Les travaux du penseur et les soucis du père,
Vous avez, à l'abri de ces féconds râteaux,
Nourri des cœurs dans l'ombre et soulagé des maux.

Et moi, j'ai promené mon enfance éternelle !
Vos sérieux labeurs furent trop lourds pour elle ;
Le fardeau dont un fils devait vous affranchir,
Vous l'avez soutenu tout seul et sans fléchir.
C'est par vous que ma muse, à travers des années,
Put attendre en rêvant ses moissons ajournées ;
O mon père ! et vous seul, dans vos mâles hivers,
M'avez fait les loisirs d'où fleurissent mes vers.

A chacun de mes fils, avec le nom qu'il porte,
Puissé-je avoir transmis votre âme douce et forte !
A vos côtés, que Dieu leur fasse, longuement,
Voir votre fils docile à votre enseignement ;
Des leçons du foyer qu'ils apprennent sans cesse
Le respect des aïeux source de la sagesse ;
Qu'ils reçoivent de vous la raison et le cœur,
D'un esprit large et droit la serene vigueur,
Surtout ce vieil honneur, richesse peu commune,
Par qui l'homme est toujours plus haut que la fortune !

En quel siècle fatal grandiront ces enfants ?
Quels crimes prévaudront, railleurs et triomphants ?
Les lois, les mœurs, les arts, rien de grand ne nous reste ;
Je vois monter à flots tout ce que je déteste.
Nous, du moins, il nous faut, dans un respect profond,
Rendre un culte suprême à nos dieux qui s'en vont.
O mon père ! je viens, jusqu'à l'heure dernière,
Me ranger avec vous sous l'antique bannière.
Les plus jeunes de cœur sont encor les aïeux ;
Dans le monde nouveau les hommes naissent vieux.
Nous ! résistons au tems ; fidèles à l'histoire,
D'un siècle sans honneur retardons la victoire !
Mieux vaut rester soi-même et noblement finir,
Que rien sacrifier à ce vil avenir.
Je veux dresser mes fils à des luttes pareilles ;
Qu'ils jugent au vrai poids leur tems et ses merveilles.
Et, malgré le conrant des esprits asservis,
Qu'ils suivent les sentiers que vous avez suivis ;
Qu'ils léguent à leur fils le dieu de votre culte ;
Et, quand le monde entier lui jettera l'insulte,
Qu'un dernier défenseur, issu de votre sang,
Veille sur ses débris, fidèle et frémissant !

IV

Recevez donc ces fils ! en eux plus qu'en mon livre,
O mon père, l'honneur de votre nom doit vivre.
Puissiez-vous, de longs jours, régner sur la maison,
Dispenser la culture à leur jeune raison.

Pour former dans ces cœurs un sang de bonne race,
J'espère que le ciel y répandra sa grâce ;
Car, veillant sur nos fils d'un amour éternel,
Nous avons près de Dieu notre ange maternel.
Oui, toujours attentive à nos maux, dans sa gloire,
Elle nous voit encor, j'ai besoin de le croire,
Quand je serre en mes bras mon enfant gracieux,
Je sens un froid au cœur et des larmes aux yeux,
En songeant qu'à travers sa douloureuse voie,
Ma mère n'a pas eu cette suprême joie ;
Elle qui m'hymna tant et l'aurait tant aimé ;
Ce grand cœur tout de flamme et qui s'est consumé !

Mais je sais que là-haut, comme à notre garde,
D'aussi près qu'autrefois ma mère nous regarde,
Qu'elle préside encor, pour nous rendre meilleurs,
A nos humbles travaux, surtout à nos douleurs,
Je la vois, je lui parle ! et c'est elle, ô mon père,
Que j'invoque pour vous : c'est elle en qui j'espère.
Son amour inquiet ne vous quittera pas ;
Elle nous garde encore ; et son âme, ici-bas,
Inspirant dans leurs sœurs votre fils, votre fille,
Vous rendra doux encor le foyer de famille.
C'est elle qui répand sur l'enfant au berceau
Les fleurs de son sourire et qui le rend si beau,
Et pour asséoir là-haut tous les siens auprès d'elle,
Quand elle aura bien fait toute place immortelle,
Quand nous aurons fini d'attendre et de souffrir,
C'est elle qui viendra nous aider à mourir.

V

Ainsi je porte au cœur, enchaînés l'un à l'autre,
O mon père, le nom de ma mère et le vôtre.
Dieu seul a pu savoir et peut vous dire un jour
Quelle place en ma vie a tenu cet amour.
Dans mes heures de calme et dans mes nuits de terre,
Ils reviennent sans fin, vos deux noms, sur ma terre.
Et, quand l'âme en priant fuira mon corps glacé,
Ces noms seront l'indien que j'aurai prononcé.

V. DE LATRAC.

SCIENCE.

Etude sur les Poids et Mesures et les Monnaies
des diverses Nations.

Lue à l'Institut Polytechnique de Montréal, par M. le Prof. BISSARD.

(Suite.)

Il y a dans les collections de monnaies en France, des liards de Bouillon, de Dombes, de Lorraine, de Savoie : ces derniers sont connus sous le nom de *liards à la grosse échelle*. M. Bonihet dit, qu'on n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *liard*. Le sieur de Clérac, cité par Ménage, le fait dériver de *hardi*, li *hardi*, nom que portait cette monnaie en Gaule, et qui dérive probablement de Philippe le-Hardi ; Roquefort le dérive de l'adjectif *ars*, précède de l'article *li* (*li ars*), qui, en langue romaine, veut dire *gris*, *brun* ou *noir*, et il lui fait signifier *monnaie noire*, dénomination par laquelle on avait coutume de désigner les pièces de billon, par opposition à celles d'argent, qu'on appelait *monnaie blanche*. D'autres, enfin, le font venir du latin *milliarenensis*, nom d'une petite monnaie en usage sous Constantin, ou d'un certain Guignes liard, qui les aurait inventées vers 1460.

Le denier (du latin *denarius*, dixième), était une petite pièce de monnaie dont la valeur a varié suivant les lieux et les tems. Chez les Romains, c'était une pièce d'argent marquée d'un *N*, qui valait 10 as, puis 16 ; il y eut 84 deniers à la livre jusqu'à Auguste, et 96 postérieurement. Le denier valut d'abord 82 cent., puis 72. Introduit par les Romains dans les Gaules, le denier contint 21 grains d'argent sous les rois de la première race, et même de 25 à 30 grains sous les rois de la deuxième race ; mais, peu à peu, il diminua de valeur par une addition de cuivre de plus en plus forte, et finit par perdre toute valeur, même comme monnaie de cuivre.

Les premiers deniers de cuivre parurent frappés sous Philippe I^{er} ; ils valaient la 12^{ème} partie d'un sous du tems. On appelait *deniers tournois* ceux qui étaient frappés par l'Archevêque de Tours, et *deniers parisis* ceux qui étaient frappés à Paris par l'ordre du

roi; ces derniers valaient un quart de plus. Il y avait encore les *deniers touloisains* ou *tolza*, les *deniers viennois*, les *deniers toulois*, etc. Les *deniers de gros*, monnaie de compte qui valait la moitié d'un sou; les *deniers de poids de marc*, tiers du gros ou 24 de l'once, etc. On trouve souvent aussi le nom de *denier* appliqué à une monnaie d'or sous les rois de la troisième race, il est alors synonyme de *florin*. Le mot *denier* s'employait encore pour exprimer le taux de l'intérêt de l'argent par le rapprochement du nombre de deniers qu'il faudrait donner en capital pour obtenir un denier de bénéfice à titre d'intérêt; ainsi, prêter au *denier vingt*, c'était recevoir un denier d'intérêt pour 20 deniers de capital prêtés; prêter au *denier dix*, au *denier huit*, c'était recevoir un denier pour 10, pour 8 deniers prêtés; le *denier vingt* représente cinq pour cent, c'est le seul taux légal en France. Pour désigner certaines sommes prélevées pour taxes, impôts, droits de tout genre, tels que le *centième denier*, les *deniers d'octroi*, les *deniers royaux*, le *denier de César* (contribution qui obligeait chaque chef de famille à payer au roi trois deniers par an); le *denier St. Pierre* ou *Romesco* (imposition établie pour la première fois en Angleterre en 710, pour être remise au pape comme offrande ou comme redevance, et depuis introduite en France, en Allemagne, etc.) En termes de monnayage, on nomme *denier de poids*, ou simplement *denier*, 24 grains, ou la 755^{ème} partie du kilogramme; *denier de fin* ou de *loi*, le degré de pureté de l'argent, ou, plus exactement, chacune des parties de fin contenues dans une quantité d'argent quelconque qu'on suppose alors divisée en 12 parties égales. Dans les comptes, le *fort denier* est la fraction qu'on ne peut payer effectivement qu'avec une pièce de monnaie plus forte et qui profite à celui qui reçoit; ainsi, 99 centimes ne peuvent se payer qu'avec un franc, 99 centimes (et non pas cents, qui n'est pas français, mais anglais) ne peuvent se payer qu'avec une piastre, le centime, ou le demi-centime, forme ici le *fort denier*.

Autrefois, on appelait *denier à Dieu* une légère contribution qui se payait sur tous les marchés ou engagements, pour être employée à quelque acte pieux et surtout au soulagement des pauvres. Plutôt on préleva une partie de cette taxe pour les réparations des ponts et des chaussées. Aujourd'hui, on entend par *denier à Dieu* la pièce d'argent qu'il est d'usage de donner au concierge d'une maison lorsqu'on loue, ainsi qu'au domestique qu'on veut arriérer; cette pièce d'argent tient lieu de contrat entre les parties, et, passé le délai de vingt-quatre heures, l'engagement dont il est le signe est considéré comme définitif. La qualité du *denier à Dieu* varie selon l'importance des locations.

Les principales monnaies des autres puissances sont: En Angleterre, la Guinée, le Souverain, la Couronne, le Schelling, le Penny; en Autriche, le Souverain, le Ducat, le Risdale, le Florin, le Kretzzer; en Danemark, le Chrétien, le Ducat, le Risdale, le Marek; en Espagne, la Pistole, le Doubloon, la Piastre, le Réal; dans les Etats Romains, la Pistole, le Sequin, l'Écu ou Paolo, la Bayoque; aux États-Unis, l'Aigle, le Double-Aigle, le Dollar; en Hollande, le Ducat, le Ryper, le Florin, le Ducaton, le Guillaume; à Naples et en Sicile, l'Œuf d'Or, le Carlin, le Ducat; à Parme, la Lire (livre) d'Or et la Lire d'Argent; en Portugal, le Moira Douro, la Cruzado; en Prusse, le Ducat, le Frédéric, le Thaler, le Gros; en Russie, l'Impériale, le Ducat, le Rouble; en Sardaigne, le Carlin, la Pistole, l'Écu; en Turquie, le Sequin, la Piastre, l'Almitchel, l'Aspre. La Belgique, depuis 1832, et le Grand Duché de Luxembourg, en 1818, ont adopté le système monétaire français.

La *guinée* (du pays de ce nom en Afrique), est une monnaie d'or très usitée en Angleterre, et qui, avant 1816, équivalait à 21 schellings, mais qui, aujourd'hui, n'en vaut plus que 20. Les valeurs correspondantes françaises sont donc 26 francs 47 centimes et 25 francs 21 centimes. Il y avait, de plus, des *demi-guinées*, des *quarts-de-guinées* et des *tiers-de-guinées*, lesquels valaient 13 francs 23 centimes, 6 francs 62 centimes, 8 francs 82 centimes, et dont les deux premières ne valent plus aujourd'hui que 12 francs 56 centimes et 6 francs 27 centimes; on ne frappe plus de tiers de guinée. Les premières guinées furent frappées sous Charles II, avec l'or importé de la contrée de l'Afrique qui porte ce nom.

Le *souverain* est une monnaie d'or ainsi appelée, soit parce qu'elle porte l'effigie du souverain, soit parce que c'est la monnaie la plus élevée. Le souverain anglais vaut 20 schellings, ou 25 francs, 20 centimes 01, de France; le demi-souverain vaut 10 schellings, ou 12 francs 60 centimes et 40 centimes. La couronne ou *crown*, monnaie d'argent usitée en Angleterre, vaut 5 schellings. Le *crown* ancien vaut 6 francs 18 centimes français. Le *crown* nouveau, depuis 1818, vaut 5 francs 80 centimes 72 centimes. Le demi-crown vaut 2 francs 90 centimes 36 centimes. Le schelling anglais se divise en 12 pence; il est la vingtième partie de la livre *pound*; il vaut selon le change 1 franc 20 centimes. Il y a des doubles *schellings* et des *demi-schellings*. Le *Penny*, au plu-

riel pence (de l'allemand *pfenning*), petite monnaie anglaise, autrefois d'argent aujourd'hui de cuivre, qui représente un denier sterling et qui vaut à peu près un dixième de France (9 centimes), il en faut 12 pour faire le schelling. Au-dessous du penny est le *half-penny* ou *demi-penny*, et le *farthing*, quart de penny.

Le mot *sterling* vient du mot saxon *Easterling*, homme de l'Est, nom par lequel on désignait les Néerlandais qui furent employés à l'hôtel des monnaies; on appliqua leur nom aux pièces de monnaies auxquelles ils travaillaient.

L'aigle, monnaie d'or en usage aux États-Unis d'Amérique, ainsi nommée parce qu'elle porte l'effigie d'un aigle. L'aigle de 5 dollars vaut 27 francs 60 centimes de la monnaie française; le double-aigle vaut 55 francs 20 centimes. Le demi-aigle de 2½ dollars vaut 13 francs 80 centimes. Dollar (corruption de l'allemand *thaler*, en bas allemand *dahler*), monnaie d'argent des États-Unis, vaut 5 francs 42 centimes; le demi-dollar d'argent vaut 2 francs 71 centimes; le quart vaut 1 franc 35 centimes. 10 dollars forment un double aigle d'or. Depuis quelques années on fait de simples dollars d'or ainsi que de doubles dollars. Les pièces d'argent auxquelles que le dollar soit la *dime*, dixième du dollar, le *half-dime*, vingtième du dollar. Le schelling aux États-Unis d'Amérique varie suivant les provinces; le York schelling, comparé avec la monnaie française vaut 67 centimes, l'autre schelling vaut 1 franc 35. Le cent (en français *centime*) désigne la centième partie du dollar; il vaut à peu près 6 centimes de la monnaie française.

M. Gibbons, membre de l'Association Américaine pour l'avancement de la science, dit, en parlant de la monnaie des États-Unis, que le mot dollar est dérivé du mot grec *Eidolon*, idole, ou image; et que comme les monnaies étaient frappées dans les temples, elles portaient l'étampe ou l'image de la divinité, ce qui était une garantie de la pureté et du vrai poids de la pièce de monnaie, si tel est le cas, ajoute M. Gibbons, il n'est pas étonnant qu'un aussi grand nombre de nos concitoyens adorent le *dollar*, l'*idole* ancienne et moderne. Que les concitoyens de M. Gibbons fassent du dollar leur idole, cela est possible et je n'ai même pas de peine à le croire; mais il m'est bien permis de ne pas croire qu'*Eidolon* soit l'étymologie du mot dollar. Au lieu d'aller chercher l'origine primitive de ce mot chez les Grecs, n'est-il pas plus rationnel de la découvrir chez les Allemands, qui ont envoyé aux États-Unis une partie du surplus de leur population?

Le *thaler*, qui a formé le mot dollar, est une monnaie d'argent usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, notamment en Prusse et en Saxe. Le thaler se divise en 20 gros, autrefois en 24. Sa valeur varie selon les pays; en Prusse, il vaut 3 francs 72 centimes; en Saxe, 3 francs 90 centimes. En Autriche il prend le nom de *Reichsthaler* (*thaler royal*), dont nous avons fait le mot *Risdale*, ou *Risdale*, qu'on appelle aussi écu d'empire, ou écu impérial; la valeur de cette monnaie se rapproche beaucoup de la pièce de 5 francs, monnaie française. Elle est employée comme monnaie réelle, ou comme monnaie de compte, dans la plupart des États Germaniques, notamment en Autriche, en Bavière, en Saxe, et même en Hollande, en Suède, en Danemark; elle vaut, en Autriche et en Saxe, depuis 1753, 5 francs 19 centimes; en Hollande, où on lui donne aussi le nom de *ducat*, 5 francs 48 centimes; en Danemark, 5 francs 66 centimes, depuis 1776. Du reste, sa valeur a fréquemment varié.

Mesures Anciennes.

Les mesures des Egyptiens avaient pour point de départ le *doigt*, 0, m 187; quatre doigts formaient le *palm*, 0, m 075; trois palmes *Pempan*, 0, m 225; deux empan la *coudée naturelle*, 0, m 45; quatre coudées la *brasse*, 1, m 80. Il y avait en outre, le pied, valant 14 doigts, 0, m 262, et dont le double formait la *coudée royale* ou *sacrée*, 0, m 525; les Hébreux avaient à peu près les mêmes mesures que les Egyptiens; chez eux le pied cube (18 litres) servait à mesurer les liquides et les grains; il se subdivisait en 72 logs ou verres.

Suivant Plistorien Joseph, l'Arche d'alliance avait 5 palmes de long, 3 de haut et autant de large. L'Arche de Noé, d'après Moïse, avait 300 coudées de long, 50 de large et 30 de haut.

Les Grecs avaient pour unité linéaire le *pied*, 0, m 30; auquel se rapportaient, le *doigt*, 16^{ème} du pied; la *palm* quart du pied; la *coudée*, un pied et demi; le pas deux pieds et demi, le double pas 5 pieds, 1, m 5; l'*orgyie* ou *brasse*, 6 pieds; l'*ocène* ou *perche*, 10 pieds; le *plethre*, 100 pieds, 30 mètres; le *stade*, 600 pieds, 180 mètres. L'unité agraire était le *plethre* carré, 950 mètres carrés. L'unité de capacité était, pour les liquides, le *métrèlès*, 38 litres, contenant un pied cube et était divisé en 72 *restes* et en 144 *cotyles*; pour les choses sèches, le *métrèlès*, 51 litres, contenait 96 *restes* et 192 *cotyles*. Après la mort d'Alexandre le système des mesures

se compliqua de diverses mesures Persannes ou Egyptiennes, qui leur ôtèrent sa simplicité primitive.

Les Romains adoptèrent pour mesures le système duodécimal : l'unité (*as*) fut, de quelque objet qu'il s'agit, divisée en 12 parties ou onces, subdivisibles elles-mêmes en 24 autres. Pour les longueurs, l'as ou unité est le pied, *pes*, 0,295, divisé en 12 pouces ; pour les surfaces, l'as est le *jugerum*, 2515 mètres carrés ; pour les volumes, c'est le *conge*, 3,22 litres, divisé en 12 *hemines* ou 288 *ligules* ; le *quadrantal*, ou pied cube, répond au *métrèlès* des Grecs, l'*amphore* en est les trois quarts ; l'*urne* la moitié ; le *conge* le huitième. Le pied carré (*pes quadratus*) valait 0, m 0 873 ; l'*actus quadratus*, ou *arepennis* (arpent), valait 1257 mètres 53 centimètres ; la mesure itinéraire était le *mille*, qui valait 1476 mètres 26 millimètres, ou 25 arpents 2 perches et 14 pieds du Canada ; la lieue (*leuca*) gauloise valait 2216 mètres 35 centimètres, qui valait 37 arpents 9 perches du Canada.

Mesures Modernes.

En France, avant l'établissement du système métrique, le plus grand arbitraire régnait parmi les mesures ; elles variaient d'une province à l'autre, et souvent le même nom représentait des mesures différentes. Je n'indiquerai que les principales, c'étaient : pour les longueurs, le pied-de-roi, 0 m 323, divisé en 12 pouces, subdivisés eux-mêmes en 12 lignes ; la toise, qui valait 6 pieds, et l'aune 3 pieds 7 pouces. Pour l'arpentage, la perche, qui valait 18 à 28 pieds ; l'arpent, 100 perches carrées ; l'acre, le journal, la seprée, etc. Pour les bois de chauffage, la corde (4 stères), la voie ou demi-corde. Pour les grains, le muid, dont les subdivisions étaient le setier, la mine ou minot, le boisseau et le litron. Pour les vins, le muid, qui se subdivisait, à Paris, en 36 veltes, la velte en 8 pintes, la pinte en 2 chopines, et celle-ci en 2 demisetiers ou 4 poisons ; la queue, le poinçon, la botte, le tonneau, la pièce, la barrique, la pipe ou bussard, etc. Aujourd'hui un système uniforme a remplacé toutes ces mesures ; il se compose du mètre, de l'acre, du stère, du litre, avec leurs multiples et leurs sous-multiples.

En Angleterre, les principales mesures linéaires sont le *yard*, 0 m 914, subdivisé en 3 pieds (*feet*), ou 36 pouces (*inches*) ; 5½ yards font un *pole* ; 40 poles, un *furlong* ; 8 furlongs, un mille (1609 mètres 30 centimètres) ; 3 milles, une lieue (*league*). Pour les tissus, le yard se divise en 4 *quarters*, et le quarter en 4 *nails* (0 m 057 millimètres). 5 quarters font l'aune anglaise (1 m 143). L'acre (4046 mètres carrés 665) est la principale mesure agraire ; il vaut 4 *roods*, et le rood 40 *poles* carrés. Les mesures pour les liquides sont : La pinte (*pint*), le *gallon* (4½ litres environ), le *rondelet* 18 gallons, le *punchon* 83 gallons (10 hectolitres environ) ; le *butt* 126 gallons, le *tun* 252 gallons (10 hectolitres environ). Il faut y ajouter, pour les grains, le *peck* 2 gallons, le *bushel* 8 gallons (35 lit.) ; le *quarter* 64 gallons, le *wey*, ou *load* 5 quarters, le *last* 2 weys (plus de 28 hectolitres).

En Hollande, en Belgique, en Suisse, dans les Etats Sardes, on se sert du système métrique français, les noms seulement sont changés.

En Espagne, les mesures usitées sont le pied, qui égale 0 m 282 millimètres ; la *vare*, ou aune, 3 pieds ; l'*estado*, ou toise, qui en vaut 6 ; le *passo*, 5 pieds ; l'*estadales*, 11 pieds ; la *fanegada*, égale à 500 estadales carrées.

En Autriche, le pied (*fuss*) égale 0 m 316 millimètres ; l'aune égale 0 m 779 millimètres.

En Prusse, le pied (12 pouces) est de 0 m 314 millimètres ; l'aune de 0 m 667 millimètres ; la perche (*ruthe*), de 12 pieds ; le grand arpent ou acre (*morgen acker*), de 400 perches ; le petit arpent, de 180 pieds ; la charrue (*hufe*), de 30 arpents.

Le Bas-Canada a pour mesure l'ancien pied de Paris (0 m 32,484 millimètres), l'arpent est un carré de 180 pieds par 180 pieds, ou 32,400 pieds carrés ; la perche vaut 18 pieds de longueur ; 10 perches de longueur font un arpent ou 100 perches carrées ; le pied se divise en 12 pouces, le pouce en 12 lignes. Le pied anglais est aussi usité en Canada (0 m 3047 millimètres), il se divise en 12 pouces, chaque pouce en 12 lignes (quelques mesures auxquelles on donne le nom de pied-de-roi se divisent aussi en 12 pouces, le pouce en 12 lignes et même en 8 lignes) Un pouce français égale 1 pouce anglais et 0,66 millièmes de pouce. Un pied français vaut un pied anglais et 0 m 789 millièmes de pouce. 1000 pieds français valent 1065 pieds 9 pouces anglais. L'acre est une mesure de superficie employée dans le Canada, surtout dans les townships ; c'est le produit de 10 chaînes de longueur par une de largeur. La chaîne (*gunster's-chaîne*) égale 66 pieds anglais ; elle se divise en 100 parties appelées *links* ou *mailles* ; l'acre égale 43,560 pieds carrés anglais, ou 37,453 pieds 2 dixièmes français ;

la différence entre l'arpent et l'acre est de 5052 pieds carrés et 2 dixièmes français en faveur de l'acre, ou 15 perches carrées 51 centièmes de perche.

Mesures Itinéraires.

Le mille représente une mesure itinéraire de 1000 pas, mesure dont l'étendue varie selon les pays. Le mille des Romains équivalait à 1481 p. 47 centièmes ; les Romains comptaient par milles, comme nous par lieues, ou comme en France aujourd'hui par kilomètres ; ils marquaient chaque mille par une borne numérotée, appelée *milliaire*, qui indiquait la distance à la capitale, à partir d'un *milliaire doré*, qui avait été élevé par Auguste au milieu de Rome.

Le mille Allemand (*mecl*), de 15 au degré, vaut 7 kilomètres 408 mètres ; le mille anglais (*mile*), de 1760 yards, vaut 1609 mètres 4 décimètres, 5280 pieds anglais, ou 4954 pieds 3 pouces 11 centièmes français, ou 27 arpents 5 perches et 4 pieds ; le mille commun marin, de 60 au degré, vaut 1852 mètres ; le mille d'Italie (*miglio*) vaut également 1852 mètres, ou 31 arpents 1 perche 3 pieds du Canada.

La lieue ancienne, mesure itinéraire de la France, encore usitée en Espagne et en Portugal, et dont la longueur varie selon les pays, ou même dans chaque pays, selon les provinces. En France, la lieue a été remplacée, comme mesure itinéraire, par le myriamètre, et pour les plus petites distances, par le kilomètre. La lieue commune de France, de 25 au degré, est de 2282 toises, ou 4444 mètres, ou 76 arpents 12 pieds du Canada. La lieue de poste, est de 2000 toises, 3898 mètres ; la lieue marine, de 20 au degré, est de 2850 toises 441 millièmes, ou de 5555 mètres. La lieue commune d'Espagne et de Portugal a 4 kilomètres 239 mètres. On appelle *lieue de pays* une lieue qui diffère de la lieue commune, et dont la longueur est déterminée par l'usage de telle ou telle localité. La lieue du Canada est de 84 arpents de 180 pieds de longueur chacun, ou 15,120 pieds français, ou 4911½ mètres ; elle égale 3 milles, 4 chaînes, 15 links ou mailles, 17 centièmes de maille. Le mille en usage en Canada est le mille anglais ; il est de 80 chaînes de longueur, c'est-à-dire, de 1760 yards, ou 5280 pieds anglais, ou 4954 pieds 3 pouces 11 centièmes de pouce français, ou 27 arpents 5 perches 4 pieds.

Le pied, dont j'ai déjà souvent parlé, est une mesure de longueur empruntée au pied de l'homme, qu'on trouve chez presque tous les peuples, anciens et modernes ; mais sa dimension a beaucoup varié. Le pied usité en France, avant l'établissement du système métrique, s'appelait *pied-de-roi* ; parce que, dit-on, c'était la longueur du pied de Charlemagne, ou plutôt parce que sa dimension fut fixée sous ce prince. Voici les principaux pieds connus :

Pieds Anciens.

Le Pied Grec ou Olympique égalait 30 centimètres 82 centièmes ; le Pied Philétérien (de Philétère, roi de Pergame) égalait 35 centimètres 40 centièmes ; le Pied Macédonien égalait 35 centimètres 35 centièmes ; le Pied Géométrique d'Egypte égalait 27 centimètre 7 centièmes ; le Pied Romain égalait 29 centimètres 63 centièmes.

Pieds Modernes.

Pied-de-Roi Français.	32 centimètres	48 centièmes.
Pied Anglais.	30	47
Pied Allemand, Aix LaChapelle.	28	96
Pied du Rhin en Prusse.	31	38
Pied Autrichien.	31	61
Pied Belge.	30	48
Pied Hollandais.	28	30
Pied d'Espagne.	27	85
Pied Suédois.	29	70
Pied Russe.	30	47
Pied Chinois.	33	83

(A continuer.)

Comptes-rendus des Cours Publics de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

LEÇONS D'HISTOIRE GÉNÉRALE, PAR M. DESMAZURES.

LES BARBARES.

5ME ET 6ME LEÇONS.

Dans les deux dernières leçons, du 28 février et du 7 mars, M. le Professeur d'histoire a traité la troisième partie de son programme : *Les Barbares*.

Un fait bien remarquable dans l'histoire, et qui se présente tout naturellement à l'attention, ce sont les causes de l'invasion des barbares. Pour les assigner, M. Desmazes s'est placé à un point de vue tout chrétien, le seul d'ailleurs que l'on puisse raisonnablement prendre. Dans une première partie, il s'est efforcé de démontrer que ces causes sont le mépris du peuple romain, pour les grâces du Ciel et le besoin de l'Eglise d'avoir des générations nouvelles.

Pour mieux nous convaincre de la vérité de ces deux propositions, M. le Professeur d'histoire a décrit les faits depuis la conversion des empereurs. Parcourant les différentes phases de l'histoire de l'Empire devenu chrétien, et en en faisant ressortir les principaux traits, il a tracé le tableau de cette société nouvelle, qui s'était donnée d'abord sincèrement au christianisme, mais qui ensuite ne parut pas suffisamment répondre aux desseins de la providence.

L'Eglise que nous avons vue dès le commencement se propager avec tant de rapidité et s'étendre jusque sous l'enceinte de Rome payenne, n'arrêta pas là ses conquêtes. Après Dioclétien, elle monta sur le trône des Césars et chasse du Capitole Jupiter vaincu. Constantin avait proclamé la religion chrétienne. C'est alors que le paganisme reçut le coup le plus mortel qui pouvait lui être porté, humainement parlant. Non seulement la paix, mais aussi le triomphe du christianisme parurent être assurés pour toujours par ce puissant exemple de l'autorité; presque tous les payens renoncèrent au culte des idoles et se convertirent.

Les temples des faux dieux sont fermés ou plutôt consacrés au Seigneur. Des églises et des institutions chrétiennes de toutes sortes s'élevèrent dans l'Empire. Mais ce n'est pas tout. La décision de l'empereur n'entraîne pas seulement la substitution d'un culte à un autre; mais encore l'avènement d'une civilisation toute différente. Le christianisme reconnu partout, disant à l'homme *qui il est, d'où il vient et où il va*, s'empara de tous les rapports des hommes avec Dieu et des hommes entr'eux, et exerça ainsi sur la famille, sur la société, sur les mœurs comme sur le droit romain, la plus heureuse influence. Une nouvelle ère s'ouvre de plus pour les sciences et les arts avec des hommes complètement transformés, et l'on voit briller le génie d'une littérature incomparable qui est en parfaite harmonie avec les idées, les aspirations et les besoins de l'époque. Jamais Rome n'avait été plus belle ni plus digne de l'admiration du monde entier.

Malheureusement cette société convertie et pardonnée ne sut pas se tenir longtemps à cette hauteur et à cette élévation; elle tomba bientôt, sinon dans la dégradation d'où elle avait été tirée, du moins dans une mollesse indigne de ses destinées. Il ne faut pas croire, en effet, que le paganisme, frappé à mort par les déclarations et la conduite de Constantin, avait disparu sans laisser de traces. Tout ce qui s'était accompli ne suffisait pas pour chasser entièrement les habitudes payennes de tous les cœurs; beaucoup y tenaient encore par des racines profondes. C'est pourquoi un certain nombre de ceux que nous avons vus embrasser la religion chrétienne avec leur prince, furent loin de s'être détachés de penchans et d'usages qui leur étaient si chers, et ceux-là se laissèrent facilement entraîner dans toute nouvelle hérésie qui pouvait favoriser les passions et par tout exemple scandaleux de l'autorité souveraine.

Dès Constantin même, mais surtout sous son principal successeur Constance, on tenta par les hérésies des sophistes de paganiser le christianisme. Alors apparurent ces fameux hérésiarques. Arius, Eutychès, Manès, Sabellius, Pelage, qui entraînèrent dans le schisme des milliers de chrétiens et qui causèrent de si déplorables divisions et de si grands scandales dans l'église. De même quand Julien se déclara apostat, une multitude redevint avec lui infidèle et payenne. Il est vrai, nous ne voyons plus dans l'empire la corruption et les excès d'autrefois, car le christianisme avait exercé sur les idées et les mœurs une influence incontestable; mais c'était une mollesse et une futilité complètement incompatibles avec les exigences de la loi chrétienne. Ammien Marcellin nous a laissé une triste peinture de cette société qui a renoncé à bien des cruautés passées mais qui met encore toute son application aux jeux, aux spectacles et aux plaisirs.

Que pouvait faire le christianisme avec un peuple si faible dans la foi et le caractère et si mou dans ses mœurs? Enfin cet état de Rome était un effrayant abus pour les grâces du ciel.

Dieu donc, irrité de tant d'infidélités, dit alors: ce peuple n'est plus mon peuple; il le condamne à périr, et il le remplace par des peuples nouveaux, jeunes et vigoureux, qui pourront répondre à ses desseins et avec lesquels il établira son église dans toute sa pureté et sa gloire. Cette invasion des barbares fait l'objet de la seconde considération de M. Desmazes.

L'invasion dont il est ici question offre un caractère particulier qui nous montre évidemment les desseins de la divine Providence que nous venons d'indiquer, c'est leur départ simultané et non

concerté, leur nombre, leur marche directe sur la vieille Europe, c'est enfin leur but bien arrêté de ruine et de destruction.

Le monde civilisé avait vu des barbares avant cette dernière époque. Plus d'une fois ils étaient venus pour le ravager; mais une défaite suffisait pour leur faire reprendre la route de leur pays, et ils n'avaient pas de vengeurs. En ce moment, ce ne sont plus quelques nations marchant au hasard et cherchant une terre plus fertile et un climat plus doux; mais c'est pour ainsi dire, une levée de tous les peuples du monde inconnue et sauvage qui laissent leur patrie et qui se suivent sans interruption. Partis les uns de l'extrême Orient, les autres du nord de l'Europe, d'autres enfin du sud de l'Asie, ils se dirigent tous vers Rome et Constantinople en refusant devant eux les nations qu'ils rencontrent sur leur passage. Ces armées innombrables conduites par une main secrète et invisible, et qui se vantaient d'être les vengeances de Dieu, viennent toutes sans s'être concertées et sans avoir communiqué entr'elles se rencontrer à la fois sur un seul et même territoire pour y mettre tout à feu et à sang.

Rome devant un si terrible danger poussa en vain un cri d'alarme. Les légions lui manquent pour faire face à tant d'ennemis à la fois. Bien plus, il semble qu'elle veuille se détruire de ses propres mains. En trois époques suprêmes, le prince voyant avec jalousie les victoires de ses propres défenseurs, les envoie périr dans l'exil ou sur l'échafaud. Après cela, les possessions romaines sont envahies de toutes parts. Les provinces pillées et ravagées tombent au pouvoir des barbares. Les Visigoths et les Bourguignons s'établissent fortement dans les Gaules méridionales, les Francs dans le nord, les Vandales, les Alains et les Suèves en Espagne.

Des provinces, les Barbares descendent en Italie qu'ils couvrent de ruines. Rome, deux fois prise, est deux fois livrée au plus épouvantable pillage. Partout les citoyens sont passés au fil de l'épée; tout est saccagé et détruit excepté, cependant, ce qui est sous la protection de l'église; car, chose bien remarquable, ces peuples féroces et implacables ont un saint et religieux respect pour le Christianisme. D'abord les Goths se rendent à la prière du souverain Pontife et lui accordent le droit d'asile pour tous ceux qui pourront se réfugier dans les églises. Plus tard, le terrible Attila, arrivé aux portes de Rome, se laisse fléchir et apaiser par St. Léon. Ce fléau de Dieu, ainsi qu'il le disait lui-même, abandonne son dessein et s'en retourne sur les bords du Danube.

Malgré des bienfaits aussi éclatants rendus au vieil empire par la religion chrétienne, les Romains infidèles au lieu de s'humilier et de se repentir, murmurent et blasphèment contre l'église qui seule aurait pu les sauver d'une ruine totale. Ils l'accusaient d'avoir été la cause de tant de calamités et ils disaient dans leur folie, qu'elles venaient de la colère des dieux méprisés. Alors les pères élevèrent la voix pour répondre à ces plaintes insensées. St. Augustin, St. Jérôme, Salvien, Orose composèrent à cette occasion des traités admirables qui nous sont parvenus et qui expliquent pour l'instruction de tous les siècles l'action incontestable de la divine providence en ce monde.

Ainsi fut exécutée la vengeance de Dieu, et ainsi finit ce peuple roi. D'abord courageux, brave, laborieux et de mœurs simples et pures, il étend sa domination sur le monde entier. Mais il s'amolli dans le triomphe; de plus il ne peut même porter le joug nouveau donné au monde; il est enfin condamné. L'empire de l'univers lui échappe, et il périt victime de ses vices et de sa corruption; il est remplacé par des peuples nouveaux, jeunes et vigoureux comme l'étaient autrefois les vieux Romains. Une ère nouvelle s'annonce dans le monde, c'est l'ère moderne. Il nous reste maintenant à faire voir en peu de mots comment le christianisme s'est conquis lui-même les barbares, vainqueurs de l'univers; c'est ce qui fit l'objet de la lecture suivante.

DESIRÉ Y. C. GIROUARD. (1)

HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, DONNÉ A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

(Suite.)

VI.

Avant de continuer à suivre Jacques-Cartier dans son second voyage, qu'on nous permette ici quelques courtes et utiles digressions.

(1) M. Girouard est étudiant en droit, et du nombre des jeunes gens étrangers à l'Ecole Normale, qui ont fréquenté les cours publics. Ses excellents comptes-rendus ont été publiés dans la *Minerve* et ce n'est que justice d'en reproduire quelques-uns.

Et d'abord parlons d'un certain usage, très répandu aujourd'hui et qui est passé de l'état sauvage dans notre état de civilisation. Écoutez la description qu'en donne Cartier :

« Ils ont aussi une herbe de quoi ils font grand amas durant l'été pour l'hiver, laquelle ils estiment fort, et en usent les hommes seulement, en la façon qui ensuit. Ils la font sécher au soleil, et la portent à leur col en une petite peau de beste en lieu de sac, avecque un cornet de pierre ou de bois. Puis à toute heure, font poudre de la dite herbe, et la mettent à l'un des bouts du dit cornet, puis mettent un charbon de feu dessus et soufflent par l'autre bout tant, qu'ils s'emplissent le corps de fumée, tellement qu'elle leur sort par la bouche et les nazilles, comme par un tuyau de cheminée; ils disent que cela les tient sains et chaudement, et ne vont jamais sans les dites choses. Nous avons expérimenté la dite fumée, après laquelle avoir mis dedans notre bouche, semble y avoir de la poudre de poivre, tant est chaude. »

On voit, par l'étonnement que montre ici Cartier, que l'usage du tabac était tout à fait inconnu en Europe, et que l'habitude de fumer est une mode donnée aux hommes civilisés par les hommes sauvages.

On a formulé bien des conjectures sur l'origine du mot Canada.—Quelques-uns ont prétendu que des Espagnols qui étaient venus débarquer dans la Baie des Chaleurs, désappointés de n'y point trouver de l'or, s'écrièrent dans leur dépit : *acanada*. Les sauvages, suivant ces auteurs, auraient recueilli ce cri, et, voyant ensuite des blancs, l'auraient prononcé, croyant que c'était chez eux une manière de se saluer. Mais il n'est pas nécessaire d'aller si loin, pour trouver l'origine de ce mot.—Si l'on jette les yeux sur le dictionnaire de la langue du pays, qui se trouve à la fin du rapport de ce voyage de Jacques-Cartier, l'on voit que *Canada* signifie village; les Iroquois l'emploient pour exprimer un amas de cabanes.

On prétend aussi que le mot Canada, employé pour désigner le petit royaume de Canada, s'appliquait encore d'une manière particulière pour signifier la bourgade de Stadaconé et la pointe de Québec.

Nous avons oublié de dire, que lors de la découverte de l'île d'Anticosti, le 16 août, jour de l'Assomption, Cartier lui donna le nom d'île de l'Assomption. Cette île portait chez les sauvages le nom de Natiskotek, d'où par corruption graduelle on est venu à lui donner le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Nous avions laissé Cartier à la bourgade d'Hochelega, où il avait été reçu par un des chefs qui l'avait harangué longuement. Il trouva cette bourgade assez bien défendue. Ses fortifications se composaient d'un triple rang de pieux réunis ensemble par des branches tordues. Au sommet de cette palissade était une galerie sur laquelle on avait amoncelé des pierres; on conjecture qu'il y avait aussi de l'eau, en temps de guerre, de sorte qu'en cas d'attaque de leurs retranchements les sauvages trouvaient à leur portée et des pierres pour repousser leurs ennemis et de l'eau pour éteindre le feu qu'on aurait pu mettre à la palissade.

Hochelega renfermait environ 50 cabanes lorsque Cartier la visita pour la première fois. Ces cabanes avaient environ 50 pas de longueur sur 12 pas de largeur et étaient bâties en forme de tonnelles, au moyen d'écorces d'arbres. Elles étaient partagées en chambres, dans chacune desquelles était une famille. Au centre, il y avait une grande salle où étaient les feux. C'est dans cette salle que se

réunissaient les diverses familles pour faire cuire leur nourriture, laquelle n'était certes pas très somptueuse d'après l'idée que nous en donne Cartier. Il nous dit que leur cuisine se composait, en plus grande partie, de maïs, auquel on joignait souvent des fèves, des pois et des concombres pour former du tout une espèce de potage. Broyé entre deux pierres, le maïs formait la base principale d'un met particulier; c'est la sagamité, le plat par excellence des sauvages.

Les sauvages avaient une manière particulière de préparer le maïs; on déposait les épis dans une mare d'eau, pour les faire pourrir, et on ne les en retirait que lorsqu'ils suintaient une eau verdâtre et infecte. C'était le met favori des Hochélagiens, et le pendant de notre fromage raffiné.

Les sauvages d'Hochelega s'occupaient très peu de la chasse qui les éloignait trop de leurs cabanes; ils s'adonnaient de préférence à la culture et à la pêche. Mais s'ils étaient plus sédentaires que les autres, ils les surpassaient peut-être par leur esprit guerrier, car, par leurs armes victorieuses, ils s'étaient acquis une espèce de suzeraineté sur 5 ou 6 villages des environs et jusque sur Stadaconé.

Après avoir fait entrer Jacques-Cartier dans leur bourgade, les

sauvages le conduisirent sur la place publique où, ayant étendu des nattes, ils l'y firent asseoir et s'assirent autour de lui. Alors on amena devant lui des boiteux, des aveugles et d'autres infirmes: car, dans leur naïve admiration pour les blancs, ils les croyaient revêtus d'un pouvoir surnumain. On apporta le chef lui-même qui était paralytique et qui voulait se faire guérir. Il était couché sur une peau de cerf et portait, en guise de couronne, un bandeau brodé de poil de porc-épic. Cartier, ayant laissé à Stadaconé Taiguranay et Domagaya, qui redoutaient la rivière que leurs amis de Stadaconé avaient déclaré malvaise, se trouvait ainsi sans interprètes; mais comprenant par les signes des sauvages ce qu'ils demandaient, il crut devoir se rendre à leur désir, et, prenant son livre d'heures, il lut sur les malades l'Évangile de St. Jean et les prières de la Passion. Pendant sa lecture les sauvages tenaient leurs mains levées vers le ciel et pa-



VUE DE L'ENDROIT OÙ JACQUES-CARTIER PRIT SES QUARTIERS D'HIVER.

raissaient comprendre le sens de ce que faisait Cartier.

Jacques-Cartier fut très satisfait des habitants d'Hochelega tout le temps qu'il passa chez eux. Ils le conduisirent sur une montagne située à environ un quart de lieu du village, du sommet de laquelle son regard embrassa toute l'étendue de l'île et put se reposer avec admiration sur d'immenses forêts, entrecoupées de vallées au milieu desquelles serpentait un fleuve majestueux. Il donna à cette montagne le nom de Mont-Royal à cause de sa beauté et du beau pays qu'on y découvrait.

Les sauvages lui dirent que le fleuve qu'il venait de parcourir depuis la mer arrosait, plus haut, de grands territoires, et qu'on pouvait, après avoir passé les rapides, le remonter pendant trois lunes avant d'en voir le bout.

On ne sait pas au juste à quelle nation appartenait les sauvages d'Hochelega, et les opinions des auteurs qui se sont occupés de cette question se partagent;—les uns croient que c'était une colonie huronne, d'autres inclinent à penser que ces sauvages appartenaient à la tribu iroquoise des Agniers.

Cartier, voyant l'hiver s'approcher et ayant obtenu les premiers renseignements qu'il désirait avoir sur le pays, reprit le chemin de

Stadaconé avec ses chaloupes, puis avec le gallion qu'il trouva à l'entrée du lac St. Pierre.

En son absence les compagnons de Cartier n'étaient pas restés inactifs à Stadaconé. Ils avaient entouré les navires d'un fort retranchement armé de canons, précaution très sage pour l'hiver qu'ils devaient passer sur cette côte au milieu des naturels dont les bonnes dispositions à leur égard pouvaient changer, comme on ne tarda pas à s'en apercevoir. Vint l'hiver et bientôt une maladie terrible, et d'autant plus terrible qu'on n'en connaissait pas la nature, fondit sur la petite troupe, cette maladie paraît avoir été le scorbut.

On a remarqué que cette maladie qu'on est convenu d'appeler *le mal de terre*, frappait presque tous les nouveaux établissements du pays. Ce mal de terre devait provenir de l'usage continué des viandes salées.

Tels furent les ravages de cette maladie parmi les compagnons de Jacques-Cartier, que vers le milieu de février, sur le nombre de 110 hommes qu'ils étaient, il n'en restait que dix en tout, y compris Cartier lui-même, en état de santé parfaite. Pour comble de maux les sauvages commençaient à manifester des intentions hostiles et l'en était fait des Français si la misère de leur position eût été connue de leurs incommodes voisins. Mais la ruse de Cartier les sauva.

L'habile commandant parvint, à force d'adresse et de moyens, à faire croire aux sauvages auxquels l'entrée du fort était interdite, que les Français étaient sans cesse occupés à des travaux de défense et de construction.

Ne pouvant trouver de remède contre l'affreuse maladie, le vertueux capitaine eut recours au ciel.

Il ordonna des prières publiques et fit lui-même un vœu : voici, au reste, comment il rend lui-même compte de cet acte de religion :

« Notre capitaine voyant la pitié et maladie ainsi esmeue, fit mettre le monde en prières et oraisons, et fit porter une image et remembrance de la Vierge Marie contre un arbre, distant de notre fort d'un traict d'arc, le travers les neiges et glaces et ordonna que le dimanche ensuivant l'on dirait au dit lieu la messe, et que tous ceux qui pouraient cheminer tant sains que malades, iraient à la procession, chantants les sept Psaumes de David avec la Litanie, en priant ladite Vierge qu'il luy plust prier son cher enfant qu'il eust pitié de nous ; et la messe dite et chantée devant la dite image, se fit le capitaine Pêlerin à Notre Dame, qui se fait de prier à Roquemadon—(ou Roque Amadou, pèlerinage de Bre'agne, note) ; —promettant d'y aller, si Dieu luy donnait grâce de retourner en France. »

Il faut comprendre par la messe, dont parle Cartier, la lecture des prières et des paroles de la messe ; car il n'y avait pas de prêtre avec les voyageurs. Peu de jours après vint un secours inattendu.

Domagaya, qui avait été lui-même atteint du *mal de terre*, étant venu aux retranchements après son rétablissement, on lui demanda quels remèdes il avait employés, et il fit connaître une espèce d'arbre (l'épinette blanche) dont les propriétés médicinales étaient, disait-il, merveilleuses. On faisait de la tisane avec les branches et ce qui restait servait de liniment pour oindre la peau. On fit le remède et tous ceux qui en avaient usé furent sur pieds en quelques jours.

Au printemps Donacona, qui avait été à la chasse presque tout l'hiver, revint avec de nouveaux sauvages, mais les Français n'en furent point effrayés ; derrière leur enceinte bien fortifiée ils pouvaient braver toutes les forces du pays. Ces forces, à la vérité, n'étaient pas très considérables. Car, on ne comptait que quatre villages au-dessous de Stadaconé et un seul entre Stadaconé et Hochelaga. Il est surprenant au premier abord de voir que cette partie du pays était si peu peuplée, mais cela provenait de la terreur que les Toudamans (probablement les Iroquois) répandaient partout. Pour justifier cette erreur Donacona racontait à Cartier que deux ans auparavant des Algonquins voulant fuir les Toudamans descendaient à Gaspé, et que s'étant arrêtés dans une île vis-à-vis du pays du Saguenay, où ils avaient fait des abattis d'arbres pour se protéger, ils furent attaqués par les Toudamans et sur 200 qu'ils étaient avant le combat il n'en échappa que cinq. Cette tradition se rapproche peut être de cette autre tradition des Micmacs, d'un massacre fait par les Iroquois dans un des îlots du Bic.

Le vieux Donacona faisait à Cartier les plus merveilleuses descriptions du royaume de Saguenay et des trésors qu'il contenait : il fut victime de ses histoires. Jacques-Cartier qui voulait que François Ier entendit ces récits de la bouche même d'un ancien chef du pays, le fit venir à bord par ruse et l'y garda prisonnier. Se voyant ainsi privés de leur roi les sauvages s'enfuirent d'abord dans les bois ; mais ils revinrent bientôt et faisaient entendre de longs hurlements sur le rivage. Pour leur faire voir que Donacona était sain

et sauf, Cartier le fit monter sur le pont. A sa vue les hurlements cessèrent aussitôt et, bientôt même, les sauvages vinrent au vaisseau lui apporter des présents et lui faire leurs adieux. Outre le vieux chef, Jacques-Cartier avait à bord 10 autres sauvages, sans compter une petite fille que l'Agouhauna, de la bourgade d'Hachelai, lui avait donnée.

Il est impossible de ne pas blâmer cette action de Cartier enlevant ainsi, contre tout droit, à leur pays et à la liberté, le vieux chef et ses compagnons ; et en cela ce grand homme s'est certainement trompé.

Enfin, le 16 mai, Jacques-Cartier mit à la voile pour retourner en France. Cette fois, au lieu de cotoyer la côte Nord du fleuve, il longea le Sud, afin de passer entre Gaspé et l'île d'Anticosti. En entrant dans le fleuve il avait cru ce passage fermé, mais il n'avait pas tardé à reconnaître son erreur. Il s'arrêta en passant à l'île St. Pierre, où il se trouva plusieurs navires de Bretagne faisant la pêche.

De retour en France, Cartier n'eut rien de plus pressé que de présenter Donacona à François Ier qui, suivant les prévisions du capitaine, fut enchanté des récits du vieux chef et surtout de ceux qui concernaient le royaume du Saguenay, pour la reconnaissance duquel il résolut une nouvelle expédition. Mais sa grande lutte avec Charles Quint, qu'il combattait alors en Italie, l'empêcha de mettre immédiatement son projet à exécution. Ce ne fut que quatre ans plus tard, en 1540, qu'on tourna de nouveau les yeux vers le Canada. Un riche et puissant Seigneur de la Picardie, François de la Rocque, Sieur de Roberval, organisa une expédition pour le Saguenay, moyennant quoi, il obtint le titre de vice-roi de la Nouvelle-France, et de Seigneur des pays de Terre-neuve, de Saguenay, de Stadaconé et d'Hochelaga. Quant à Donacona et à ses compagnons d'exil, ils étaient tous morts, moins la petite fille, loin des tombeaux de leurs pères, mais ils étaient morts chrétiens.

VII.

Dans le récit que nous avons donné du second voyage de Jacques Cartier, nous avons oublié de mentionner qu'il ne retourna en France qu'avec deux de ses navires. Ses équipages, déjà fort peu considérables, ayant été encore décimés par la cruelle maladie qui était venue fondre sur son camp pendant l'hiver, maladie qui lui avait enlevé au moins 25 hommes, il se vit contraint d'abandonner la *Petite Hermine*. On a cru il y a quelques années avoir découvert les débris de ce navire ; cependant le vieux bâtiment qu'on a pris pour celui de Cartier n'a pas été trouvé exactement au lieu où les barques françaises ont hiverné, à l'entrée de la rivière Lairet ; mais dans une autre petite rivière au-dessus de la rivière Lairet ; il est donc douteux que nous possédions réellement une relique du grand découvreur.

Le principal but du voyage projeté par le sieur de Roberval était l'exploration du Saguenay. Il est vraiment étonnant de voir revenir à tout moment cet éternel Saguenay dans les relations des voyages dont nous avons parlé jusqu'ici. Ce pays n'est certainement pas aujourd'hui sans une grande importance ; mais ce n'était assurément point pour les avantages que nous y reconnaissons maintenant qu'il était alors l'objet d'un si haut intérêt. On avait montré aux Français des morceaux de cuivre et autres objets, puis on leur avait dit que tout cela venait du Saguenay. Les sauvages avaient fait mille histoires sur la richesse de ce prétendu grand royaume dont, disaient-ils, les habitants étaient blancs comme les Français. Dans tout cela il y avait du vrai et du faux, mais le faux y était pour une beaucoup plus large part. Un homme qui connaît bien les sauvages disait un jour, qu'un sauvage doit toujours mentir à moins qu'il ne se méprenne, parcequ'il doit toujours tromper s'il veut vivre : à la chasse il doit tromper les animaux dont il veut s'emparer morts ou vifs, et par suite de cette habitude de tromper les animaux, il trompe aussi les hommes ; ce jugement peut être exagéré, mais toujours est-il, qu'en partant du lac St.-Jean, on peut parvenir au St.-Maurice, par des confluent du St. Maurice ou autres rivières jusqu'à l'Outaouais, et enfin par l'Outaouais, jusqu'au lac Nipissing et au lac Huron, Or, dans ce trajet que nous venons d'indiquer on rencontre des mines de cuivre abondantes et en cela le récit des sauvages était vrai. Mais pour ce qui est des hommes blancs, il n'y en a jamais eu avant qu'il en fut venu d'Europe.

Comme nous l'avons déjà dit, François Ier., avait accordé de grands pouvoirs à M. de Roberval, en retour des frais du voyage et de l'équipement, lesquels étaient en partie à la charge de l'entrepreneur gentilhomme. Il était nommé lieutenant-général du roi dans la Nouvelle France, Seigneur de Norembègue et gouverneur des pays de Saguenay, de Canada, d'Hochelaga, etc., etc. Ce nom de Norembègue a été une énigme pour plusieurs historiens, lesquels

ont dit que c'était un tel pays ou un tel autre sans beaucoup s'accorder; mais il est reconnu aujourd'hui que l'on entendait parler par là de la côte du Maine actuel, dans les environs du Pantagoëst, comprise dans les découvertes de Verazzani.

Cartier fut en même temps nommé capitaine général de l'escadre qui devait transporter les colons de M. de Roberval en Amérique. Cet infatigable navigateur pouvait avoir alors 45 à 46 ans, et puisque nous avons omis de mentionner la date de sa naissance, remarquons en passant qu'il était né le dernier jour de l'année 1491.

L'enrôlement des équipages et surtout le recrutement des colons rencontra de nombreuses difficultés provenant du peu d'ardeur que l'on se sentait généralement pour aller habiter ces régions inconnues, et surtout du grand besoin que la France avait alors de tous ses bras pour défendre le pays et soutenir la lutte contre les puissances ennemies. Pour obvier à cette rareté de colons, le roi avait permis à Jacques Cartier de prendre 50 hommes dans les prisons du royaume, et Roberval reçut aussi, peu après, la même autorisation. C'était là un commencement peu encourageant pour l'avenir moral de la nouvelle nation et vraiment nous aurions peu à nous enorgueillir de nos ancêtres si cette expédition avait laissé en ce pays une colonie de ces braves gens. Aujourd'hui encore, on nous raille, quelquefois en France sur ces prétendus pères de notre nationalité; heureusement, il nous est facile de leur prouver que nous ne tirons pas notre origine de ces gens là et que nous descendons du plus pur sang de la nation française.

Toutes ces difficultés retardant le départ de Roberval, Cartier prit les devants avec 5 navires, le 23 mai de l'an 1511. Il mit trois grands mois à faire la traversée et comme l'eau vint à manquer on fut obligé d'entamer les provisions de cidre dont une partie même fut bu^e par les animaux de ferme embarqués sur la flotte. Enfin le 23 août, il mouilla dans le bassin de Québec où il reçut aussitôt la visite de ses anciennes connaissances les naturels de Stadaconé qui, leur chef en tête, vinrent exprimer à Cartier leur joie de son retour, et lui demandèrent des nouvelles de leur vieux roi Donacona et de ses compagnons. Donacona à son départ leur avait dit pour les consoler qu'il reviendrait après douze lunes, et les douze lunes s'étaient écoulées et bien des lunes après, et il n'était pas encore revenu. Jacques Cartier leur avoua que Donacona était mort, mais il cachait le sort des autres sauvages, en leur disant qu'ils s'étaient mariés, qu'ils vivaient en grands seigneurs, et qu'ils n'avaient eu aucune envie de revenir dans leur pays. L'Agouhanna nouveau, Agona, fut le seul content de la nouvelle qui lui assurait la durée de sa royauté; car il n'en fut pas ainsi des autres indigènes qui laissèrent voir aux Français des intentions fort peu amicales. — C'est pourquoi Jacques Cartier jugea prudent de ne pas choisir pour son campement l'ancienne position, et remontant le fleuve jusqu'à une petite rivière, aujourd'hui du Cap Rouge, il bâtit là un fort auquel il donna le nom de Charlesbourg-Royal. Quelques-uns à cause de ce nom ont cru que Cartier était débarqué au lieu actuel de Charlesbourg, mais c'est une supposition toute gratuite. Voici ce que dit Cartier du lieu de son débarquement : " Le dit capitaine fut avec deux barques à mont la rivière au-delà de *Canada* et du *Port de Sainte Croix*, pour y voir un Havre et une petite Rivière qui est environ quatre lieues plus outre. La dite Rivière est petite, et n'a pas plus de cinquante pas de largeur Des deux côtés de la Rivière il y a de fort bonnes et belles terres, pleines d'aussi beaux et puissants arbres que l'on puisse voir au monde. L'entrée de cette Rivière est devers le Sud et elle va tournant vers le Nord, en serpentant; et à l'entrée d'icelle vers l'Est, il y a un Promontoire haut et roide."

Cartier se retrancha dans cet endroit et construisit une redoute sur le promontoire en cas que les sauvages de Stadaconé viennent les attaquer comme on avait lieu de craindre. Quoique la saison fut déjà assez avancée, il fit abattre des arbres pour y semer des graines de laitue et d'autres légumes, " qui fructifierent, dit-il, et sortirent de terre en huit-jours."

Cartier garda trois navires avec lui et renvoya les deux autres en France, sous le commandement de Marc Jolobert, son frère et d'Estienne Noël son neveu, deux pilotes habiles. Il informait par eux le Roi de France que M. de Roberval n'était point encore arrivé.

Cartier songea au but du voyage qui était toujours l'exploration du pays de Sagouanay, et le 7 septembre il partit de son fort pour remonter le fleuve, croyant trouver le Sagouanay de ce côté. Il ne voulut point passer sans s'arrêter pour faire visite à son ancien ami le chef d'Hochehala de qui il fut reçu avec bienveillance, de même qu'à Hochehaga où il se rendit ensuite. Dans cette dernière bourgade quelques sauvages se joignirent à lui et le conduisirent jusqu'en haut des Trois-Sauts. Ayant examiné ceux-ci, il redescendit et revint à Hochehala dont les indigènes lui parurent avoir des dispositions hostiles; il ne put même voir le chef qu'on lui dit être absent.

Il sut plus tard qu'il s'était rendu à Stadaconé pour concerter avec Agona une entreprise contre les Français.

Rendu à Charlesbourg-Royal, Cartier apprit que les Sauvages n'approchaient plus du fort comme auparavant, et que quelques-uns de ses gens ayant été à Stadaconé, ils y avaient vu " un monde " considérable du peuple du pays qui y étaient assemblés " et en conséquence il fit " apprêter toutes choses, et mettre son fort en bon ordre." Tout l'hiver on fut continuellement au guet et les Français étaient, sinon attaqués, du moins inquiétés sans cesse par des démonstrations hostiles de la part des indigènes. Pour surseoir d'inquiétude les secours attendus de jour en jour au printemps n'arrivaient pas.

Enfin, las d'attendre et aussi, paraît-il, un peu dégoûté du pays, Cartier appareilla pour revenir en France et vint mouiller à St. Jean de Terre-neuve, où il trouva rendu le Sieur de Roberval qui, étant parvenu à recruter des colons de la même manière que Jacques Cartier, avait enfin fait voile pour le Canada. Celui-ci vanta fort à Roberval les richesses du pays et l'engagea à continuer sa route. Quelques rapports disent même qu'il retourna au Cap Rouge avec lui; mais il est bien plus certain, d'après les relations de leur voyage, qu'il voga immédiatement vers la France.

Roberval entra donc seul dans le fleuve et vint débarquer au fort de Charlesbourg Royal dont il changea le nom en celui de France-Roi, donnant aussi au fleuve le nom de Franco-Prime, en l'honneur de François Premier.

Pendant l'hiver, la maladie se déclara parmi les compagnons de Roberval et il perdit une cinquantaine de ses gens. Puis il ne tarda pas à s'apercevoir que ses colons n'avaient pas été choisis parmi les plus honnêtes gens, car bientôt des mutineries éclatèrent, des vœux furent commis, et il fut souvent obligé d'avoir recours au fouet et à la corde pour faire des exemples et maintenir le bon ordre et la paix. Voilà certainement des familles qui auraient attiré le malheur sur notre nationalité, en léguant à leurs descendants le scandale de leur mauvaise conduite, et nous devons remercier le ciel d'avoir permis que cette tentative de colonisation n'ait pu réussir.

Le 5 juin 1513 Roberval partit avec plusieurs de ses gentilshommes dans des chaloupes, pour aller découvrir ou explorer le Sagouanay, principal but qu'il avait en vue en entreprenant ce voyage, comme nous l'avons déjà dit; car c'est là qu'il comptait se débarrasser des dépenses que lui avait coûtées son entreprise, par la découverte de mines d'or et de pierres précieuses, suivant les espérances que lui avait fait concevoir les rapports de Cartier. On ne sait rien de ce voyage de Roberval, si ce n'est qu'il perdit une de ses barques. On ignore jusqu'à quel point est fondée la conjecture que cette barque est la même que celle où l'on a découvert ce canon de bronze, dont il a été question il y a quelques années.

Cette même année Cartier fut de nouveau envoyé en Canada, mais cette fois il était chargé de ramener le Sieur de Roberval en France avec tous ses gens, car la paix avait été rompue avec Charles Quint et François Ier comptait fort sur l'influence du gentilhomme Picard sur sa province où il jouissait d'une grande autorité.

Ainsi finit le premier essai de colonisation qui ait été tenté en ce pays et dont le mauvais succès, déplorable au premier abord, doit cependant être considéré comme un bienfait, si nous songeons aux éléments qui devaient jeter les bases de la nouvelle colonie.

Que devint Roberval? on l'ignore. Des auteurs ont prétendu qu'il périt dans une seconde expédition qu'il fit en 1519 pour l'Amérique, ainsi que son frère qui l'accompagnait. Cette opinion est assez probable. — Cependant d'autres assurent que M. de Roberval avait été rencontré après 1519 dans quelque ville de la France. Comme on le voit, il n'y a rien de bien certain.

Quand à ce qui arriva au Canada après le départ des Français, n'a non plus aucune donnée positive. On sait seulement, par une vague rumeur, que les Iroquois dévastèrent tout le pays, et qu'ils enlevèrent les Algonquins. Toujours est-il que quand les Français revinrent, Hochehaga avait disparu. On ne parle plus de même de Stadaconé, mais il est de fait qu'il existait encore des individus de la même famille dans le voisinage de l'endroit où avait été cette bourgade.

Après avoir été témoin de l'inutilité des efforts d'une poignée de Français catholiques pour fonder un établissement durable sur les bords du St.-Laurent, voyons ce que des colons Huguenots de la même nation ont pu faire de mieux sur un autre rivage du nouveau monde.

La religion de Calvin commençait déjà à faire son apparition dans le pays si orthodoxe de la France; mais les Français se sentaient une invincible répulsion pour les doctrines de cette secte. L'amiral de Coligny leur chef, grand politique, et homme habile, résolut d'acquiescer pour ses co-religionnaires un pays où ils purent trouver au besoin un asile; car des pillages et des massacres commis par

les Huguenots dans le midi de la France avaient irrité la nation contre eux. Le chevalier de Villegagnon fut choisi pour diriger cette tentative de colonisation, et le pays qui fut choisi pour recevoir les réformés fut le Brésil, mais cette colonie ne prospéra point et les colons revinrent en France, où depuis Villegagnon retourna au Catholicisme.—Cependant la guerre civile sévissait avec une violence toujours croissante, et les deux partis, le parti catholique et le parti huguenot se combattaient à outrance. D'un côté était la famille royale des Valois, représentée alors par François II qui avait épousé Marie Stuart, la noble nièce des Guise, princes qui pouvaient alors être regardés à bon droit comme les véritables chefs du parti catholique,—de l'autre côté était l'illustre maison des Bourbons dont l'antique foi un vrai culte avait été honteusement trahie et foulée aux pieds par leurs descendants d'alors ; l'amiral de Coligny, par son énergie et son activité, était l'âme de ce dernier parti. Soutenus de chaque côté par d'aussi fortes rivalités, la lutte des deux partis en présence devait être terrible. Les huguenots tentèrent à différentes reprises plusieurs soulèvements, mais ces soulèvements furent énergiquement réprimés par les Guise. Il y avait au fond du cœur de la majorité des Français, un profond dégoût pour la nouvelle secte, et cette répugnance naturelle était raffermie par le spectacle des excès auxquels s'étaient livrés partout les réformés, en Allemagne, dans les Pays Bas, et surtout en Angleterre, où le monarque était à la fois maître des corps et des consciences. D'ailleurs les outrages dont les Calvinistes s'étaient rendus coupables contre les choses les plus sacrées du culte catholique, et leurs actes d'odieux vandalisme, quand ils parvenaient à dominer par la force des armes dans quelques parties de la France, ces actes révoltaient les bons instincts du peuple. Les sépultures violées, les corps des Saints exhumés et leurs cendres jetées au vent, les églises profanées et les signes augustes de la religion mutilés et foulés aux pieds, tout cela faisait germer en France les semences d'un sombre et affreux complot. Coligny n'était pas sans comprendre la position que s'étaient faite ses partisans et pour parer à toute éventualité, il comprit de nouveau le besoin pressant de leur ménager ailleurs un lieu de refuge. Cette fois il tourna ses regards vers la Floride où les Espagnols avaient déjà commencé un établissement, et dont on vantait beaucoup les avantages et les ressources naturelles. Son plan de colonisation ayant rencontré l'assentiment de Charles IX, alors roi de France, il chargea Jean de Ribaut, brave et excellent marin de Dieppe, de la conduite de l'expédition qui se composait de 600 hommes, tous Calvinistes.

En 1562, après un voyage heureux, Ribaut arriva dans la Floride à l'embouchure de la rivière May, aujourd'hui Saint Jean, qui ne lui plut pas, et cotoyant le rivage, il alla mouiller dans la baie de Port Royal où il construisit un fort qu'il nomma Charlesfort. Ayant laissé 30 hommes à ce fort sous le commandement du capitaine Albert, Jean Ribaut repartit pour la France. A peine était-il parti que la discorde se déclara dans le camp des Huguenots à propos de certains morceaux d'or, venus sans doute d'un autre pays et que les sauvages leur avaient donnés. Pour comble de détresse le fort devint la proie des flammes ; mais ici les sauvages vinrent à leur secours et le fort fut bientôt relevé.

Ce capitaine Albert, qui commandait les Huguenots, était un homme dur qui, pour des raisons frivoles, traitait ses hommes sans miséricorde ; il fut assassiné par ses gens dans une sédition qui ne tarda pas à éclater ; heureusement Nicolas Barré fut choisi pour succéder à Albert ; plus sage que son prédécesseur, il réussit à apaiser ses compatriotes, et tourna leurs esprits vers le retour en France.—Ce projet n'était pas très facile à exécuter pour des gens sans navire, et qui étaient presque tous soldats, mais leur ardeur dans l'entreprise, fut telle qu'ils réussirent à construire une barque. On allait chercher dans les bois de la mousse fort longue dont on se servait pour calfeuter, on fabriqua des voiles avec les chemises et les étoffes disponibles : on se servait d'écorce pour faire des futailles. On ne songeait qu'à partir et bientôt ils quittèrent la Floride. Leur barque faisait eau, mais à force de persévérance ils réussirent à la maintenir à flot. Cependant à la suite d'un grand calme, qui les retarda beaucoup, la disette de vivres commença à se faire sentir et bientôt ils se virent réduits chacun à 12 grains de maïs par jour. La famine devint même si pressante qu'il fallut dévouer à la mort l'un d'entre eux, pour pourvoir à la nourriture des autres. Le sort tomba sur celui qui avait été cause de la mort du capitaine Albert, quelques uns disent qu'il s'offrit de lui-même.

On but son sang et on se partagea les lambeaux de son corps, mais cette horrible secours ne pouvait pas les mener bien loin. Heureusement que dans cette extrémité ils furent rencontrés par un vaisseau anglais, dont le capitaine reconnaissant en eux des co-religionnaires, les ramena en Europe.

Coligny toujours occupé du même projet, fit partir le Sieur de Laudonnière avec 3 navires, lesquels vinrent débarquer leurs équi-

pages non plus à Charlesfort mais à un endroit où ils construisirent un fort auquel ils donnèrent le nom de fort de la Caroline. Mais les gens de Laudonnière étaient doués d'un esprit turbulent qui prépara leur ruine. Ils firent la guerre aux sauvages dont ils avaient pourtant tant de besoin et voulurent soutenir leurs voisins. Soixante-six se révoltèrent et forcèrent Laudonnière à leur signer la permission d'aller attaquer les Espagnols. Ainsi ce furent les Huguenots qui eurent le triste honneur d'inaugurer la piraterie dans les Antilles et de commencer la série des guerres américaines. Ils se rendirent aux Antilles où un des navires réussit à piller un navire espagnol et même à s'emparer d'un gouverneur ; mais celui-ci eut l'adresse de les attirer dans un port où ils furent tous faits prisonniers. L'autre navire, se voyant seul, se hâta de retourner au poste de la Floride, où les hommes de son équipage furent reçus ; mais Laudonnière en fit pendre quatre, pour servir d'exemple aux autres.

La famine menaçait de se déclarer au fort de la Caroline, lorsque l'anglais Sir John Hawkins, commandant un navire occupé de la traite des esclaves noirs, leur donna assez de provisions pour retourner en France—Déjà ils allaient s'embarquer quand ils aperçurent quelque voiles.—C'était Ribaut qui avait été envoyé de nouveau par l'amiral de Coligny, pour remplacer Laudonnière à qui on avait fait en France une réputation de trop grande sévérité.

Ayant appris que les Français se prétendaient seuls maîtres de la Floride les Espagnols qui venaient de bâtir un fort à Saint Augustin, exaspérés des pirateries des Huguenots et fâchés de ce voisinage, résolurent sous les ordres de don Pedro Mélendez, d'attaquer les français. Pour les prévenir Ribaut fut d'avis d'aller les attaquer chez eux et son avis ayant prévalu, il fit voile avec la plus grande partie de ses gens pour le fort St. Augustin ; mais il fut surpris en mer par une violente tempête et jeté à la côte. Pendant ce temps Mélendez s'était approché du fort de la Caroline à la faveur de la brume sans avoir été découvert et lorsqu'il fit sonner la trompette les espagnols étaient déjà dans le camp. Les français eurent à peine le temps de se mettre en défense et furent massacrés à l'exception de Laudonnière et de quelques autres qui échappèrent. Le commandant Espagnol avait abusé odieusement de sa victoire, et abandonné les prisonniers à la barbarie de ses soldats qui se conduisirent à leur égard d'une manière indigne de catholiques et même d'hommes civilisés. Il en réserva cependant quelques uns pour un supplice plus infamant. Par ses ordres ils furent pendus aux arbres et il fit placer une inscription avec ces mots : "Ceux-ci n'ont point été traités de la sorte en qualité de français mais comme des hérétiques et des ennemis de Dieu."

Après avoir ainsi terni l'éclat d'un beau fait d'armes don Mélendez devait se montrer de plus traître à la foi jurée. Etant retourné au fort Saint Augustin il trouva Ribaut et ses gens que la tempête avaient jetés à la côte nus et sans secours, et en dépit de la promesse qu'il leur fit qu'ils auraient la vie sauve, il les fit tous égorger à peu d'exceptions près, à mesure qu'ils étaient amenés dans son camp.

ARTHUR CASGRAIN.

(A continuer.)

EDUCATION.

De la nécessité d'une classe préparatoire dans les écoles primaires.

Entrez dans une école : vous remarquerez presque toujours deux, trois, quatre ou cinq bancs garnis de jeunes enfants dont la physiologie, l'attitude, la manière d'être, forment un étrange disparate avec celles de leurs camarades. Ces enfants ont sept, six et cinq ans ; plusieurs même n'ont pas atteint cet âge. Et pourtant, on leur inflige la leçon d'écriture dans sa rigueur traditionnelle. Les voilà, trois quarts d'heure ou une heure durant, penchés sur les tables, un crayon ou une plume à la main ; et si l'on passe en classe de lecture, on les verra, rangés en cercle et les pieds cloués au sol, répéter machinalement et (et pour employer le mot vulgaire), *anonner* d'un ton piteux des lettres qu'un *moniteur* leur montre en maugréant du bout de sa baguette ; c'est-à-dire que de jeunes enfants, qui, il y a quelques mois, passaient leurs journées dans une liberté complète, ou suivaient avec gaieté les exercices attrayants de la salle d'asile, dont une série d'interrogations et de leçons de choses entremêlées de chants et de marches, cultivaient, sans les fatiguer, les facultés naissantes ; qui n'ont pas dépassé cet âge où le mouvement et l'agitation sont la condition première du développement physique, ces jeunes enfants, disons-nous, sont voués tout-à-coup à ce que la routine de l'école présente de plus monotone ; et con-

damnés, sous peine de punitions, qui seront à leurs yeux de crimes injustices, à une désespérante immobilité.

Nous ne connaissons rien de plus regrettable au point de vue scolaire, de plus funeste au point de vue hygiénique, que cette assimilation d'enfants de sept, six, et cinq ans, à des camarades de neuf, dix, onze, douze et treize ans. On se proposerait d'inspirer dès le début le dégoût et l'horreur de l'école, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Ajoutez que ce système contre nature impose à l'instituteur la nécessité d'intervenir à chaque instant pour rétablir le silence et l'ordre compromis. La présence d'un certain nombre d'enfants de l'âge de ceux dont on parle est la pierre d'achoppement pour la discipline d'une école : en de telles conditions, rien n'égale la fatigue du maître que la fatigue et l'ennui des enfants.

Nous considérons donc comme indispensable, dans toute école tant soit peu nombreuse, la création d'une division destinée aux petits élèves qui n'ont pas accompli leur huitième année, division formant la transition entre la salle d'asile et l'école, conservant de la première une grande partie de sa méthode, empruntant à la seconde la matière de son enseignement. Dans cette *classe préparatoire*, les enfants apprendront à lire, à écrire, à compter; mais ils apprendront tout cela par des procédés adaptés aux exigences de leur âge; mais les leçons ne dureront jamais pour eux plus d'un quart d'heure ou d'une demi-heure; mais ils ne prendront part, à l'enseignement proprement dit de l'école, que lorsqu'il s'agira d'instructions générales et à portée de tous sur le catéchisme, l'Évangile, les fêtes de l'Église, ou encore de récits, d'avis pratiques et enfin de ces *leçons de choses*, qui, faites par un maître intelligent, sont pour la classe tout entière l'aiguillon le plus puissant, en même temps qu'un instrument efficace du développement intellectuel.

Cette combinaison de la méthode des salles d'asile avec les procédés scolaires ne serait pas, à nos yeux, l'un des moindres résultats de la création de *classes préparatoires*. En se continuant dans l'école, la salle d'asile transformerait les allures. Ainsi se trouveraient réalisées peu à peu les prévisions de la circulaire ministérielle, en date du 16 juin 1855: "Quand toutes les salles d'asile donneront l'exemple de cette méthode régulière et rationnelle, par laquelle le jugement est exercé, l'intelligence éveillée, le sens moral affermi, toutes les facultés mises en jeu, les écoles primaires et les mêmes participeront des résultats qui se seront manifestés au-dessous d'elles: au développement des premières correspondra nécessairement l'élevation des secondes. Comment admettre qu'en regard des excellents procédés usités dans l'asile, la routine et l'imperfection des méthodes puissent se perpétuer dans l'école?"

Donnons immédiatement une idée de la manière dont nous comprenons que les leçons de lecture, d'écriture, d'orthographe, de dessin même doivent être faites dans la *classe préparatoire*. Ces différents objets, grâce à un procédé très ingénieux que nous avons vu employer avec succès en Allemagne, peuvent être enseignés simultanément dans leurs éléments essentiels, et sans la moindre fatigue pour les petits élèves. Ce procédé, bien entendu, sera varié de mille manières.

Le maître montre aux enfants un objet quelconque, un chapeau, par exemple. Il commence par captiver l'attention, en expliquant tout ce qui se rattache à cet objet : de quelle manière on s'est fait le chapeau, d'où vient la soie, d'où vient le cuir, comment s'y prend le chapelier, etc., etc. L'intérêt des petits élèves une fois éveillé, le maître annonce qu'il va dessiner le chapeau; et, sous le regard des enfants, en reproduit en effets les contours sur le tableau noir. "A vous, maintenant?" dit le maître. Les petits élèves rangés aux tables ont chacun devant soi une ardoise. Ravis de la permission qui leur est donnée, ils s'empressent de copier, tant bien que mal, le modèle à propos duquel on leur a raconté de si belles choses. Chacun ayant présenté son dessin au maître et reçu quelque avis ou quelque encouragement: "Maintenant, dit celui-ci, comment nomme-t-on ce que vous venez de dessiner?" Tous les enfants: "Un chapeau!" — Bon! Répétez ce nom: *Cha-peau!* Les enfants plusieurs fois: "*Cha, cha, cha, — peau, peau, peau!*" Tout cela, si le maître s'y prend bien, se fait avec une extrême animation et avec la plus vive gaieté.

"Hé bien! reprend le maître, on ne nomme pas seulement *cha-peau*, on l'*écrit*.... Voulez-vous écrire *cha*?... — Oui, oui! — Hé bien! regardez-moi!" Et le maître écrit en grosses lettres: *cha-peau*. Répétez maintenant ce que vous voyez écrire."

"A présent, dit le maître, à vous d'écrire!... Vous voyez que *cha* se compose de trois lettres; nous allons tracer chacune d'elles avec le doigt." Et il décrit en l'air, par le mouvement du doigt et du bras, la première lettre le *c*... "Faites comme moi." Et tous les enfants, de décrire la courbe du *c*, puis la forme du *h*, puis celle de l'*a*. "Ecrivez maintenant sur l'ardoise!" Les petits élèves s'évertuent à reproduire chaque lettre comme ils se sont efforcés de

reproduire le dessin. Puis le maître fait répéter la syllabe entière d'après l'ardoise.

Cette décomposition rétrospective de la syllabe permet de retrouver, dans l'intérêt de l'enseignement de l'orthographe, l'avantage que présentait selon quelques personnes, l'ancien méthode de pollution.

Toutes les phases de cette leçon, ou la lecture, l'écriture, le dessin s'apprennent l'un par l'autre; et les enfants se trouvent perpétuellement acteurs, de moitié avec le maître, sont suivis par ces derniers avec un incroyable entrain. Une si heureuse combinaison ne laisse pas un instant l'attention s'endormir; elle fait appel à la même attention après avoir mis en jeu l'intelligence. De telles leçons, nous le disons pour l'avoir vu, produisent de merveilleux résultats; elles peuvent d'ailleurs, on le comprend, s'appliquer à tout objet d'étude, et se prêter à toutes les applications que peut concevoir un maître intelligent.

Tous les instituteurs ont remarqué que les enfants sortis des salles d'asile sont plus dociles, sans doute, mais aussi plus remuants que ceux de leurs petits camarades qui n'ont pas été soumis à l'angélique discipline qu'on y observe. Comment s'en étonner! La salle d'asile s'étudie précisément à concilier les exigences de l'étude avec un impérieux besoin de mouvement: la *classe préparatoire* a pour but de continuer ce système en le tempérant. Mais si, dans les communes où existe une salle d'asile, la *classe préparatoire* est nécessaire pour établir la transition entre deux genres de discipline intellectuelle très différents, elle est plus indispensable encore dans les communes dépourvues de salle d'asile. Ici, en effet, l'école ne reçoit pas seulement des enfants de huit et de sept ans, mais de pauvres marmots de cinq et de quatre ans. Si l'école n'offre pas dans la division inférieure les avantages de la salle d'asile, que ferez-vous de cette catégorie de petits élèves dont la misère ou l'incurie des parents vous impose prématurément le fardeau?

La *classe préparatoire* sera donc tout à la fois le rempart et le fondement de l'école proprement dite; le rempart, car elle la défend contre l'invasion d'une foule de très jeunes enfants qui ne peuvent qu'y porter le désordre et en entraver la marche; le fondement, car elle peut et doit faire de cette catégorie de petits élèves une pépinière d'excellents écoliers.

LORAIN ET LAMOINE (1).

Manuel de l'enseignement primaire.

Sur les instants qu'on peut donner à l'étude.

On se demande souvent: ou prendre le temps que l'on pourra consacrer aux études? "Nous n'avons pas le temps," se disent mille personnes qui reconnaissent l'utilité de la science, et qui, pourtant ne s'occupent point de diminuer leur ignorance.

Que l'on ne se fasse pas d'illusion. Ceux qui disent ainsi: "Je n'ai pas le temps," lorsqu'ils reconnaissent l'utilité de la science, sont ceux qui méconnaissent l'utilité de la science lorsqu'ils sont forcés de convenir que le temps ne leur manque pas.

En général, ce qui manque aux hommes, ce n'est ni le temps, ni la force physique, bien qu'ils le répètent perpétuellement: c'est la *force de volonté*. Ils voudraient bien tous être savants si la science venait d'elle-même. Mais il faut travailler pour l'acquérir, et le travail, on en a peur. On n'en convient pas toutefois: il y a plus, même on n'en convient pas avec soi-même, et pour dissimuler le mécontentement où l'on est de soi, on va disant, tantôt: "A quoi bon savoir ce là?" tantôt: "Il faut si longtemps pour se familiariser avec telle science! je n'ai pas ce temps-là."

Nous sommes d'avis, au contraire, nous, que, presque toujours on a du temps de reste, même pour les études qui ne sont point indispensables, et que l'on peut en quelque sorte tailler du temps dans sa journée, pour peu qu'on en ait la volonté ferme et que l'on y pense toujours. Presque toujours, effectivement, à moins que déjà l'on n'ait fait usage d'une méthode analogue à la nôtre et fort sévère, on pourra:

1o. Eviter des pertes de temps complètement gaspillé;

2o. Utiliser des instants qui semblent déjà avoir un emploi.

Eviter les pertes de temps. Il a deux manières principales de perdre le temps. Ne rien faire, et faire des riens. 1o. Ne rien faire, c'est essayer une chose, puis d'une autre; et aller et venir dans sa propre maison par désœuvrement, par ennui profond, ennui qui quelquefois, arrive à tel point qu'on ne se dissimule plus qu'on perd le temps, qu'on est échanté de la plus sottise visite qui vienne faite diversion, qu'on cherche quelque occasion futile qui aide à le tuer.

(1) Cet article et les suivants sont empruntés à l'excellent recueil de M. Olonzet, le *Journal d'Education* de Bordeaux.

2o Faire des riens, c'est jouer plus longtemps ou plus souvent qu'il ne faut, se livrer à la promenade, à la société plus que de raison, prolonger des conversations qui ne roulent sur rien d'important ou d'instructif, tenir des correspondances inutiles, etc. Que l'on se surveille secrètement; que l'on s'interdise les choses inutiles; et que les choses utiles elles-mêmes, on ne se les permette que tant qu'elles sont utiles et pas une minute au-delà: on retrouvera bientôt une heure ou deux par jour, et peut-être d'avantage. Pour faciliter ce travail, nous ajouterons que la 1re espèce de perte de temps *le ne rien faire* affecte deux formes principales, l'une perdre le temps en masse, par heures, par demi-journées; l'autre laisser couler des dix minutes, des quarts d'heure dans l'oisiveté. Ces deux formes sont également funestes. Mais la 2e peut-être est plus dangereuse que la première; car l'on ne s'aperçoit pas de la perte que l'on fait, on est loin d'en soupçonner l'étendue, on ne suppose pas, ce qui pourtant est la vérité, qu'elle se renouvelle souvent plusieurs fois par jour, et qu'une centaine de quarts d'heure ainsi perdus par mois (ce qui est peu dire), c'est un intervalle de 25 heures non seulement astronomiques, mais encore économiques (c'est-à-dire qui toutes pouvaient avoir un emploi autre que le sommeil, la toilette ou les repas). Ces quarts d'heure perdus sont ceux qui séparent un travail d'avec un travail, ou d'avec un repas, ou d'avec une course, etc. Comme naturellement il faut du temps pour passer d'une occupation à une autre, on se dit que le quart d'heure qu'on a de libre sera presque totalement absorbé par les mesures à l'aide desquelles s'opérera le changement du travail, et qu'en conséquence ce n'est pas la peine de prendre ces mesures. Il serait facile pourtant, avec un peu d'attention, d'éviter l'inconvénient duquel on se plaint. Que ces instants soient consacrés à des lectures, et qu'on ait l'attention de laisser le livre ouvert ou marqué soit par un signet, soit autrement. Il est vingt manières d'arriver à ce résultat: n'en indiquons qu'une. En quittant un ouvrage de géométrie par exemple, on plie le bout de la planche de laquelle on se sert entre les deux pages qu'on est en train de lire. Rien n'empêche de procéder d'une façon analogue, même pour des travaux autres qu'une lecture. On peut avoir sur une table particulière (le pupitre à écrire debout est spécialement propre à cela) le travail tout prêt pour les instants dont il s'agit, travail auquel on se met et qu'on abandonne à volonté. On choisira pour cette espèce de travail volant le plus facile de tous, celui qui exige le moins de suite dans les idées. On ne se figure point combien on gagnera ainsi de temps. Si sur cette table des instants perdus on avait une petite pendule qui permit d'examiner combien l'on a ainsi gagné de temps par jour, par mois, par an, on ne reviendrait pas de son étonnement.

UTILISER LES INSTANTS QUI SEMBLIENT DEJA AVOIR UN EMPLOI.

Ces instants sont ceux des courses indispensables, des promenades solitaires, des attentes soit dans les antichambres, soit ailleurs; des soins donnés à la toilette, au bain, enfin tous ceux pendant lesquels on est comme physiquement occupé ou empêché de faire autre chose. Mais rien alors n'empêche de penser, et puisque ici nous nous occupons plus spécialement des moyens d'apprendre vite, rien n'empêche de se rappeler. Que l'on passe en revue dans son souvenir ce que l'on a lu le matin, la veille depuis un temps quelconque: Que tantôt l'on cherche à se rappeler purement et simplement, et tantôt à classer ce qu'on sait. Ces moments, pendant lesquels il est impossible de tenir un livre, seront de tous les plus fructueusement employés, ils nécessitent certaine tension d'esprit qui lorsqu'elle est couronnée par quelque succès n'est pas sans charmes; ils nous donnent la mesure de ce que nous savons, en nous avertissant de ce que nous ne savons pas, et en nous préservant à cet égard de l'illusion à laquelle nous entraîne souvent l'habitude de regarder furtivement, involontairement du coin de l'œil le coin du livre où se trouve caché ce que nous sentons ne pas trop bien savoir; enfin, parfois ils nous font presque découvrir, en nous aidant à retrouver, par l'ensemble de ce que nous nous rappelons, les détails que nous ne nous rappelons pas, détails qui, bien souvent, résultent, soit de ce qui précède, soit de ce qui suit, ou qui s'y rattachent et que l'on en peut conclure, comme par exemple de la forme des corps enveloppants, on déduit sans peine celle de l'objet enveloppé.

L'inconvénient unique qui puisse résulter de la méthode que nous indiquons ici, c'est quelque chose qui ressemble à de la distraction. Souvent, en effet, on reproche ce défaut aux personnes les plus remarquables de la société, aux penseurs. Nous ne conseillons point à nos lecteurs d'affecter ce défaut pour se donner l'air de métaphysiciens ou de mathématiciens profonds, pas plus que nous ne leur conseillons de mal écrire pour ressembler à Napoléon ou à lord Byron. Nous leur conseillons même d'en éviter la réalité tout aussi bien que l'apparence: il y a temps pour tout en ce monde, et avec

un peu de souplesse dans l'esprit, il est facile de revenir en un dixième de seconde, des méditations les plus graves, à ce que l'on vous dit, et d'y répondre juste. Mais si par malheur il arrivait qu'en utilisant ainsi le temps, on devint distrait, nous regarderions ce malheur comme infiniment moins grand que la perte de temps qu'il fait éviter.

GRANDSAGNE ET JULLIEN.

L'Art d'étudier avec fruit.

Exercices pour les Élèves des Ecoles.

Vers à apprendre par cœur.

LE MOINEAU ET LA TOURTERELLE.

DIALOGUE.

LE MOINEAU.

Comment se fait-il donc, ma sœur,
Que l'on t'aime, qu'on me rejette;
Que l'on t'accueille avec douceur,
Qu'avec humeur on me maltraite?
Cependant, je suis plus adroit,
Je puis, par mainte gentillesse,
Charmer le maître et la maîtresse;
J'ai cent fois plus d'esprit que toi!

LA TOURTERELLE.

C'est mon frère, qu'on vous accuse
D'être un gourmand, d'être un volent:
Vous prenez ce qu'on vous refuse,
Moi, ce qu'on m'offre de bon cœur.
Vous avez plus d'esprit, mon frère,
Plus d'adresse, plus de savoir;
Mais lorsqu'on l'emploie à mal faire,
Il vaudrait mieux n'en point avoir.

A. GUERARD.

AVIS OFFICIELS.



NOMINATIONS.

INSPECTEUR D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur Général en conseil, a bien voulu, le 19 avril dernier, nommer M. Auguste Béchar, instituteur, inspecteur d'école, à la place de M. Lespérance décédé.

Le district d'inspection de M. Béchar comprendra tout le district de Gaspé et M. Joseph Meagher reste chargé de l'inspection des écoles du comté de Bonaventure.

EXAMINATEUR.

Son Excellence, le Gouverneur Général, en conseil, a bien voulu, le 15 avril dernier, nommer le Révérend Alexander Kemp, membre du Bureau des Examineurs protestants pour le district de Montréal, à la place du Révérend Donald Frazer qui a laissé la province.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, en conseil, a bien voulu, le 15 avril dernier, faire les nominations suivantes de Commissaires d'école:

Comté de Montmorency.—Laval: Le Révérend J. P. Colfer et MM. Pierre Filion, Edward Rockett, Walter Tobin et Joseph Touchette, et M. John Shortell, secrétaire-Trésorier.

Comté de Joliette.—St. Charles Borromée: M. Narcisse Levêque dit Sans-souci.

AVIS AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Ceux de MM. les Commissaires qui désireraient se procurer les services de quelqu'élève des écoles normales, feront bien de s'adresser dès à pré-

sent soit au département de l'instruction publique, soit au Principal de chaque école, qui leur donneront tous les renseignements possibles. L'examen des élèves et la collation des diplômes auront lieu cette année plus à bonne heure qu'à l'ordinaire, afin de faciliter les engagements en ce qui concerne les Ecoles Normales Laval et Jacques-Cartier.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

La neuvième conférence de l'association des instituteurs en rapport avec l'école normale Jacques-Cartier, aura lieu à cette école, vendredi, le 27 du courant, à neuf heures de l'avant-midi.

Ceux qui n'ont pas encore payé leur contribution annuelle, voudront bien le faire sous le plus court délai, s'ils veulent profiter des avantages que leur offre l'association.

La septième conférence de l'association des instituteurs en rapport avec l'école normale Laval aura lieu à cette école, samedi, le 28 du courant, à neuf heures du matin.

DONS OFFERTS AU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le surintendant accuse, avec reconnaissance, réception des dons suivants, faits à la bibliothèque du département :

De MM. A. S. Barnes et Cie, libraires, à New York : "The teacher and the parent," par Charles Northern, 1 vol. in-8o ; "Theory and practice of Teaching," par D. P. Page, 1 vol. in-8o ; "School amusements," par N. W. Taylor Root, 1 vol. in-8o ; "Universal education," par Ira Mayhew, 1 vol. in-8o ; "American education," par Edward Mansfield, 1 vol. in-8o ; "Logic of Mathematics," par Charles Davies, 1 vol. in-8o.

De M. le professeur Hall et de M. J. D. Whitney, Albany : "Geology of Iowa," 7 vols. in-4o.

De M. John Lovell, libraire, à Montréal : Recueil de chansons canadiennes et françaises, 1 vol. in-18o ; Le Pirate du St. Laurent, par M. H. E. Chevalier, 1 vol. in-18o.

De M. Jos. Lenoir, assistant rédacteur du *Journal de l'Instruction Publique* : Voyage autour du monde, 1 vol.

Bureau de l'Éducation, 29 avril 1859.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ AUX DIRECTEURS DE MAISONS D'ÉDUCATION QUI VEULENT SE PRÉVALOIR DES DISPOSITIONS DE L'ACTE 19 VICT., CHAP. 54.

1o. Qu'aucune maison d'éducation n'aura droit, cette année, à l'aide accordée par la Législature, à moins que le rapport et la demande qui l'accompagnent n'aient été reçus à ce bureau avant le premier jour d'août prochain. Il ne sera fait d'exception sous quelque prétexte que ce soit.

2o. Un accusé de réception du rapport et de la demande sera immédiatement transmis à la personne qui les aura faits.

3o. Quiconque n'aura pas reçu cet accusé de réception dans les huit jours qui suivront le dépôt au bureau de poste des documents dont il s'agit, sera tenu de s'en enquérir auprès du maître de poste de sa localité et au bureau de l'éducation ; à défaut de quoi, la demande et le rapport seront censés n'avoir jamais été transmis.

4o. Des formules imprimées seront envoyées, dans la première quinzaine de juin, à toutes maisons d'éducation qui ont été portées déjà sur la liste des subventions, et celles qui n'auront pas alors reçu ces formules devront en faire la demande.

5o. Les maisons d'éducation qui ne sont pas inscrites sur la liste, mais dont les directeurs désirent faire un rapport et une demande, pourront obtenir de ce bureau les formules dont ils auront besoin entre le 1er et le 15 de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU.
Surintendant de l'Éducation.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA,) MAI, 1859.

Les Ecoles Normales.

Nous avons un double plaisir à reproduire de *L'Abeille* du Petit Séminaire de Québec, l'article suivant sur les écoles normales. Nous disons un double plaisir, car, à part l'excellent effet qui pourra en résulter pour ceux qui le liront, nous aimons à voir ainsi la jeunesse de nos collèges clas-

siques exprimer d'aussi honorables sympathies pour la classe des instituteurs. Ceux qui ont écrit les lignes suivantes, seront un jour prêtres, ou citoyens influents dans nos villes ou dans nos campagnes ; peut-être auront-ils entre leurs mains notre sort, comme législateurs ou comme ministres. Dans toutes ces positions, ils auront les moyens de contribuer à élever l'instituteur au niveau de ses sublimes fonctions, en lui assurant cette considération personnelle qui lui a manqué si longtemps, et en augmentant la somme de son bien-être matériel. Puissent-ils alors se rappeler les excellentes choses que contient cet article et puisse leur conduite être conforme aux sentiments qu'ils expriment et qui sont, nous n'en doutons point, partagés par toute la jeunesse de nos collèges ! Leur carrière, du reste, et celle de l'instituteur, différentes peut-être sous bien des rapports, n'auront-elles pas eu le même point de départ et n'auront-elles point le même but ? La religion, la patrie, la science, pour les uns et pour les autres, ne sont-elles pas au début pour protéger, à la fin pour couronner leur nobles efforts !

Le Bas-Canada, aussi bien que tout autre pays, aime et favorise le progrès matériel ; un chemin de fer le sillonne d'un bout à l'autre ; l'électricité met ses villes en communication instantanée les unes avec les autres ; des vapeurs croisent son beau fleuve en tous sens, et la main de l'homme victorieuse de la nature, a renversé les obstacles qui empêchaient les vaisseaux de l'Océan de se rendre jusqu'à l'extrémité de nos immenses lacs. Mais tout en payant à l'industrie un juste tribut, il sait éviter les funestes conséquences qu'elle produit trop souvent. A mesure que nous perfectionnons nos moyens d'existence, l'éducation ce pain de l'intelligence, fait de sensibles progrès. Il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en apercevoir. Tandis que l'Université Laval donnait à la haute éducation une forte impulsion, les écoles Normales annonçaient à l'éducation populaire un avenir tout nouveau. Les Ecoles Normales, nous pouvons l'assurer sans crainte, sont une heureuse acquisition pour le pays. Ceux qui ont été les promoteurs de cette institution méritent de notre part une vive reconnaissance, aussi bien que les hommes qui par leur sage direction, ont su mettre ces écoles dans la voie de prospérité où elles marchent aujourd'hui.

Sans une institution de ce genre, l'éducation du peuple sera longtemps demeurée stationnaire. Quelques localités, il est vrai, auraient reçu peut-être une instruction plus ample, par les sacrifices de certains hommes dévoués ; mais pour le pays dans son ensemble le foyer de l'éducation ne se serait pas agrandi. Pour que l'instruction s'étende et s'accroisse dans un pays, il faut qu'il y ait tout dans l'enseignement et que tous profitent également des progrès qui se font. De plus, les succès des élèves ne dépendent-ils pas essentiellement des instituteurs ? Mais croira-t-on que la fonction de ces derniers puisse être exercée indifféremment par tout le monde ! Certainement non ! Beaucoup se font illusion en se croyant instituteurs : Part d'instruire la jeunesse est un art difficile, et que peu d'hommes possèdent. Cet art, en même temps que difficile, est noble et relevé ; c'est pourquoi il importe qu'il soit bien tenu, et ne perde pas de sa dignité par l'ignorance de ceux qui le pratiquent. Eh quoi ! on ne permet point à un homme, bien instruit d'ailleurs, de faire les fonctions d'avocat ou de notaire, sans qu'il ait étudié un certain temps sous un homme de cette profession et subi un examen ? Quiconque s'ingère de pratiquer la médecine sans avoir suivi des leçons de maîtres habiles, est rigoureusement puni par la loi. Que dis-je ? est-il un métier si vil, si peu important, dans lequel on n'exige quelque apprentissage ? N'y aura-t-il donc que l'art d'instruire la jeunesse, cet art si important aux enfants, à la famille, à la société, à la religion, n'y aura-t-il que cet art peu lequel on supposera la science infuse ?

Tels sont les motifs qui ont amené l'établissement des Ecoles Normales. Là se formeront désormais nos instituteurs. M. le surintendant de l'Éducation, dans son rapport annuel, nous donne une idée de l'ordre et de l'activité qui règnent dans ces écoles. On s'étonne que, dans l'espace si restreint d'une année scolaire, les élèves puissent voir à la fois tant de matières diverses, et cependant mettre dans leur travail autant de perfection qu'ils en mettent. Bien persuadés que la science toute seule ne saurait former un bon maître, les supérieurs veillent aussi avec le plus grand soin sur la conduite morale de leurs élèves. Il importe en effet que l'instituteur

qui doit tenir dans une paroisse la première place après le curé, soit en état de nourrir en même temps l'âme et le cœur des enfants. L'exemple est le premier livre de la jeunesse et celui qui fait la plus profonde impression.

Ainsi l'instituteur formé par les Ecoles Normales a un double titre à notre confiance; nous pouvons compter sur sa capacité à la fois et sur sa vertu. C'est là une puissante recommandation. Déjà plusieurs ont su en apprécier la valeur; ils ont compris l'importance du rôle confié aux écoles Normales. De toutes parts sont accourus des élèves remplis de zèle et d'amour du travail. Plusieurs ont dû faire de pénibles sacrifices, revenir après plusieurs années de liberté, se rasseoir sur les bancs de l'école, surmonter les difficultés qu'offre l'étude, lorsque l'âge s'est accru, vaincre enfin des obstacles de tout genre qui s'opposaient à leur dessin. L'empressement a même été si grand que les directeurs des Ecoles Normales ont été forcés de refuser à plusieurs l'entrée de leurs maisons, faute de place suffisante pour les loger.

Il reste cependant un obstacle qui pourrait retarder l'éducation dans sa marche, c'est la fausse économie. Des hommes, heureusement qu'ils sont en petit nombre, des hommes se recroquent encore quelquefois, aux yeux desquels la science et les meilleures recommandations ne sont rien en comparaison d'un prix modique. Que deux instituteurs se présentent, l'un, savant, recommandable par ses qualités personnelles, l'autre, ignorant, inconnu, mais bien résolu à ne pas vendre chèrement ses services, ils n'hésiteront pas à choisir le second qui possède, à leur avis la condition essentielle, c'est de se contenter de peu. Vous avouerez que c'est là une déplorable manière de juger des hommes et des choses. Il faut connaître bien peu le prix de l'éducation, pour la sacrifier ainsi à un vil profit. Espérons que ces faux calculs d'une aveugle économie disparaîtront à mesure que l'instruction progressera parmi nous, grâce aux Ecoles Normales.

Nous sera-t-il permis, en terminant, de souhaiter aux Elèves des Ecoles Normales le succès que méritent leur zèle et les sacrifices qu'ils s'imposent? Le rôle qui leur est échu est un rôle honorable. Ils ont à travailler sur la partie la plus noble de l'homme. L'art du sculpteur consiste à faire sortir d'un marbre informe une statue qui n'a d'animé que l'apparence; l'instituteur doit tirer l'âme elle-même des ténèbres de l'ignorance. Le peintre s'immortalise en représentant sur une toile d'un vil prix diverses couleurs pour imiter la nature; l'instituteur empreint sur une toile plus parfaite des tableaux vivants. On admire le citoyen qui se dévoue au service de sa patrie, le soldat qui verse son sang pour sa défense; l'instituteur consacre sa vie dans une occupation pénible, afin de donner à son pays de bons citoyens, afin de dissiper les ténèbres qui pourraient se répandre dans son sein. Voilà à quels titres il mérite à la fois l'estime, le respect et l'encouragement de quiconque aime la Religion et la Patrie."

Obituaire.

L'Ecole Normale Jacques-Cartier, déplore la perte d'un de ses anciens élèves, M. Camille Christin décédé à l'Assomption le 26 avril à l'âge de 22 ans et quelques mois.

M. Christin avait d'abord étudié un an en deux au collège de l'Assomption et après avoir été instituteur assistant pendant près de trois ans, il était entré à l'Ecole Normale dans l'automne de 1857. Sa santé était chancelante et sa vue très faible; cela ne l'empêcha pas de suivre avec beaucoup de distinction les cours de la classe supérieure. Ses talents le portaient surtout vers les études sérieuses, il aimait l'histoire et les mathématiques, il tâchait de se consoler par l'étude de la langue latine de n'avoir pu suivre un cours classique. Son amour pour l'étude et le désir d'être utile à sa famille lui donnèrent la force d'attendre la fin de l'année, quoique ses amis et ses maîtres lui conseillassent d'aller se reposer.

Comme tous ceux qui sont atteints de phthisie, M. Christin espérait que le repos et l'air pur de la campagne lui rendraient ses forces et lui permettraient de prendre bientôt une école, mais sa santé diminuait toujours et avec elle ses faibles ressources. Un ami et ancien confrère sut deviner sa triste situation.

Une collecte fut faite à la conférence suivante de l'association des instituteurs de l'Ecole Normale; elle produisit une somme très acceptable. M. Christin se montra si reconnaissant de cette libéralité de ses confrères, auxquels s'étaient joints les élèves et les professeurs de l'école, qu'il nous écrivit dans le temps une lettre anonyme nous priant de rendre compte de cet acte de charité dans notre bulletin des bons exemples. Ne sachant point alors que la lettre provenait de lui; nous avons hésité à nous acquitter d'une tâche, qui est maintenant un hommage à sa mémoire. Nous devons aussi pour obéir à ses dernières volontés mentionner le nom de l'ami cha-

ritable qui le rappela au souvenir de ses collègues et prit l'initiative en sa faveur: c'est M. Archambault, aujourd'hui principal de l'Académie commerciale de Montréal.

M. Christin était au rang des élèves les plus capables de l'Ecole Normale, comme on peut s'en convaincre en parcourant les distributions de prix de cette école, et comme on pu en juger ceux qui ont entendu l'année dernière ses comptes rendus des cours publics. L'analyse de M. Christin était presque toujours la meilleure et obtenait les honneurs de la lecture. Il est doublement à regretter qu'un jeune homme aussi pieux, aussi habile et aussi dévoué ait été aussi promptement enlevé à l'enseignement, ou il n'aurait point manqué de rendre à la société des services importants.

Séance Littéraire et Musicale à l'Ecole Normale Laval.

Les élèves de cette institution ont donné, le 28 avril dernier, une séance littéraire et musicale dont les journaux de Québec parlent avec beaucoup d'éloges, et qui a fait le plus grand honneur au digne principal et aux professeurs de l'école. L'auditoire était nombreux et l'on y remarquait outre le maire de la cité, M. le grand vicaire Cazault, recteur, et un grand nombre de professeurs et d'élèves de l'Université Laval, M. le grand vicaire Cazeau de l'Archêvêché, M. Auclair, curé de Notre-Dame, M. Langévin, secrétaire de l'archêvêché, M. le juge de police, Maguire, M. le juge municipal Gauthier, et un grand nombre d'autres membres du clergé et du barreau.

Les compositions des élèves inscrites au cahier d'honneur ont été lues dans l'ordre suivant:

L'élève Deguise.—Compte-rendu de lecture: "Rome et Loïette," de Louis Veuillot.

L'élève Mignault.—Composition pédagogique: "Une classe à l'école d'application."

L'élève Donnelly.—Compte-rendu de lecture: "Mes Prisons," de Silvio Pellico.

L'élève Pémont.—Compte-rendu de lecture: "Mort de St. Edouard II, martyr, roi d'Angleterre."

L'élève Thibault.—Composition pédagogique: "Une classe à l'école d'application."

L'élève Demers.—Composition littéraire: "Simple vie ou vie à la campagne."

L'élève Lefebvre.—Composition littéraire: "Une caravane dans le désert."

Parmi les morceaux de musique, exécutés durant la soirée sous l'habile direction du Professeur, M. Ernest Gagnon, le public a paru goûter particulièrement le chœur de *Fra Diavolo*, auquel contribuèrent des élèves de l'école modèle annexe, celui de *La Dame Blanche*, et "*le Chant de l'Iroquois*," que nous publions avec le plus grand plaisir.

LE CHANT DE L'IROQUOIS.

Paroles d'un ami du Canada. Musique de M. Ernest Gagnon.

I.

Dans nos cantons s'est fait un bruit étrange,
Qui, de cabane en cabane a couru!
D'hommes nouveaux on dit qu'une phalange
Passant les eaux sur nos bords a paru!
Que veulent-ils?—C'est la guerre sans doute!
Ce sol ne peut appartenir à deux!
Levons la hache, et que, mis en déroute,
Vers leurs wigwams ils retournent honteux.

J'ai peint mon front! je me sens intrépide,
Et de la mort prêt à sonner le glas!
Bondis sur l'onde, ô mon canot rapide,
J'ai soif de sang; il me faut des combats!

II.

Pendant la nuit m'est apparu dans l'ombre
De Manitou le spectre courroucé:
"Malheur!" dit-il, de sa voix grande et sombre;
"D'un autre Dieu mon culte est menacé."
"Sachems, debout! guerriers, conrez aux armes!"
Puis, il partit dans un sillon de feu.
—Chiens d'étrangers, tremblez dans les alarmes.
A vos amis dites le chant d'adieu!
J'ai peint mon front, etc.

III.

Un cri de rage ébranle nos bourgades,
Et de l'Autmoïn le feu s'est allumé!
Quand l'ennemi menace nos peuplades,
C'est de sa chair qu'il faut être affamé!
—Vite, Iroquois, sur vos barques d'écorce,
Confiez-vous aux chances des courants :
Sur l'aviron courbez-vous avec force!
Du chant de guerre entonnez les accents!
J'ai peint mon front ! etc.

IV.

Du tomahâk, à l'arête tranchante,
Déjà de loin je vois l'éclat qui luit,
Et de la flèche, à la course sifflante
Au sein de l'air, déjà j'entends le bruit!
En avant donc, ô mes guerriers fidèles ;
Sus aux Français ! surtout point de quartier !
Chez nos ayeux choisissons des modèles ;
De nos tribus protégeons le foyer!
J'ai peint mon front ! etc.

Nous reproduisons le programme varié et habilement choisi de cette séance :

- " Veni Creator ".....**
- Discours d'introduction.....(L'élève Thibault)
- " Exécution de Charles I.".....(L'élève Prémont) Guizot.
- Chœur de " Fra Diavolo ".....Auber.
- Caractères " Le Riche et le Pauvre ".....(L'élève Roy) La Bruyère.
- " Revue Nocturne, ".....(L'élève Lefebvre, E. de Fen.
- " Tantùm ergo, ".....Lambillotte.
- " Le Lépreux, ".....(L'élève Thibault) N. de Maistre.
- " Meurtre de Thomas Becket, ".....(L'élève Déguise) A Thierry.
- Le *Misrère* du " *Trouvère*, ".....Verdi.
- Anecdote, " Mieux que ça, ".....(L'élève Rouleau) **
- Compositions des élèves, inscrites au cahier d'honneur.....
- " Noël ".....Adam.

II.

- Chœur de " La Dame Blanche ".....Boïeldieu.
- Dialogue entre Bayard et le Connétable de Bourbon.....
-(Les élèves Simoneau et Mignault) Fénelon.
- " Le Drapeau de Carillon, ".....Crémazie et Sabatier.
- Scènes du " Médecin malgré lui, ".....Molière.

PERSONNAGES :

- Sganarelle,.....L'élève Demers. | Géronte.....L'élève Lefebvre.
- Valère.....Thibault. | Lucien.....Fortier.
- Lucas.....Tremulay. | Thomas.....Prémont.
- Martin.....Déguise. | Perrin.....Dick.

- " Le chant de l'Iroquois, ".....E. Gagnon.
- " Sol Canadien, ".....Ts. Bédard et Molt.
- Remerciements.....L'élève Rouleau.
- " God save the Queen. "....." Partant pour la Syrie "

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1857.

(Suite et Fin.)

Quoiqu'il en soit, la trop grande étendue des districts d'inspection, comme je l'ai déjà fait remarquer dans mon premier rapport, en rendant impossible l'inspection fréquente et convenable de toutes les écoles, fournit de suite un excellent prétexte derrière lequel les inspecteurs ne manquent jamais de se retrancher dès qu'ils sont accusés. Il est bien difficile pour le département de savoir s'ils font même tout ce qu'il leur est possible de faire, du moment où il est démontré qu'ils ne peuvent à la rigueur remplir toutes les obligations qu'on leur impose. La plupart d'entr'eux ont à visiter de cent à deux cents écoles deux fois par année, et à parcourir des districts qui contiennent en moyenne de quatre à cinq cent mille acres de terre habitée. Quelques-uns de ces districts contiennent jusqu'à 800,000 acres de terre habitée, et ont une étendue de près de deux cent lieues en superficie. Il est certain que, sans l'hospitalité qui est donnée gratuitement aux inspecteurs par de amis de l'éducation dans quelques localités, leurs salaires, qui sont en moyenne de £200, et dont le maximum est de £250, seraient presque entièrement absorbés par leurs frais de voyage. Il résulte de là que la charge ne saurait être généralement acceptée que par des

personnes exerçant d'autres professions et faisant un accessoire de ce qui devrait être leur unique occupation.

Doit-on conclure de tout ce qui précède que la charge d'inspecteur doit être abolie, ce qui ferait une réduction de plus de £4000 dans les dépenses de ce département? Je doute fort, pour commencer, que cette réduction de dépenses fut une économie. C'est à l'action des inspecteurs, si imparfaite qu'elle soit, que l'on peut attribuer l'augmentation si remarquable qui a eu lieu d'année en année dans les cotisations; et il est facile en jetant un coup-d'œil sur les rapports de mon prédécesseur de voir que cette augmentation n'a été bien considérable qu'à dater de l'établissement de cette charge. Il serait fort à craindre que la suppression de l'inspection des écoles et des livres de comptes et régistres des commissaires n'eût de suite pour résultat une diminution considérable dans le produit des cotisations et impositions. Sans aller plus loin, il est certain que les inspecteurs ont découvert, arrêté ou prévenu des défalcatiions de la part des secrétaires trésoriers se montant ensemble à des sommes beaucoup plus considérables que leurs salaires.

Du moment où il est admis que l'inspection des écoles est nécessaire, il me semble que dans le Bas-Canada du moins, il est difficile que cette inspection se fasse autrement que par des officiers nommés et salariés par le gouvernement. On a des inspecteurs nommés par le gouvernement en France, en Belgique, en Prusse, en Angleterre et en Irlande. Dans tous les états de l'Union il y a des surintendants du comté qui ne sont autre chose que des inspecteurs soumis à la juridiction du surintendant général de l'état. En Angleterre, quoiqu'il n'y ait point à proprement parler de système d'inspection des écoles régulièrement organisé aux frais de l'état, l'inspection des écoles y est considérée comme un objet de la plus haute importance, et l'on y consacre actuellement une somme annuelle de £40,000 sterling, proportion très considérable du budget de l'inspection publique. Au Nouveau Brunswick on vient d'établir un système d'inspection, et, à la Nouvelle Ecosse, le surintendant de l'éducation insiste sur la nomination d'inspecteurs et déclare qu'il lui est impossible de faire fonctionner le système sans ces auxiliaires indispensables. L'extrait suivant du rapport de M. Forrester sur ce point ne sera pas lu sans intérêt.

" Sans les inspecteurs, dit-il, il m'est impossible de m'acquitter de mes devoirs; et le travail qu'il me faudrait faire dans ma position serait au-dessus de mes forces physiques et morales. En différant d'ailleurs, la nomination de ces officiers, on me fait perdre une grande partie de mon utilité. Il est reconnu que beaucoup de pays de l'Europe ne peuvent se passer de leurs services; à plus forte raison devons-nous les considérer comme indispensables ici surtout, où les moyens de communication entre les diverses localités répandues sur toute la surface de ce pays sont en beaucoup plus petit nombre. Les devoirs des inspecteurs sont de deux sortes: ils consistent, 1o. à répandre parmi les populations les plus reculées d'un pays, la connaissance des diverses lois qui concernent l'inspection publique et à exécuter les ordres qui leur sont données de temps en temps par le surintendant; 2o. à faire naître l'émulation chez les contribuables des endroits qu'ils doivent parcourir dans leurs visites et à promouvoir de cette sorte les intérêts de l'éducation."

Dans le Haut-Canada, il n'y a pas moins de 300 inspecteurs. Ils sont payés par les municipalités, et leur nomination est confiée aux autorités municipales. Leurs salaires varient de \$4 à \$6 pour chaque école visitée.

Indépendamment de toute autre considération, il est évident que dans l'état actuel du système municipal dans le Bas-Canada, il serait impossible d'obtenir une bonne inspection des écoles par un tel arrangement. Il me paraît d'ailleurs fort douteux en principe que l'officier qui doit contrôler la direction donnée aux écoles par les commissaires et les syndics, soit nommé et payé par une autorité locale au lieu de l'être par le département de l'inspection publique.

Ce qui reste à faire c'est donc, comme je l'ai déjà suggéré dans un précédent rapport, de réduire la trop grande étendue des districts d'inspection et de nommer à l'avenir autant que possible d'anciens instituteurs pour inspecteurs. Cette mesure entraînerait nécessairement une augmentation de dépenses; mais, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il faut bien se résigner à représenter à la législature et au gouvernement ce que l'on dit tous les jours aux contribuables: qu'il vaut mieux dépenser quelque chose de plus et obtenir un résultat, que de dépenser une moindre somme en pure perte. Du reste on pourrait organiser de nouveaux districts de manière à rendre physiquement possible une inspection efficace de toutes les écoles deux fois par année. Cet arrangement ne demanderait que six ou sept inspecteurs de plus qu'il n'y en a actuellement, et une partie de leurs salaires pourrait être formée par une

légère réduction opérée sur ceux des inspecteurs dont les districts auraient été considérablement diminués; ceux-ci y gagneraient encore.

Il serait alors très facile de régler la durée des visites, les formalités dont elles devraient être accompagnées, enfin de prescrire aux inspecteurs une méthode dont il leur serait impossible de s'écarter. Dans d'autres pays, l'inspecteur est tenu de rédiger séance tenante un procès verbal de sa visite, lequel est contresigné par l'instituteur et par les représentants de l'autorité locale, qui sont tenus d'être présents. L'officier du gouvernement ne touche son salaire que sur la production de tous ces procès-verbaux. Il serait nécessaire de contraindre ici, par une pénalité, les commissaires d'école et leurs secrétaires-trésoriers d'accompagner les inspecteurs dans leurs visites. On peut voir par les rapports de ces derniers qu'ils ont la plus grande peine à obtenir la présence des commissaires et des syndics et même à les trouver réunis pour avoir d'eux les explications nécessaires et leur donner les avis propres à les guider dans l'exercice de leur charge.

Les instituteurs, toutes choses légales d'ailleurs, doivent être préférés à tous autres candidats, et lorsque les écoles normales auront été plus longtemps en opération il y aura même justice à s'assurer que la charge d'inspecteur ne puisse être donnée à d'autres qu'à des professeurs ou à des instituteurs qui auront enseigné pendant un certain nombre d'années. Ce serait un des meilleurs moyens d'attirer et de retenir dans l'enseignement des jeunes gens de mérite, et de s'assurer de fonctionnaires qui s'occupent exclusivement de leurs devoirs.

La distribution de la subvention faite aux universités, collèges, académies et écoles-modèles devient chaque année plus difficile par l'augmentation du nombre des institutions, surtout par la multiplication des écoles-modèles. Il n'y a pas de doute que l'établissement de ces écoles ne soit un des meilleurs moyens qu'il y ait de promouvoir l'éducation et surtout d'assurer aux plus capables d'entre les instituteurs des salaires moins insuffisants que par le passé. Cependant il serait grandement à désirer qu'une allocation spéciale fut faite pour ces écoles. Il y a un double inconvénient à ce que la somme qui leur est accordée soit prise ou plutôt paraisse être prise sur le fond de l'éducation supérieure. Je dis paraisse être prise sur le fonds de l'éducation supérieure, car en réalité, puisque les revenus des biens des Jésuites ne suffisent point à former ce fonds, il est pris même une plus forte somme sur la balance du fonds des écoles communes, que celle qui est payée aux écoles-modèles. Le double inconvénient consiste en ce que d'abord les directeurs des collèges et académies sont sous l'impression que toute la subvention dite de l'éducation supérieure leur est destinée, et que d'un autre côté ceux qui sont opposés en principe aux allocations en faveur de ces institutions ne réfléchissent point de leur côté que la somme de £2795 est payée aux meilleures d'entre les écoles communes dont ils défendent la cause.

Les raisons que j'ai indiquées dans mon précédent rapport comme s'opposant pour le moment à une meilleure classification des institutions dites d'éducation supérieure existent encore et l'on ne pourra parvenir à ce résultat que graduellement. Une augmentation de l'allocation placera ce département dans une position à pouvoir faire davantage à cet égard, mais elle n'est guère à espérer dans les circonstances actuelles.

Les universités et les collèges classiques, comme on a pu le voir, se maintiennent dans des conditions assez prospères. Le nombre de ces établissements n'augmentant point, il est à espérer qu'ils pourront se soutenir avec les allocations actuelles, quoiqu'il soit bien désirable de les augmenter, afin de leur permettre de réaliser des améliorations importantes sous le rapport de l'hygiène et de l'éducation physique.

Les dettes contractées pour la construction des édifices et les autres frais d'installation de quelques-unes de ces institutions les plus récemment établies, sont la cause d'une gêne que l'on aimerait à faire disparaître si l'état du fonds de l'éducation supérieure le permettait. Mais, comme on l'a vu, pour maintenir les allocations annuelles et en donner à de nouvelles institutions établies dans des comtés où il n'y en avait point, il est devenu nécessaire de cesser toute allocation spéciale de ce genre. Elles étaient d'ailleurs devenues un véritable abus.

Dans cet état de choses on ne peut s'empêcher d'apprécier toute l'utilité des anciennes dotations faites antérieurement en faveur des deux vénérables maisons d'éducation, les séminaires de Québec et de Montréal, qui les rendent entièrement indépendantes des subventions législatives auxquelles elles n'ont jamais participé. Le grand développement que vient de prendre la première de ces institutions aujourd'hui, l'Université Laval, a déjà été mentionné dans mes rapports précédents, et l'on trouvera dans le "*Lower Canada Journal*

of Education" une notice historique de cette université et de l'université McGill.

Les collèges industriels ont été institués, les uns dans le but de répondre à certaines exigences de notre état social et de combiner avec le système du pensionnat un genre d'éducation qui comprenne à peu près tout ce qui constitue l'éducation supérieure moins l'étude des langues mortes; d'autres se sont établis avec l'ambition de devenir plus tard des collèges classiques, mais ont dû abandonner ce projet à raison du nombre assez grand des institutions de ce genre déjà existantes. Ces collèges industriels ont cependant certains obstacles à vaincre, qui consistent précisément dans l'absence de l'enseignement du latin. Beaucoup de cultivateurs catholiques ne font faire de longues études à leurs enfants que dans l'espoir qu'ils entreront dans le clergé; et nécessairement les institutions dont nous parlons perdent par là un grand nombre de sujets. Aussi les influences locales tendent-elles de plus en plus à faire étendre le programme de ces maisons, et à les transformer en collèges classiques. En ce qui concerne celles qui sont plus particulièrement soumises à l'autorité ecclésiastique, celle-ci avec une bien fondée prudence s'est toujours efforcée de les restreindre en ce qui concerne l'étude du latin et du grec.

La plupart de ces institutions sont dans des conditions d'existence assez précaires. De grands efforts ont été faits par leurs fondateurs pour élever des édifices qui font honneur aux parties du pays où ils sont situés. Les subventions qui leur sont accordées par le département ne leur fournissent guères plus que les moyens de se maintenir et de payer l'intérêt des dettes dont elles sont la plupart chargées. Il est certain que sans une augmentation de la subvention, qui permette de leur prescrire l'enseignement plus complet des sciences physiques et mathématiques, et de leur procurer le matériel nécessaire à cet enseignement, en un mot, de développer un caractère particulier qui réponde parfaitement au nom, que quelques-unes d'entre elles avaient pris et que l'on a cru devoir donner à toutes pour les distinguer des collèges classiques; ces institutions intermédiaires devront languir et manqueront d'atteindre l'objet auquel elles semblent être destinées.

Les académies de garçons et les académies mixtes de garçons et de filles sont très nombreuses surtout dans certains comtés. Elles étaient déjà en trop grand nombre lorsque ce département a été chargé de la distribution de la subvention. On suit assez généralement dans ces institutions un cours d'études propres à préparer à celui des collèges classiques. Ici le grand nombre, la concurrence illimitée, par suite du manque de ressources qui en résulte pour chaque institution, fait encore languir et végéter ce qui autrement pourrait prospérer. Il serait grandement à désirer que les personnes influentes dans chaque comté, et que les directeurs des académies eux-mêmes s'entendissent pour en réduire le nombre et qui permettrait d'augmenter la subvention de chacune d'elles, tandis que dans l'état actuel des choses, on se verra forcé de la diminuer jusqu'à ce qu'elle ne soit plus qu'une somme insignifiante.

Au risque de me répéter, je dois encore faire observer que cet état de chose ne saurait être attribué à ce département, qui a dû se guider dans la distribution des subventions en partie sur celles qui avaient été faites par la législature, avec cette grande différence toutefois que le parlement dans son omnipotence augmentait chaque année ses largesses tandis que le département est forcé de suivre une marche toute opposée. Comme je l'ai déjà expliqué dans mon dernier rapport, il serait bien difficile, à moins de très graves raisons, de supprimer tout à fait la subvention accordée en premier lieu par la législature à aucune de ces institutions. Tout ce que je puis faire c'est d'arrêter pour l'avenir la création d'institutions nouvelles dans les localités qui en possèdent déjà plusieurs, en leur refusant toute subvention. Cette règle n'a pu être suivie bien strictement et dans le principe, à cause surtout des entreprises déjà commencées sur la loi du système alors existant et assez souvent même sur des promesses de secours de la part des représentants de l'autorité. Aujourd'hui le département est en position d'y adhérer et elle a eu plein effet dans la distribution de 1857.

La classification plus complète et plus rigoureusement correcte de ces maisons d'éducation se fera bien lentement; les conditions que la loi permet au gouvernement d'imposer au paiement de la subvention, peuvent être un des moyens d'y parvenir, et il serait du reste facile de voir, en comparant les tableaux que nous publions, avec les allocations faites précédemment par la législature, qu'un grand progrès a déjà été fait dans le sens indiqué.

En ce qui concerne les écoles communes, les rapports des inspecteurs signalent toujours les mêmes obstacles avec une insistance qui est par elle-même la meilleure preuve à apporter à l'appui de leurs demandes. La nécessité de faire des règlements pour la discipline des écoles et pour l'uniformité à établir dans le choix

des livres pédagogiques est évidente. La loi a donné les pouvoirs qui concernent ces deux importantes mesures au conseil de l'instruction publique, et il serait peu convenable et peu prudent que le département prît une initiative qui pourrait être désavouée par ce corps lorsqu'il aura nommé, ce qui ne serait point sans de graves inconvénients pour les écoles, par le désordre qui en résulterait, et pour les pères de famille par les dépenses inutiles qui auraient été causées. Cette circonstance rend donc très urgente la nomination du conseil de l'instruction publique, dont j'avais d'abord suggéré l'établissement et que la loi de 1856 a permis au gouvernement de nommer.

Les suggestions que j'avais faites, à l'égard surtout de la publication d'une série de livres de lecture, appropriés aux besoins du pays, est renouvelée cette année par plusieurs inspecteurs, et je n'hésite pas à dire qu'elle me paraît être la chose la plus importante et la plus urgente.

Le manque de cartes géographiques, de globes, de tableaux de lecture, et de tableaux pour les leçons de choses est aussi vivement senti, et comme je l'ai suggéré dans mes deux rapports précédents, le seul moyen d'y pourvoir serait d'établir un dépôt de ces objets sur le plan de celui qui a fait tant de bien dans le Haut-Canada. Il n'y a malheureusement aucune appropriation de fonds pour cet objet. Le conseil de l'instruction publique est aussi autorisé par la loi à faire publier des livres d'école, des cartes, etc., mais il est indispensable pour que ce corps puisse remplir cette partie importante de ses devoirs qu'une somme suffisante soit mise à sa disposition.

Les bibliothèques de paroisse ne prendront point non plus un bien grand essor, tant qu'on n'aura point recours pour leur formation au système employé dans le Haut-Canada.

La construction de maisons d'école d'après des plans nouveaux est d'autant plus urgente que, dans beaucoup d'endroits, les anciennes maisons bâties avec peu de ressources au commencement de la mise en opération de la loi, ou sont devenues tout à fait inhabitables, ou exigent de très grandes réparations. J'ai fait publier dans le *Journal de l'Instruction Publique* une série d'articles sur cet important sujet, accompagnés de plans et de gravures. Mais là encore les ressources pécuniaires manquent au département. Une nouvelle allocation devrait être faite aussi promptement que possible, et quant au mode de distribution, je ne puis qu'appeler de nouveau l'attention du gouvernement sur les suggestions contenues dans mon dernier rapport.

L'amélioration du sort des instituteurs a été l'objet constant des soins de ce département. L'irrégularité avec laquelle on leur payait leurs salaires, avait été jusqu'ici l'un des plus grands obstacles aux progrès de l'éducation. Cette irrégularité provenait en partie de la négligence des commissaires d'école, en partie de la lenteur que le département était forcé de mettre dans la distribution de la subvention semestrielle, par suite du système adopté, qui exigeait la passation d'un ordre en conseil pour le paiement de la part revenant à chaque municipalité, à mesure qu'elles se conformaient à la loi en transmettant leurs rapports. La législation de 1856 a obvié à ce grand inconvénient en mettant de suite, à la fin de chaque semestre, toute la subvention entre les mains du surintendant. Le tableau suivant fera voir le progrès qui a été fait dans la distribution de la subvention par suite de cette importante réforme.

Tableau montrant à quelles époques a été payée la subvention annuelle aux diverses municipalités pendant ces dernières années.

Semestres payés.	Date du paiement.	Mois où il a été payé.	Nombre de municipalités payées.	Montant payé.	
				£	s. d.
Deuxième 1854,...	1855	Mars,...	165	8133	12 8
Deuxième 1854,...	1855	Avril,...	102	2825	8 0
Deuxième 1854,...	1855	Mai,...	59	1680	16 9
Deuxième 1854,...	1855	Juin,...	14	231	3 6
Deuxième 1854,...	1855	Août,...	18	495	16 11
Deuxième 1854,...	1855	Octobre, ..	15	450	5 3
Deuxième 1854,...	1855	Décembre,	5	96	8 1
Premier 1855,...	1855	Août,...	338	10219	3 10
Premier 1855,...	1855	Octobre, ..	101	3349	1 9
Premier 1855,...	1855	Décembre,	22	505	15 1

Deuxième 1855,...	1856	Février,...	383	10898	18 0
Deuxième 1855,...	1856	Mai,.....	79	2330	7 3
Deuxième 1855,...	1856	Juillet,...	14	399	6 6
Deuxième 1855,...	1856	Août,.....	17	577	1 11

Premier 1856,...	1856	Août,.....	421	12255	13 1
Premier 1856,...	1856	Septembre,	38	808	3 11
Premier 1856,...	1856	Octobre, ..	17	441	14 11
Premier 1856,...	1856	Novembre,	7	156	16 9
Premier 1856,...	1856	Décembre,	5	63	11 10

Deuxième 1856,...	1857	Janvier, ..	207	6435	7 3
Deuxième 1856,...	1857	Février, ..	167	4538	9 3
Deuxième 1856,...	1857	Mars,.....	61	1651	4 6

Premier 1857,...	1857	Juillet,...	307	9198	12 0
		Août,.....	142	2870	0 0

Deuxième 1857,...	1858	Janvier, ..	211	6660	0 0
		Février, ..	157	4401	0 0
		Mars,.....	96	2276	0 0

Premier 1858,...	1858	Juillet,...	366	10543	0 0
------------------	------	-------------	-----	-------	-----

Ainsi, tandis qu'aucune partie du second semestre de 1854, exigible le premier janvier 1855, n'avait encore été payée le premier de mars 1855, et qu'à la fin de ce mois il n'y avait que 163 municipalités qui eussent reçu leur part de la subvention; dès le premier jour de janvier 1858, 211 municipalités avaient été payées pour le 2^e semestre de 1857, et toutes l'avaient été avant la fin de mars. On verra aussi pour ce qui est du 1^{er} semestre de 1858, échu le premier du présent mois de juillet, que déjà 366 municipalités ont reçu leurs parts de la subvention, s'élevant en tout à £10,543.

Ceci montre non seulement toute la différence qu'il y a entre les deux systèmes de paiement; mais indique aussi de la part des municipalités elles-mêmes une bien plus grande diligence. Une réforme devait nécessairement aider à l'autre; car du moment où les municipalités sont certaines que le département est prompt à leur payer ce qui leur est dû, dès que toutes les formalités sont remplies, les autorités locales ayant toute la responsabilité du retard qui pourrait avoir lieu, doivent naturellement s'empresser davantage de s'acquitter de leurs devoirs. Il est aussi important que les instituteurs sachent avec quelle célérité les paiements se font aujourd'hui, afin qu'il ne puisse plus aujourd'hui rester de prétexte aux secrétaires-trésoriers pour retenir entre leurs mains les salaires des maîtres, ce qui malheureusement n'était pas sans exemple. Du moment où il y a un retard considérable, l'instituteur sait aujourd'hui qu'il doit s'en prendre à l'autorité locale, soit que les commissaires n'aient point perçu la cotisation, soit que le secrétaire-trésorier néglige de s'acquitter de ses devoirs.

Une autre réforme importante est encore venue à la suite de la législation de 1856. Les commissaires changeaient et changent encore très fréquemment de maîtres d'école sans aucun motif ou le plus souvent par le très mauvais motif d'une économie mal entendue. Si l'on n'osait point renvoyer l'instituteur avant l'expiration de son contrat, on attendait jusqu'à la veille de ce jour, et si alors on trouvait un autre maître ou une institutrice qui consentit à le remplacer pour un moindre salaire, on lui signifiait que l'on n'avait plus besoin de ses services. Mon prédécesseur avait sagement prescrit aux commissaires et aux syndics de donner un avis, trois mois d'avance, à tout maître qu'ils ne voudraient pas continuer en charge après l'expiration de son engagement. Le gouvernement exécutif a assimilé l'absence d'un avis régulier à la destitution non motivée, et j'ai été autorisé dans plusieurs circonstances de ce genre à payer aux instituteurs des indemnités qui ont été déduites de la part de la subvention revenant à la municipalité. La disposition de la loi en vertu de laquelle ces paiements ont été faits est une des plus favorables aux instituteurs, et il est à espérer que l'exemple des municipalités qui ont été punies aura l'effet de détruire promptement un aussi grand abus.

On a pu voir dans le résumé des statistiques qu'il y avait eu, à tout prendre, une augmentation assez encourageante dans les salaires; mais pour que cette augmentation suive une marche bien assurée et arrive au point de faire de l'état d'instituteur ce qu'il devrait être comme position sociale, il faudrait nécessairement une augmentation de la subvention des écoles communes. L'insuffi-

sance de cette subvention, qui bien loin de s'augmenter pour chaque municipalité diminue quelque peu chaque année, comme je l'ai déjà expliqué, porte surtout sur l'instituteur. Tandis que toutes les autres dépenses restent à peu près les mêmes ou augmentent, il n'y a guère que le salaire de l'instituteur que l'on paraisse croire assez élastique, pour se prêter à toutes les combinaisons qu'exige l'insuffisance des ressources municipales. Dans chaque municipalité de nouveaux arrondissements se forment chaque année, de nouvelles écoles s'établissent, de nouvelles institutrices sont engagées à des salaires bien minimes, il est vrai; mais il en résulte que la rémunération des autres maîtres ne saurait être élevée, et que le plus souvent elle doit être quelque peu diminuée. On ne saurait concevoir tout le mal qui résulte d'un tel état de choses. L'instituteur se demande pour quelle raison il est le seul homme dans la société qui voie diminuer ou qui, du moins, ne voie pas augmenter ses ressources pécuniaires à mesure qu'il s'épuise à travailler, à mesure qu'il se perfectionne et qu'il rend de plus grands services. Il se décourage, il abandonne sa profession, ou ce qui est encore pis il l'exerce avec indifférence, avec négligence et recule au lieu d'avancer. L'augmentation dans les cotisations semblerait devoir produire une augmentation correspondante dans les salaires des maîtres, et ce serait le cas sans les circonstances que je viens de mentionner. La disposition topographique du Bas-Canada y est pour beaucoup. Il y a peu de villages, et les habitants sont établis sur toute la longueur des concessions; de là l'inévitable multiplicité des écoles. Tous les pères de familles étant tenus de payer non seulement la cotisation foncière mais encore la rétribution mensuelle, chacun acquiert par là le droit d'avoir une école assez rapprochée de sa demeure pour pouvoir y envoyer ses enfants sans trop d'inconvénients; et comme le système est électif, il a aussi, par là, les moyens de faire valoir ce droit.

Il est difficile cependant que l'on puisse espérer une bien grande augmentation dans les cotisations pour les années prochaines. Avec la meilleure volonté il est évident que les municipalités ne peuvent guère faire plus qu'elles ne font aujourd'hui; le seul moyen de les y engager serait d'augmenter la part revenant à chacune d'elles en proportion des sacrifices qu'elles feraient, et c'était l'attente générale lors de la passation de la nouvelle loi, qui les invitait à se cotiser jusqu'au double de leur part de subvention, en leur en donnant la faculté. Il n'est pas hors de propos d'observer ici que la restriction qui existe encore quant aux cotisations spéciales pour construction de maisons d'école devrait disparaître comme on a fait disparaître celle qui limitait la cotisation foncière au chiffre de la part de la subvention.

Si j'insiste si fort sur la nécessité d'augmenter le salaire des instituteurs, ce n'est certainement point que je considère que là soit toute la question de l'élévation de cette classe d'hommes utiles dans l'échelle sociale, mais c'est le premier échelon à gravir dans notre société telle qu'elle est constituée, et sans celui-là les autres seront difficilement atteints. Il est cependant des conditions de progrès qui reposent sur des motifs plus nobles et plus élevés. Celles-là n'ont pas été négligées.

Des associations d'instituteurs ont été formées pour chaque circonscription des écoles normales. Elles ont été divisées en sections par chaque district d'inspection. Déjà plusieurs sections sont organisées, et les associations elles-mêmes ont déjà eu bon nombre de conférences où des discussions, des lectures utiles et intéressantes ont eu lieu. Des talents et des aptitudes jusqu'ici inconnues ont été révélés, un esprit de corps tend à se former, l'union qui fait la force tend à s'établir, et je connais peu de moyens plus propres à relever l'instituteur à ses propres yeux et aux yeux du public, tout en augmentant la mesure de ses connaissances et sa sphère d'action et d'utilité. Il faudrait à ces associations une subvention qui leur permit de se former des bibliothèques de sections quoique les bibliothèques des écoles normales soient mises à leur disposition. Le *Journal de l'Instruction Publique* et le *Journal of Education* sont aussi deux moyens de culture intellectuelle et morale des plus puissants et j'ai tout fait pour les rendre aussi intéressants qu'il m'a été possible. Là encore il est à regretter que la subvention ne soit pas assez élevée pour permettre d'envoyer ces journaux gratuitement à chaque école.

La concurrence que font les instituteurs et les institutrices peu habiles aux bons maîtres, l'engagement des instituteurs fait littéralement aux rabais, comme cela s'est pratiqué dans quelques municipalités, lesquelles ont été, il est vrai, menacées de la confiscation de leur part de la subvention si elles continuaient à en agir ainsi; toutes ces graves difficultés seraient encore évidemment augmentées si l'on nommait dans chaque comté des bureaux d'examineurs revêtus de tous les pouvoirs que leur accordent les lois maintenant en force. J'ai appelée particulièrement l'attention de la législature sur ce sujet dans mon rapport de l'année dernière, et

je n'ai vu aucune raison de modifier l'opinion que j'ai émise à ce sujet. Il est urgent toutefois que ce point soit décidé, car il est nécessaire, si l'on n'adopte point le système que j'ai suggéré, qu'il soit pris quelque autre mesure qui pourvoie à un meilleur système d'examen pour l'admission à l'enseignement que celui qui existe aujourd'hui.

Je résume :

Il résulte de tout ce que je viens de dire qu'il est nécessaire : 1o. D'assurer les subventions de l'éducation supérieure, indépendamment des revenus des biens des Jésuites et de la subvention des écoles communes, ce qui laisserait pour ces dernières l'allocation additionnelle annuelle intacte et permettrait d'augmenter la subvention de chaque municipalité; 2o. De réorganiser et de réglementer l'inspection des écoles et l'examen pour l'admission à l'enseignement; 3o. De pourvoir à la rédaction et à l'impression de livres pédagogiques; 4o. D'établir un dépôt semblable à celui du Haut-Canada pour les écoles et les bibliothèques de paroisse; 5o. D'augmenter la subvention des écoles normales.

On pourra peut-être trouver étrange que dans l'état actuel des finances du pays, j'insiste autant sur des mesures qui exigent une augmentation de dépenses. Je répondrai qu'heureusement le Canada s'est trop avancé dans la noble cause de l'instruction publique pour pouvoir reculer. On a pu discuter si un gouvernement devait prendre ou ne pas prendre l'instruction du peuple entre ses mains; mais s'il s'en charge, il n'y a pas deux manières pour lui de s'acquitter de ce devoir. Tous les jours, même dans les circonstances les plus difficiles, on entreprend les travaux publics les plus gigantesques et les plus coûteux en vue des profits que la province, comme société humaine, en retirera, sans s'occuper si le trésor en recevra jamais rien d'équivalent à ce qu'il aura dépensé. On dit, avec raison, qu'il faut ouvrir des routes à notre commerce et à notre industrie; est-il quelqu'un qui oserait dire qu'il n'est pas également important, même au point de vue de nos intérêts matériels, de frayer la voie de l'avenir à l'intelligence de la nouvelle génération?

Persuadé qu'un gouvernement et une législature, qui ont déjà fait de si grandes choses, ne reculeront pas dans cette tâche si belle et si nécessaire, c'est avec la plus grande confiance que je vous soumetts les réflexions qui précèdent; et je puis vous assurer que, quelque surcroît de travail et de responsabilité qui puisse résulter de l'exécution des réformes que je recommande, vous me trouverez toujours disposé à m'en acquitter dans l'humble mesure de mon aptitude et des forces que la Providence daignera m'accorder.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU.

Revue Bibliographique.

Theory and practice of teaching, or the motives and methods of good School-Keeping, par M. David V. Page, A. M., 1 vol. in-8, New-York, 1856.

(Suite et Fin.)

Nous ne sommes pas de ceux qui, comme M. Page, croient que pour maintenir la discipline dans une école il faille, avant tout, avoir recours à des punitions corporelles; le fouet ou la verge sont des instruments inutiles entre les mains du maître qui n'a que ce moyen de persuasion à mettre en pratique; qu'il établisse plutôt son autorité sur la base solide de l'amour qu'il aura su inspirer aux enfants; mais s'il ne peut y réussir, nous lui conseillons franchement de renoncer à une carrière que des déceptions continuelles lui rendraient insupportable. On l'a dit et redit: le cœur de l'enfance se laisse prendre volontiers à tout ce qui le captive; et le véritable instituteur est celui qui, pour faire régner l'ordre dans son école et voir ses efforts couronnés de succès, sait réveiller cet organe généreux.

Pour s'acquitter convenablement des fonctions qu'il s'impose, l'instituteur doit prendre des précautions pour sa santé. C'est un bien précieux qu'il faut bien se garder de perdre quand on le possède. L'homme qui jouit d'une bonne santé, dit un auteur, est heureux, gai, content; il se console avec facilité, n'est contrarié de rien, n'a que des passions douces; il est aimant, bon ami, bon père, bienfaisant, généreux. L'exercice et un régime de vie méthodique sont deux moyens propres à la conserver. L'exercice est une des conditions essentielles de la santé. Nul n'en a plus besoin que l'instituteur. A de certaines heures, quand l'épuisement, favorisé

souvent par l'inaction, menace d'abattre ce qui lui reste de forces, il a besoin de mouvement, d'air, de gaieté et de soleil.

Un des exercices les plus naturels auxquels il puisse se livrer est la promenade; pour qu'elle lui soit salutaire, elle doit être faite avec des personnes dont la conversation soit agréable, ou, si elle est solitaire, il doit, tant qu'elle dure, bannir de son esprit toute pensée qui pourrait y faire naître la tristesse. Elle serait encore plus utile s'il en faisait le but de recherches scientifiques. La botanique et la minéralogie intéressent vivement, de même que toutes les autres branches de l'histoire naturelle et leur étude, faite à la promenade, divertit bien plus qu'elle ne lasse. Que de constitutions en partie détruites par l'excès du travail n'a-t-elle pas rétablies! L'auteur cite à ce propos le fait suivant: "L'habile géologue de l'Etat du Massachusetts, M. le Président Hitchcock, lorsqu'il se livrait à l'enseignement de la jeunesse, fut pris d'une maladie de nerfs qui dégénéra bientôt en dyspepsie. Ses souffrances semblaient n'admettre aucun remède, quand, heureusement pour lui, l'étude de la minéralogie vint faire diversion aux pensées lugubres dont il était continuellement obsédé. Tous ses loisirs furent désormais consacrés à l'étude de cette science qui l'amusait et dont ses promenades au grand air ne furent plus que l'unique but. La santé, qu'il ne cherchait pas, lui revint imperceptiblement et cette occupation, d'un genre tout nouveau pour lui et à laquelle il se livrait avec ardeur, modifia à tel point sa manière de vivre qu'elle le conserva à la science et à son pays."

L'exercice à cheval produit le meilleur effet sur les personnes d'habitudes sédentaires. Son efficacité se fait principalement remarquer dans les cas où les organes de la digestion se trouvent affectés.

Le jardinage est encore une occupation agréable et salutaire à la fois. La plupart de nos maisons d'école, à la campagne, ont chacune un petit enclos que l'on convertirait aisément en jardin, pour peu qu'on s'en donnât la peine. Les travaux qu'exige sa culture contribuent puissamment à développer les forces que l'inaction pourrait éteindre; et ses produits variés ont de plus le double avantage de flatter l'œil et le goût.

Les exercices du corps devraient avoir lieu le matin. Une demi-heure de promenade avant déjeuner vaut autant et mieux souvent qu'une heure entière de cet exercice après ce repas. A cette heure du jour, les horizons sont plus serens, les sons qui frappent l'oreille ont plus de charmes et les parfums qu'apportent les vents sont plus doux.

Recherchez alors la lumière et, s'il se peut, les rayons du soleil. La lumière vous est aussi nécessaire que la chaleur et l'air que vous respirez. Son effet sur les nerfs est très sensible; l'irritation qui les atteint souvent n'est-elle pas plus douloureuse la nuit que le jour? La plante qui croît en plein air se fane aussitôt qu'elle est privée de clarté; or, il en est en quelque sorte de l'homme comme de la plante. Confiné dans un appartement obscur, et la tristesse qui s'emparera de lui affectera indubitablement bientôt tout son être.

Après l'air et la lumière, l'eau est une des choses les plus essentielles à la conservation de la santé. L'instituteur ne doit pas hésiter à en faire le plus fréquent usage. Que la plus grande propreté règne donc sur sa personne. Les affections nerveuses et les dérangements de l'estomac ont souvent la malpropreté pour cause.

On se trompe étrangement en s'imaginant que l'on peut s'imposer de nombreuses veilles et que de courts moments de sommeil soient tout ce qu'il faille pour se délasser des fatigues nocturnes de l'étude. On se trompe pas ainsi la nature. Six ou sept heures de repos sont d'absolue nécessité; la santé du corps et de l'esprit l'exigent impérieusement. Le sommeil agit directement sur le système nerveux et son irritabilité vient toujours à la suite de l'insomnie.

La qualité et la nature de ses aliments appellent spécialement l'attention de l'instituteur. Personne n'a plus que lui besoin d'une nourriture convenable. Son long séjour dans les salles de l'école lui fait une loi de bannir de sa table tout ce qui serait malsain; l'usage constant qu'il fait de ses poumons lui donne naturellement de l'appétit, et la lui ôte tout-à-fait. La nourriture animale lui est nécessaire; mais qu'il ne se serve de viandes qu'en petite quantité et qu'une fois par jour, s'il est possible. Les repas que l'on prend l'hiver doivent être plus succulents que ceux que l'on fait l'été. Les fruits mûrs conviennent parfaitement à l'estomac et sont même préférables à beaucoup d'autres matières alimentaires. Quelques personnes ont l'habitude de manger, le soir, des fruits indigestes, tels que des raisins secs, des noix, etc. L'instituteur doit se garder de la contracter. Pour qu'il soit patient et qu'il possède une franche gaieté, il faut que son sommeil ne soit pas interrompu par le trouble des fonctions digestives.

Le breuvage de l'instituteur ne devrait être que de l'eau, en petites quantités et seulement aux heures des repas. L'arabe, dans

le désert, ne boit jamais durant la chaleur du jour. Il a remarqué que la plante que l'on arrose au soleil, se fane promptement; et que les effets de l'eau sur lui ont une exacte analogie avec ceux qu'elle produit sur la plante. L'hygiène prescrit d'ailleurs d'en faire peu d'usage entre les repas. Evitez, après les avoir pris, toute fatigue mentale ou corporelle, et s'il est nécessaire que vous vous livriez à l'exercice de la promenade, faites-la sans précipitation et sans trop de mouvement.

Que l'instituteur ne soit jamais négligé dans sa mise. La recherche et l'extravagance dans les habillements ne peuvent non plus lui convenir. Qu'il en ait de convenables à son état et qu'ils soient d'une extrême propreté; il prêchera ainsi d'exemple.

Une chose encore bien nécessaire à sa santé, c'est la gaieté; l'inquiétude et la souffrance, morale ou corporelle, la bannissent du cœur. Il faut, par tous les moyens possibles, qu'il entretienne cette heureuse disposition de l'esprit et de l'âme qui semble en être l'épanouissement et qui se manifeste par une humeur agréable, par l'expression d'une physionomie ouverte et souriante, ou par des propos amusants.

Si la mélancolie n'est pas due à une cause morale, on peut alors l'attribuer à quelque dérangement du corps ou à l'altération des fonctions intellectuelles. Ce qui lui donne surtout naissance chez l'instituteur c'est l'anxiété qu'il éprouve en songeant si ses leçons profitent ou non à ses élèves. Cette anxiété semble bien naturelle; au reste, il doit, autant qu'il le peut, éviter de s'y livrer durant ses heures de repos, et ne pas permettre qu'elle le suive hors de l'école. Elle n'est effectivement que le résultat passager d'une inquiétude dont les fondements sont vagues et incertains, et elle cesse aussitôt qu'un agréable sujet de distraction s'offre à son esprit, ou que des voix douces et amies le rappellent aux calmes bonheurs du foyer.

Si l'instituteur habite une localité qui lui est étrangère, qu'il y recherche l'amitié de tous ceux qui l'entourent. L'amitié versée dans le cœur un bonheur paisible et elle console toujours de bien des infortunes. Il doit principalement rechercher celle des parents et des amis de ses élèves, non seulement pour ne pas souffrir de son isolement, mais encore pour apprendre à mieux apprécier le caractère des enfants dont on lui a confié l'éducation. Ces relations continuelles d'amitié sont nécessaires à la santé de son esprit comme à celle de son corps. Il peut même trouver d'excellents et joyeux amis parmi ses élèves. Les différences d'âge s'effacent quand l'affection se met de la partie, et l'amitié peut exister entre des personnes de conditions bien différentes.

Un amusement qu'il peut encore se permettre, c'est la musique; mais s'il est agréable, il ne laisse pas d'offrir quelques inconvénients. Si, d'un côté, elle charme ses loisirs, de l'autre, il arrive parfois que l'instituteur est enclin à lui consacrer de trop longues heures; de là, perte d'un temps précieux qu'il doit éviter. Cet art, cependant, est aujourd'hui tellement répandu qu'il serait désirable que ceux qui enseignent la jeunesse en possédassent au moins les éléments.

Le salaire que l'on accorde à l'instituteur est loin d'être en rapport avec les nombreux et importants services qu'il nous rend tous les jours; et si on le voit s'adonner avec plaisir aux rudes travaux de sa noble profession, n'en doutons pas, c'est qu'il trouve ailleurs sa récompense. En effet, l'instruction et l'éducation qu'il donne aux autres ne lui fournissent-elles pas à lui-même les moyens de développer ses facultés intellectuelles et morales, et n'est-ce pas d'ailleurs une bien grande jouissance que celle de savoir que l'on est utile au prochain et que l'on contribue à son bien-être? S'il est oublié aujourd'hui de ceux qui l'entourent, qu'il se console cependant en songeant que les jeunes cœurs qu'il forme au bien garderont toute leur vie son souvenir et le mêleront plus tard, quand viendront pour eux les amertumes de l'existence, aux souvenirs des jours heureux,

Où l'on oubliait tout, et son livre et ses pleurs
Pour un papillon d'or endormi sur des fleurs.

Bulletin des publications et réimpressions les plus récentes.

Paris, mars et avril 1859.

HERSART DE LA VILLEMARQUE: La légende celtique en Irlande, en Cambrie et en Bretagne suivie des textes originaux irlandais, gallois et bretons, inédits; 333 p. in-18. Prix, 3 frs. 50 c.

MUNK: Mélanges de philosophie juive et arabe; 556 p. in-8.

ULLOA: Guerre de l'indépendance italienne en 1848 et en 1849, 2 vols. in-8; Hachette. Prix, 15 frs.

GERUBEZ: Histoire de la littérature française pendant la révolution de 1789 à 1800, 1 vol. in-18.

De NOAILLES : Histoire de Mde de Maintenon, 4e volume.
 SCUDO : Critique et littérature musicales, 2de série, 544 p. ; Hache'te.
 Prix, 3 frs. 50 c.

DELALLAIN : Annuaire de l'Instruction publique pour 1859.

Londres, février et mars 1859.

ALLIBONE : Dictionary of authors ; a critical dictionary of English literature and British and American authors, containing 30,000 biographies. Volume 1, contenant lettres A à J. 1005 p. in-8 ; imp., Trubner, libraire. Prix, 25s.

BADE : A biblical cyclopedia or dictionary of Eastern antiquities, geography, &c., avec cartes et gravures ; post 8vo, 590 p. Prix, 7s. 6d.

Toronto, avril 1859.

RAPPORT sur l'exploration de la contrée située entre le Lac Supérieur et les établissements de la Rivière Rouge, 460 pages in-8, avec deux grandes cartes. Ce document, dû aux explorateurs MM. Dawson et Hind, est un des livres bleus les plus intéressants qui aient été imprimés depuis longtemps par ordre de l'Assemblée Législative ; Lovell, éditeur.

Montréal, avril 1859.

MEMOIRES et documents relatifs à l'Histoire du Canada, publiés par la Société Historique de Montréal. Duvernoy, frères, imprimeurs ; 64 p. in-8. Cette première livraison des Mémoires de la Société Historique contient un travail remarquable sur l'existence légale de l'esclavage en Canada, tant sous la domination anglaise que sous la domination française. Cet écrit est dû en partie à feu M. le Commandeur Viger et en partie à l'Honorable Juge-en-Chef du Bas-Canada, Sir L. H. Lafontaine.

Québec, avril 1859.

RAPPORT sur les missions du diocèse de Québec, No. 13, 144 p. in-12. J. T. Brousseau, imprimeur de l'archevêché. Les annales des missions canadiennes contiennent, comme toujours, une foule de renseignements statistiques, géographiques et ethnographiques, et sont du plus vif intérêt. La plus grande partie de ce dernier cahier est occupée par les rapports des missions des nouveaux établissements de l'intérieur au sud du St. Laurent, dans lequel on voit une esquisse de ce que font, pour l'éducation de leurs enfants, nos vigoureux pionniers et leurs zélés missionnaires, et par le rapport de la mission du Labrador, faite cette année par M. Ferland, qui a su en rendre la lecture aussi attachante que celle de son cours d'histoire que nous publions. Les rapports du Père Arnaud, chargé de la mission des Sept-Isles, chez les Naskapis, sauvages tout récemment convertis, et du Père Deléage, sur les missions de la Baie d'Hudson, sont aussi du plus grand intérêt.

PROVANCHER : Tableau chronologique et synoptique des principaux faits de l'Histoire du Canada, tant civile et politique que religieuse, depuis sa découverte jusqu'à nos jours, avec les synchronismes de l'Histoire de France, d'Angleterre et de l'Eglise, compilé par M. l'abbé Provancher, curé de St. Joachim, et publié par MM. St. Michel et Darveau.

Cette immense feuille, ornée des portraits de Jacques-Cartier et de Mgr. Laval, est une nouvelle preuve de l'importance de plus en plus grande que l'on attache à notre histoire.

Petite Revue Mensuelle.

Le parlement canadien et le parlement impérial viennent tous deux d'être prorogés. Le premier, qui avait ouvert sa session le 29 janvier, vient de la terminer le 4 mai. Cette campagne parlementaire de trois mois et quelques jours, est cependant une des plus courtes que nous ayons eues depuis l'établissement du gouvernement responsable, si l'on excepte surtout la courte session de 1848 et celle de 1854, qui ne dura que quelques jours et fut immédiatement suivie d'une dissolution.

En s'adressant aux deux chambres dans son discours de clôture, S. E. le Gouverneur-Général les a félicitées sur la somme considérable d'ouvrage utile accomplie par elles.

"Vous êtes, leur a-t-il dit, en possession de la réponse du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté à ma dépêche annonçant le règlement final de la question du siège de notre gouvernement. Vous avez vu dans cette réponse l'expression de la satisfaction qu'a fait éprouver la nouvelle de votre décision définitive sur un sujet depuis si longtemps en discussion, conforme qu'est cette décision à l'honneur et à la bonne foi de la législature provinciale.

"Vous avez pourvu d'une manière pleine et équitable à la commutation des droits féodaux dans le Bas-Canada. Vous avez aussi imposé de nouvelles restrictions au pouvoir d'emprunter conféré aux municipalités par des actes antérieurs, tout en prenant des mesures pour amener graduellement l'accomplissement des obligations locales déjà contractées. Rien, à mon avis, ne pouvait plus nuire au crédit de la province, et déprécier le régime municipal, que l'impression généralement répandue de pareilles obligations pouvaient perdre de leur valeur ou être éludées.

"Vous avez eu par devers vous toute la correspondance relative au

territoire de la Baie d'Hudson, et vous avez passé des résolutions exprimant vos vues sur le sujet.

"J'ai dûment transmis, pour être soumises à Notre Gracieuse Reine, vos adresses au sujet des subventions postales, et des droits prélevés sur les produits canadiens expédiés des ports étrangers.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

"Vous avez amendé le tarif. Tout en regrettant la nécessité de l'augmentation de quelques droits sur l'importation, j'ai l'espoir que le principe d'après lequel ces droits ont été imposés aura l'effet d'en alléger le poids. Toujours est-il satisfaisant de voir, dans le montant du revenu de la province pour le premier quartier de l'année courante, des signes d'une nouvelle vie dans notre commerce, et d'accroissement dans nos ressources."

Le discours vice-royal se termine par une allusion à l'adresse adoptée par les deux chambres pour prier Sa Majesté de venir elle-même ou d'envoyer l'un de ses fils inaugurer le gigantesque pont tubulaire du St. Laurent, qui doit porter le nom de VICTORIA et qui sera, pense-t-on, terminé vers le commencement d'octobre. Ces adresses ont été votées avec une unanimité cordiale et des acclamations on ne peut plus bruyantes. Une pareille démarche n'a pas été faite par le gouvernement sans que l'on se soit assuré préalablement du succès. Il est donc presque certain que l'un des jeunes princes, si la guerre ne l'en empêche point, sera parmi nous cet automne.

Parmi les nombreux projets de loi qui ont reçu la sanction royale, s'en trouve un qui a pour but d'amender les lois scolaires du Bas-Canada, principalement en ce qui concerne l'organisation des bureaux d'examineurs pour l'admission à l'enseignement. Nous espérons pouvoir le publier dans notre prochaine livraison.

La prorogation du parlement impérial a été suivie d'une dissolution dans les circonstances les plus graves qu'il soit possible d'imaginer. La position du ministre Derby, battu sur son bill de réforme, et qui a donné pour se maintenir au pouvoir et en appeler au peuple, la raison d'état qui ressortait de ses négociations avec les puissances continentales, vient de trouver dans le résultat de ces négociations une cause d'impopularité beaucoup plus grande que celle qui pouvait résulter de l'insuffisance de son projet de réforme.

Lord Palmerston et Lord John Russell ne paraissent aucunement disposés à consentir à ce que l'on prodigue l'or et le sang de l'Angleterre pour maintenir la domination autrichienne en Italie. Le parti libéral, on peut dire la presse anglaise tout entière, n'a cessé d'exciter les Italiens à briser le joug de la race germanique ; il y a tout au moins beaucoup à parier que le parti de la guerre, ou de la paix armée avec l'intention d'intervenir en faveur de l'un ou de l'autre parti, ce qui revient presque au même, ne sera point le plus populaire. Les déclarations de Lord Derby et de M. d'Israëli ont eu, d'ailleurs, nécessairement pour effet de rendre l'Autriche plus impatiente de la situation difficile et presque humiliante qui lui était faite. Croyant sans doute que le peuple anglais ratifierait l'espèce de garantie, que lui ont donnée ses ministres, qu'ils finiraient par intervenir en sa faveur, l'Autriche vient de signifier à la Sardaigne un ultimatum, qui lui pose la condition de désarmer sous trois jours. Le gouvernement anglais a cru qu'il était encore temps de ramener l'Autriche aux négociations ; mais, l'Empereur, sentant ses finances sérieusement atteintes par la prolongation de la situation actuelle, est décidé à sortir l'épée du fourreau. Ce résultat est précisément celui qui peut convenir à la France, s'il est vrai que tout ce que Napoléon III voulait c'était d'avoir raison aux yeux de l'Europe en forçant l'Autriche à prendre l'offensive.

Depuis plusieurs jours les nouvelles les plus contradictoires nous ont été apportées par les steamers, *Anglo-Saxon*, *Persia* et *Adélaïde*. Il paraît certain, cependant, que Victor-Emmanuel a repoussé avec mépris l'ultimatum de l'Autriche, que l'intervention ultérieure de l'Angleterre a également failli, qu'un traité a été conclu entre la Russie et la France, que le Danemark s'est rangé du côté de la Sardaigne, que le grand duc de Toscane a été forcé de laisser ses Etats et que son armée, forte de 12,000 hommes, fera cause commune avec les troupes sardes, qu'enfin l'Empereur des Français va prendre en personne le commandement d'une armée de 80,000 à 100,000 hommes qui doit traverser les Alpes, tandis qu'une armée d'observation presque aussi forte est échelonnée sur le Rhin. De plus, les journaux apportés par l'*Adélaïde* disent, positivement, que l'armée autrichienne a passé le Tessin.

Ce conflit, qui s'est préparé de longue main, menace d'être un des plus terribles de l'histoire ; car il est possible qu'avant la fin de la guerre, la Russie, la France et la Sardaigne d'un côté, et l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse de l'autre, se trouvent aux prises.

Tandis que d'aussi horribles tempêtes s'accroissent à la surface de notre globe, il paraît qu'au dedans tout n'est pas non plus dans l'ordre. Les masses énormes de matières incandescentes qui, selon les géologues modernes, occuperaient le centre de notre planète, s'agitent et font éruption de tous côtés. L'antique Vésuve dirige sa lave du côté de Naples dans une des plus longues éruptions dont on ait eu connaissance ; un autre volcan, aux Iles Sandwich, vient de réduire en cendre tout un village ; Quitto, au Mexique, a été renversé dans un épouvantable tremblement de terre, qui aurait coûté la vie à pas moins de 5000 per-

sonnes ; et d'autres secousses très peu rassurantes se sont fait sentir sur plusieurs points de l'Amérique Centrale et de l'Europe, et sur l'Océan. *Di avertant omen!* pourrions-nous dire quant à tous ces mauvais symptômes du monde politique et du monde physique.

En attendant qu'elle livre de nouvelles batailles sur l'ancien théâtre des grandes campagnes du premier empire, la France, comme l'on dirait vulgairement, s'entretient la main en Cochinchine, où le corps d'expédition franco-espagnol vient de prendre la citadelle de Saïgon, place assez forte et passablement bien fortifiée et défendue, si l'on en juge par le matériel considérable qu'elle renfermait et aussi par la résistance vigoureuse qu'elle a opposée à l'ennemi.

« La prise de la citadelle de Saïgon, dit l'amiral Rigault de Genouilly, dans sa dépêche, nous a rendus maîtres d'un matériel considérable : environ deux cents bouches à feu en fer et en bronze, une corvette et sept jonques de guerre encore sur les chantiers. La citadelle renfermait un arsenal complet ; en comptant ce qu'il peut y avoir dans les forts, on peut estimer à 20,000 le nombre des armes de main ; la citadelle seule renferme 85,000 kilogrammes de poudre en caisses ou en barils, sans compter les poudres en gargousses, en cartouches et en artifices. Les projectiles et les balles étaient en proportion. Les magasins contenaient du salpêtre, du soufre, du plomb en saumons, des équipements militaires, du riz pour nourrir 6 à 8000 hommes pendant un an, et une caisse militaire renfermant 130,000 francs en monnaie du pays. La perte du gouvernement annamite ne peut pas être moins d'une vingtaine de millions. »

Nous donnons ces détails pour faire voir qu'il n'y a plus de barbares, ou, plutôt, que tout le monde l'est également lorsqu'il s'agit d'accumuler les moyens de destruction de notre pauvre espèce. Ceux qui sont prêts cependant à voir partout la civilisation dans un grand développement de puissance matérielle doivent recevoir une leçon de la férocité du peuple annamite dans le traitement qu'il a fait subir aux missionnaires catholiques ; car c'est pour venger leurs martyrs que la France et l'Espagne ont déclaré la guerre à la Cochinchine. Nous trouvons, dans un journal français, le récit suivant du martyr de Mgr. Melchior, qui eût lieu le 28 juillet 1858.

« On croirait lire un chapitre des premiers actes des martyrs, dit M. Pitre Chevalier, lorsque les évêques sacraient leurs successeurs dans les catacombes avant d'aller eux-mêmes au gibet, au bûcher ou au cirque. Le 26, sans aucune forme de procès, on a conduit Mgr. Melchior devant un mandarin, qui lui a fait savoir qu'il allait être mis à mort. Le 28, à sept heures du matin, il a été conduit à la place d'exécution, hors de la ville. Il avait une lourde chaîne autour du cou. Il était entouré par vingt soldats à pied, qui, eux-mêmes, avaient pour escorte cinq cents autres soldats avec deux mandarins montés sur des éléphants, quatre hommes à cheval, un tambour, un trompette et deux hommes portant un instrument appelé le *chien*. Le martyr avait dans sa main son bréviaire et il a donné sa bénédiction au peuple, qui, en réponse, lui a jeté de la boue. Arrivé à la place de l'exécution, Mgr. Melchior a trouvé deux jeunes hommes, ses serviteurs, attachés à des poteaux. Alors on a pris une espèce de banc et on l'a placé sur lui de façon à comprimer la poitrine. Cinq bourreaux, armés d'une hachette, ont d'abord coupé ses jambes aux genoux, puis ses bras, après quoi ils lui ont tranché la tête et l'ont éventré. Les souffrances du martyr étaient atroces, pour séparer chaque membre il fallait au moins douze coups, Mgr. Melchior, pendant ce long supplice, n'a pas discontinué de prier avec ferveur jusqu'à ce qu'on lui eût détaché les bras. A ce moment il s'est évanoui, et par conséquent il est devenu insensible aux dernières tortures.

« Son corps a été enfoui dans un trou, qui a été recouvert de terre. On a essayé de faire passer les éléphants sur la fosse, comme un dernier outrage au martyr ; mais plus humains que les Annamites, ces animaux ont obstinément refusé. La tête de l'évêque a été exposée pendant quelques jours sur la porte sud de la ville ; après quoi elle a été jetée à la mer. »

Toutes les guerres n'ont pas toujours, il s'en faut, des causes aussi justes que celle de la Cochinchine, et au nombre des plus déplorables est la guerre civile interminable qui désole depuis si longtemps le Mexique. Les choses changent si vite et si souvent dans tous les pays de l'Amérique du Sud, que la *Petite Revue* s'aventure rarement dans ces parages, sur le compte desquels il serait fort difficile de tenir nos lecteurs au courant.

Les dernières nouvelles sont que Miramon, que vous ne connaissez guères et dont nous n'avons pas plus cultivé la connaissance, revient victorieux vers la capitale et que Mexico est encore au pouvoir du parti de l'ordre, la tentative que vient de faire le général Delgado pour s'en emparer. A part, cependant, de Mexico, Puebla, Perote, Orizaba et Cordova, tout le reste du Mexique serait en la possession des libéraux. De terribles exécutions auraient eu lieu et au nombre des victimes se trouvent plusieurs Américains des Etats-Unis. Sur neuf personnes fusillées, sept étaient des avocats ! Il y a donc des pays où la politique ne porte point bonheur aux gens de robe !

Les coups d'état se font, du reste, au Mexique, de la manière la plus sanglante et la chose publique ne paraît pas pouvoir y marcher autrement. Avouons que malgré tous nos embarras et toutes nos querelles nous sommes plus sages ici ; nous comprenons que la vie est bien déjà assez courte sans la mettre si souvent au jeu pour de misérables intérêts ou de misérables passions d'un jour. Nos lecteurs ont dû être rappelés à de telles pensées par les nombreuses pertes que la société canadienne

a faites à la fin de l'année dernière et au commencement de celle-ci. Aux personnes marquantes dont nous avons déjà enregistré le décès, nous avons à ajouter les noms de M. Jacob DeWitt, ancien membre du parlement, président et l'un des fondateurs de la Banque du Peuple, de l'Hon. M. Bourret, de M. Bruyère et de M. Bedard. Le premier, ancien ministre des travaux publics et dernièrement *recorder* ou juge municipal de Montréal, avait de plus pris une part très active dans beaucoup d'entreprises financières, et laisse la réputation d'une grande aptitude aux affaires et de la plus scrupuleuse probité. M. Bruyère, l'un des membres d'une des maisons de commerce les plus importantes de tout le pays, a péri, à Calais, par suite de l'accident arrivé au vapeur anglais le *Frédéric Guillaume*. Ses restes mortels ont pu être rapportés à Montréal, où ses funérailles ont réuni, pour bien dire, toute la population dans la grande église de Notre-Dame, remplie comme aux jours des plus grandes solennités. *L'Echo*, dans sa livraison du 15 avril, a publié, sur M. Bruyère, une notice nécrologique pleine d'intérêt, qui contient sur sa charité et ses vertus les détails les plus édifiants.

M. Thomas Laurent Bedard était un des plus anciens et des plus vénérables prêtres du pays. Né en 1787, à Charlesbourg, paroisse qui avait déjà donné au clergé deux de ses membres les plus remarquables, portant le même nom, M. Bedard fut ordonné prêtre le 3 janvier 1813. Il fut d'abord vicaire à Québec, puis curé de Ste. Croix ; et en 1819 il fut appelé à la chapellenie du couvent des Augustines, près de Québec, connu sous le nom d'Hôpital-Général, parce qu'il y a là en effet un hôpital destiné aux vieillards infirmes. C'est à lui que l'on doit en grande partie l'établissement dans cette maison d'un pensionnat de demoiselles, qui est un des plus brillants et des plus utiles du pays. M. Bedard, sous ce rapport, est un des bienfaiteurs de l'éducation et à ce seul titre nous lui devons un obituaire. Qu'il nous soit permis d'ajouter que sa mémoire nous est chère à plus d'un autre titre. Compagnon d'études et ami intime du père de celui qui trace ces lignes, il nous a donné plus d'une fois des marques d'intérêt difficiles à oublier. Il était, du reste, aimé et vénéré de tous. Sa bienveillance, sa candeur, sa modestie, étaient peintes sur sa figure, bonne à voir, dans ce triste monde où les reflets de la paix intérieure sont, hélas, si rares !

P. S.—Au moment où nous terminions, on criait dans les rues des nouvelles arrivées par le *Weser* et le *Borussia* à New York, avant hier (15 mai). Un engagement aurait eu lieu le 28 avril, au pont de Buffalora que les Autrichiens auraient emporté à la bayonnette, après une perte considérable. L'ennemi s'est aussi emparé de Mortara, ville de 5000 âmes, chef lieu d'une province sarde. Il y a maintenant 40,000 Français à Gènes. Les généraux Canrobert et Niel sont à Turin ; les troupes françaises arrivent en Piémont de tous côtés. L'empereur des Français et le roi de Sardaigne commanderont en personne l'armée franco-sarde. L'empereur devait passer une grande revue le cinq mai, anniversaire de la mort de Napoléon premier, et partir pour l'armée le six, anniversaire du départ de son oncle avant la bataille de Marengo. D'autres dépêches disent qu'il était attendu à Turin pour le trois. L'Autriche aurait finalement accepté la médiation de l'Angleterre ; mais la France a répondu qu'il était trop tard. L'Angleterre et la Prusse fesaient des préparatifs formidables. On représente cette dernière puissance comme étant prête à entrer en campagne. De nombreuses faillites se sont déclarées à Londres, à Paris, à Vienne et à Berlin. Ces nouvelles sont confirmées par le *Nova Scotiu*, arrivé à Québec hier au soir.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— Le Révérend M. Pilote, supérieur du collège de Ste. Anne Lapocatière, est depuis plusieurs mois parti pour l'Europe. Il se proposait de voyager en Angleterre, en France, en Belgique et en Italie dont il devait visiter les principaux établissements d'éducation. M. Pilote a aussi en vue de compléter la bibliothèque et les collections du cabinet d'Histoire Naturelle du collège de Ste. Anne.

— L'académie commerciale catholique de Montréal, située à l'encoignure des rues Côté et Vitré, est, à dater du 1er de ce mois dirigée par M. U. E. Archambault, ancien élève de l'école normale Jacques Cartier où il a obtenu un diplôme pour école-modèle après un brillant examen. M. Archambault remplace M. Doran qui s'est retiré.

Les classes d'anglais seront conduites par M. Anderson et les classes de français par M. le professeur Garnot et le Principal.

— Le système de l'instruction publique dans la cité et le comté de New York, tel qu'organisé par le bureau d'éducation, comprend une académie indépendante pour les garçons ; quatre écoles normales ; cinquante sept écoles de quantier renfermant cinquante et une écoles de grammaire pour les garçons, quarante neuf écoles de grammaire pour les filles et cinquante cinq écoles élémentaires, où sont admis les enfants des deux sexes ; trente cinq écoles primaires ; quarante deux écoles du soir, dont vingt trois pour les garçons et dix-neuf pour les filles et dix écoles incorporées : le nombre des élèves dans l'académie indépendante est de 775 ; dans les écoles de grammaires de garçons de 28,309 ; dans les écoles de grammaire de filles de 22,991 ; dans les écoles élémentaires il est de 21,098 ; dans celle du soir d'environ 20,000. Les écoles normales en

renferment 856 et les écoles incorporées 10,507. Le nombre total de ceux qui sont inscrits dans les registres des quartiers et dans ceux des écoles primaires et de leurs annexes est de 131,672, et le nombre de ceux qui les fréquentent est en moyenne de 49,172 ; 1400 instituteurs, dont 200 hommes et 1200 femmes dirigent les écoles placées sous la surveillance du bureau. Il existe aussi dans différentes parties de la cité, 11 institutions incorporées qui participent à la subvention accordée aux écoles : mais c'est le seul rapport qu'il y ait entre elles et le bureau.

— Le nombre des arrondissements (school districts) d'école que possède le Michigan est de 3,945 ; il s'y trouve 225,550 enfants de l'âge de 4 à 18 ans. Le nombre de ces arrondissements s'est accru, durant l'année de 197 et celui des enfants de 9622.

Suivant le rapport de l'an dernier le nombre des enfants qui ont fréquenté les écoles a été en moyenne, de 162936 sur 216928 ou 76 pour cent. Il est constaté par ceux de la présente année que le nombre s'est élevé à 173,559 sur 225,550 enfants, ou 77 pour cent. Mais comme plus de 100 arrondissements où il se trouve des écoles qui ont été en opération durant plusieurs mois n'ont pas fait de rapport, il s'ensuit que ce dernier chiffre est encore bien au-dessous de la réalité. Il ne comprend pas non plus le nombre des élèves des séminaires, des académies et d'autres écoles.

Le temps durant lequel les écoles ont fonctionné dans les arrondissements qui ont fait rapport a été en moyenne de six mois. Elles ont été dirigées par 7,228 instituteurs dont 2,324 hommes et 4,904 femmes. La somme totale qui leur a été payée pour salaire s'est élevée à \$443,113,71 et sur ce montant \$118,084,14 sont le produit de l'impôt pour école. Les sommes prélevées pour contributions volontaires sont de \$216,558,20 dont 119,175,51 ont été consacrées à l'érection de maison d'école.

Le nombre des bibliothèques publiques est de 487 et elles renferment 168,977 volumes.

— Les électeurs de Berlin ont fait choix d'un maître d'école pour les représenter en parlement. Herr Diesterweg, le nouveau député dirigeait l'école normale nationale à Berlin.

— Suivant le 24^e rapport des commissaires de l'éducation nationale en Irlande, il est constaté qu'à la fin de l'année 1857 il y avait 5,337 écoles en opération, renfermant journellement en moyenne 268,187 enfants. Les registres d'école contenaient également en moyenne les noms de 514,445 élèves. On comptait 13 écoles modèles de district et 106 écoles nationales d'agriculture. Le montant total de la recette s'est élevée à £302,224 et celui des dépenses à £289,425.

— Le budget de l'armée pour l'année prochaine a été publié le 15 février. Sur la somme de £11,586,060 que la chambre des communes mettra à la disposition du ministre de la guerre, l'éducation et les sciences absorberont celle de £5,245. Parmi les 73,000 hommes composant les divers régiments de la ligne, il s'en trouve 20,000 qui ne savent ni lire ni écrire, 13,000 qui savent lire seulement, 38,000 qui peuvent lire et écrire et 20,000 qui ont reçu une éducation soignée. Un correspondant du journal *United Service Gazette* se plaint avec raison de ce que justice n'est pas rendue au maître d'école dans l'armée. Durant les 21 ans qu'il se livre corps et âme à l'accomplissement de ses devoirs, il n'a jamais l'espoir de voir améliorer sa position, tandis que, dans l'intervalle, les recrues qu'il a instruites parviennent souvent aux plus hauts grades.

BULLETIN DES LETTRES.

— M. de Laprade, qui remplace Alfred de Musset à l'Académie Française, a prononcé son discours de réception ; et M. Vitet a été chargé de la réponse, qui se fait toujours, suivant l'usage antique et solennel.

M. Sainte Beuve a parfaitement décrit tout le charme de ces joutes oratoires, qui font des réceptions à l'Académie autant d'événements littéraires et quelquefois même politiques :

« Nous savons tous ce que c'est que le discours académique, le discours du récipiendaire et de la réponse du directeur de l'Académie. C'est un genre assez faux, dit-on. Je n'ai pas d'avis à exprimer là-dessus. Mais pourquoi, s'il paraît faux de loin, de près ce genre intéresse-t-il toujours ? Pourquoi attire-t-il la foule, une foule élégante chaque fois qu'il y a une telle solennité ? Pourquoi ? C'est que cela vit, que cela est essentiellement moderne et actuel, et dans nos mœurs, dans notre caractère français. L'orateur académicien qu'on reçoit est là en personne ; il parle d'un mort qu'on a connu, devant sa famille, ses enfants, ses amis, là présents ; il est loué lui-même et quelquefois critiqué finement, lui en personne, lui sur le visage duquel on aime à suivre le reflet de cet éloge direct ou de cette fine critique qui l'effleure à bout portant. »

La séance qui a eu lieu jeudi dernier, dit le *Journal de l'Instruction Publique* de Paris, est venue confirmer de tout point cette piquante explication de la popularité des séances solennelles de l'Institut. Ajoutons qu'en donnant M. de Laprade pour successeur à Alfred de Musset, l'Académie avait piqué d'avance l'attention du public, mis en présence les écoles poétique de notre temps, et cherché les antithèses, comme l'a dit spirituellement M. Vitet. M. de Laprade appartient à l'Université, il est professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, et en adressant à l'Académie les compliments d'usage, il s'est plu, en invoquant son propre exemple, à rappeler les marques d'estime que l'illustre assemblée a si souvent données au corps enseignant. Le journal *Universitaire* reproduit les deux discours dont nous offrons à nos lecteurs quelques passages. C'est

ainsi, par exemple, que M. de Laprade décrit l'époque littéraire où parut de Musset :

« Alfred de Musset est né le 11 décembre 1810, à Paris, la ville mère des poètes les mieux armés d'ironie. Sa famille, d'une ancienne noblesse, avait déjà conquis la noblesse littéraire. Son père a laissé sur Jean-Jacques Rousseau un livre solide, où l'admiration la plus ardente n'altère en rien la conscience et la sagacité. On a de son grand-père maternel, M. Guyot des Herbiers, quelques vers d'une gaieté brillante. On les dirait écrits la veille de *Mardoche* et presque de la même main. Le petit-fils aurait dû les avouer en pleine révolution poétique, lorsqu'en 1827 il sortait du collège déjà poète, et, le croirait-on ? avec un grand prix de philosophie.

« Dans la mêlée littéraire, alors si ardente, quelques salons intelligents s'ouvrirent à la précocité merveilleuse du jeune lauréat. Il avait abordé les écoles : le droit le rebuta bien vite ; la médecine l'avait un moment captivé. Mais il a trop bien décrit le besoin de l'indépendance pour ne l'avoir pas éprouvé, et pour se plier à devenir autre chose que ce qu'il était par nature et par excellence, un poète. Dès 1829, à l'âge de dix-huit ans, il lisait dans le salon de son père, où se réunissaient plusieurs écrivains célèbres, ses *Contes d'Espagne et d'Italie* qui, publiés au commencement de l'année suivante, devaient si bien surprendre et dérouter la critique.

« C'était le moment de la plus grande ferveur de ces querelles littéraires où l'on se précipitait comme à une croisade ; souvenir qui peut étonner aujourd'hui, mais qui reste cher, je le sais, à ceux qui prirent part, même de loin, à ces luttes si animées. Là, au moins, à travers quelques utopies, avec un peu d'étourderie et de présomption peut-être, s'agitaient les grandes questions de l'art ; mille problèmes nobles et délicats passionnaient des âmes croyantes et désintéressées.

« Si j'évoque ainsi des années dont nous sommes plus loin encore par les idées que par le temps, vous le pardonnerez à un disciple qui ne saurait oublier ses maîtres, et qui sentait alors s'éveiller en lui des ambitions qu'aujourd'hui, du moins, il peut croire légitimes. Et d'ailleurs, ce deuil d'Alfred de Musset est le premier de sa génération qui se mène devant vous. Ne dois-je pas honorer avec le poète ceux qui ont rendu sa gloire plus facile en renouvelant l'esprit littéraire et le goût de poésie ?

« Quand parut Alfred de Musset, les lettres présentaient chez nous un concert qui, depuis un siècle peut-être, ne s'était pas rencontré aussi éclatant. La France recueillait dans le domaine de l'intelligence les fruits inestimables dont s'étaient couronnés pour elle quinze ans de paix et de liberté.

« Revenue à la vraie tradition française, la philosophie s'était rattachée au noble spiritualisme de Descartes. Elle faisait justice des humiliaires systèmes, première cause de la décadence littéraire. Avec l'idée de Dieu et de l'âme immortelle, elle avait retrouvé l'éloquence et les splendeurs du langage.

« A la lumière de la philosophie et de l'expérience politique, l'histoire nous enseignait à la fois l'esprit de conservation et l'esprit de liberté, interprète des grands souvenirs, elle éveillait en nous d'invincibles espérances.

« Par un souci tout nouveau de l'élément historique et moral, la critique, œuvre spéciale de notre temps, avait élargi son domaine ; elle était devenue elle-même une des branches de l'art les plus originales et les plus fertiles.

« La politique faisait autre chose que de préparer des matériaux à l'histoire ; elle apportait des richesses à l'éloquence. Ce n'était plus un art silencieux qui se laisse confondre avec le hasard. Plus intellectuelle à mesure qu'elle était plus indépendante, elle enrichissait chaque jour notre belle prose des inspirations de la tribune et liait ainsi plus étroitement la destinée des lettres à celle des institutions libérales.

« Mais au milieu de ces splendeurs toutes nouvelles, la plus imprévue et la plus éclatante, c'était la poésie. Déjà Chateaubriand avait rouvert aux imaginations la sphère divine du christianisme et leur avait montré, dans le sentiment de la nature, un monde poétique à peu près inconnu à la France. Une gloire allait nous être donnée, qu'après le dix-huitième siècle on pouvait croire impossible, la gloire d'une poésie lyrique.

« Avec quel envirement pour bien des âmes, avec quel étonnement pour toutes n'avait-on pas entendu une voix, inspirée des grands sentiments qui renaissent, rendre à notre vers sa mélodie perdue depuis Racine ! La tendresse, l'enthousiasme, la haute contemplation philosophique et religieuse, tel était l'inépuisable fond que cet heureux et noble génie recouvrait de toutes les magnificences du style et qu'il animait d'un accent incomparable. Depuis plus d'un siècle, à part quelques éclairs aussitôt disparus, le persiflage, la licence ou d'arides nomenclatures sous le nom de descriptions, avaient tenu lieu de poésie aux imaginations desséchées. La France accueillit comme une révélation ce merveilleux avènement de la muse lyrique avec les *Méditations* et les *Harmonies*.

« Un esprit tout différent, mais d'un souffle égal, s'était chargé de rajourner les formes du vers et de leur imprimer un caractère plus saisissant. La langue poétique retrouvait le luxe nécessaire des couleurs et des images. Cet art de rendre l'idée visible, pour ainsi dire, de contraindre tous les objets de la nature à servir d'interprètes à l'âme humaine, n'était-ce pas là un don chez nous imprévu ? Le puissant écrivain qui nous l'apportait laissera sa forte empreinte dans le style de notre temps.

« Combien d'autres voix aimées apportèrent alors à la poésie leur accent original ! Vous les connaissez, messieurs, les plus brillantes vous appartiennent : l'admiration et l'amitié me les rappellent toutes mais c'est aux morts que je dois aujourd'hui mes souvenirs. Me sera-t-il permis de pro-

noncer ici un nom qui m'est bien cher, d'exprimer devant vous mes regrets pour ce noble talent d'Auguste Brizeux, dont vos suffrages ont plus d'une fois couronné l'élégance et la chaste vigueur ?

“ Plus jeune que l'auteur de *Marie*, Alfred de Musset a disparu le premier. Il était venu rendre à la poésie française ces cordes légères qui lui donnaient jadis son charme le plus apprécié et peut-être le plus naturel. La nouvelle école s'était fait un domaine plus grave; elle était volontiers, religieuse et contemplative. Mais l'esprit français éprouvait, sans doute, de cette parole enthousiaste et solennelle, une vague lassitude; il songeait à s'en distraire avec une muse plus vive, plus facile et plus variée. Le nouveau venu, sous mille traits passionnés ou rêveurs, allait nous rendre ce fin sourire qui tempère les émotiens sérieuses en leur laissant leur sincérité.

Encore écolier par l'âge au moment de ses débuts, il songea vite à témoigner de son indépendance par les caprices de son audacieuse prosodie.”

M. de Laprade glisse naturellement sur des œuvres que la morale réprovoque et termine par indiquer un retour au bien dans les dernières poésies de l'homme dont on lui a imposé le panégyrique.

“ A cette âme, capable d'un tel essor et d'une intention si droite, un secours lui a été refusé dont les plus forts et les plus sages ont besoin, le souffle et l'appui d'une époque moins incertaine, la lumière d'une conscience publique. Soutenu par une tradition plus pure et mieux affirmée, il eût franchi le dernier degré qui le séparait encore des croyances nécessaires aux grandes inspirations. Là il aurait pris des forces pour l'œuvre nouvelle si glorieusement commencée avec les *Nuits* et *l'Espoir en Dieu*.

“ Un autre témoignage nous reste de tout ce qu'il a fait, de tout ce qu'il a souffert pour mériter cette faveur si rare d'une transformation et d'une veine ravivée. Déchirant témoignage et plus irrécusable dans sa courte simplicité que cette prière même de *l'Espoir en Dieu* ! Tout le monde a lu avec émotion ce sonnet trouvé à côté de son lit après une nuit de douleur et qui s'est gravé dans la mémoire de ses amis comme un testament. Son effusion dernière, c'est une pensée religieuse et une larme :

J'ai perdu ma force et ma vie,
Et mes amis et ma gaieté :
J'ai perdu jusqu'à la fierté
Qui faisait croire à mon génie.
Quand j'ai connu la vérité,
J'ai cru que c'était une amie ;
Quand je l'ai comprise et sentie,
J'en étais déjà dégoûté.

Et pourtant elle est éternelle,
Et ceux qui se sont passés d'elle
Ici-bas ont tout ignoré.
Dieu parle, il faut qu'on lui réponde,
Le seul bien qui me reste au monde
Est d'avoir quelquefois pleuré.

“ Ainsi, dans sa première effervescence, ce libre et charmant esprit a choisi pour son domaine la fantaisie et la passion; il a raillé, du fond de sa voluptueuse indifférence, tous les enthousiasmes sévères; il est entré dans la poésie avec toutes les grâces hardies, avec toute l'impétuosité de l'adolescence. Un prompt succès l'encourage dans sa voie. Et le voilà qui, malgré tout, par la seule pente de sa noble nature, arrive à se faire un tourment des grandes questions dont il avait souri. Il dévoile du même coup ses souffrances mortelles et son espoir infini, et semble terminer son œuvre et sa vie par cette sublime et navrante confession. Il a dit vrai dans ce cri de l'âme ! Son plus grand bien, sa plus grande gloire, peut-être, est dans cette larme sacrée qui nous livre son plus intime secret et dont la pureté rejailit sur son œuvre toute entière. Noble douleur qu'il laissa tant de fois éclater et qu'il appelle avec tant de justesse; le tourment de l'infini !”

M. Vitet explique ainsi les titres de M. de Laprade au choix de l'Académie, et tire le meilleur parti possible du contraste entre l'ancien et le nouvel occupant du fauteuil qui vient de trouver un maître.

“ Monsieur, lorsque, dans un concours de poésie, l'Académie rencontre un esprit élevé, sérieusement amoureux de l'art des vers, peu jaloux de succès faciles, et dès ses premiers pas dévoué sans retour au culte désintéressé du beau, ne croyez pas qu'elle se contente de lui donner une couronne; elle a déjà plus d'ambition pour lui. Comme une mère de famille qui presse et observe les chances, même lointaines, d'une alliance assortie, elle suit des yeux son lauréat, et, lorsque des victoires nouvelles, toujours dignement achetées, l'ont mûri pour un plus grand honneur, elle se l'associe avec joie; le lien secret qui l'unissait à elle devient une adoption publique.

“ C'est ce chemin, Monsieur, qui vous a conduit parmi nous.

“ Vous n'étiez pas seul à le suivre; quelques dignes émules se pressaient sur vos pas. Même en ce temps de sommeil et de prose, tout feu sacré n'est pas éteint, et la lyre se fait entendre encore. Ce n'est plus, comme il y a trente ans, la grande voix des renommées populaires qui proclame les poètes: ces noms que la foule connaît qui volent en tous lieux comme des noms de rois ou de capitaines, la mort nous les enlève, il ne nous en vient plus; mais nous prêtons l'oreille à ceux que nous apporte l'écho de quelques oasis, où les adorateurs de l'art et de la peinture brûlent encore

un pur encens. C'est là que s'est formée cette pure phalange dont vous êtes le précurseur. Pourquoi faut-il que dans ses rangs, à la joie de votre triomphe, se soit si promptement mêlé un deuil inattendu? Vous avez exprimé, Monsieur, des regrets que nous partageons tous. Ce nom de Brizeux, qui vous est cher, avait déjà, dans cette enceinte, noblement retenti, et quand l'heure serait venue de rendre un nouvel hommage aux chastes muses, aux aspirations d'un talent noble et pur, nos rangs, j'en ai la confiance, se seraient ouverts à l'auteur de *Marie*. Sans être de même école, vous étiez de même famille. Ses vers exhalent comme les vôtres un parfum de candeur; comme vous, il se pénétrait d'un religieux amour au spectacle de la nature. L'horizon seul différait entre vous de profondeur et d'étendue; tout l'univers était pour lui dans sa Bretagne; pour vous, votre Bretagne, c'est l'univers entier.

“ N'en déplaise à la noble ville dont tout à l'heure vous nous parliez en fils reconnaissant, elle n'est pas votre vraie patrie. Pour respirer à l'aise et pour chanter en liberté, il vous faut plus d'espace. Votre cœur de poète habite incessamment ces remparts de granit et de neige dont vous voyez, du bord de votre Rhône, briller au loin les cimes étincelantes. Là se découvre à vos regards l'œuvre du Créateur dans son immensité. Vous aimez cette chaîne des Alpes, ce silencieux désert; vous l'aimez, non par misanthropie, mais plus vous êtes loin des hommes, plus près vous vous croyez de Dieu. Vous montez aux derniers sommets; c'est là que se plaît votre muse, elle est là dans son vrai royaume; ce qui n'empêche pas qu'au besoin elle sait descendre vers la plaine, s'arrêter devant la plus modeste fleur, écouter les plus légers murmures, les plus douces chansons des oiseaux, des feuilles ou du vent, sentir, en un mot, la nature et bénir son auteur, dans ses plus délicates merveilles comme dans ses gigantesques créations.

“ S'il me fallait, d'un mot, indiquer ce qui vous distingue de vos frères en poésie, je dirais que vous portez dans l'idylle le souffle et la grandeur épiques. Vous n'en excluez par la grâce et la fraîcheur; c'est bien encore l'idylle, mais il s'y mêle un sens profond, je ne sais quelle gravité qui semble appartenir au lyrisme des premiers âges. L'esprit des psaumes est dans vos pastorales; de vos concerts champêtres sortent des hymnes et des prières, et ce mélange de mélodies contraires, de modes opposés de lydien et de dorique, s'accomplit avec vous sans efforts ni système. C'est votre instinct que ces hardis contrastes: le sentiment de la nature vous les suggère, vous ne les créez pas. Heureuse sauvegarde, car, il faut bien le reconnaître, cette source d'inspirations qu'on est convenu d'appeler le sentiment de la nature, et qui depuis un demi-siècle a fait jaillir, en ce pays, tant de beaux vers, tant d'admirables pages, souvent aussi répand des flots moins purs: le faux enthousiasme s'en échappe parfois dans des torrents de métaphores et de descriptions. Chez vous, rien de pareil, et quand il vous arrive d'être emporté plus loin ou plus haut que ne le souhaiterait une austère critique, amoureuse surtout d'ordre et de clarté, le goût du vrai vous ramène bientôt vers des régions sereines, où vous planez en plein soleil et d'une aile assurée.”

Parlant de la vie agitée qu'a menée Musset et du rare bonheur qu'il a eu de ne pas voir sombrer son talent au milieu de ces écueils. M. Vitet termine par une excellente morale à l'adresse des auteurs qui risquent ainsi leur réputation, attirés, dit-il, par ce dangereux exemple.

“ De tels exemples sont la pierre angulaire de ces superbes systèmes qui font aujourd'hui du poète un être à part, soumis à d'autres lois que le reste des hommes. Jadis ceux qui se croyaient né poètes se croyaient tenus aussi d'aider à la nature; ils travaillaient subordonnant à leurs rêves de gloire leurs plaisirs et leurs intérêts. Vieux moyen! méthode surannée! Aujourd'hui pour aller à la gloire on prend un meilleur chemin: on court le monde, on use de la vie, on se rassasie de plaisirs. C'est l'apprentissage obligé d'un poète de génie. D'une faveur sans exemple, on fait une loi nécessaire, ce que Dieu n'a daigné permettre qu'à force d'indulgence, on le réclame comme un droit.

“ Chaque fois que j'entends ces blasphèmes, ma pensée, malgré moi, me transporte devant un monument qu'un pieux respect protège encore, j'espère! Ce n'est qu'une mesure, à la porte de Rouen, à l'entrée du valon de Bapaume: un modeste gazon, trois ou quatre pomriers séculaires en font tout l'ornement. C'est là que l'auteur de *Polyeucte* a mis au monde ses chefs-d'œuvre. Il ne se doutait guère, cet innocent génie, qu'il éteignait sa flamme, et qu'il compromettait sa gloire à végéter dans ce manoir obscur, content de son frugal repas, craignant Dieu, respectant le devoir et la règle, sans voyager autrement qu'en pensée, sans autres aventures que celles de ses héros, et ne se croyant pas le cœur vide, ne cherchant pas d'émotions loin de lui, lorsqu'il avait la joie de créer de beaux vers, et de sentir autour de soi sa femme et ses enfants.

“ Pour vous, Monsieur, qui, dans votre retraite doublement abrité par la vie de famille, et par le calme de la province, avez bravé toute contagion et qui de loin, combattiez sans relâche ces malaisances théoriques, vous pourriez désormais les prendre corps à corps: vous nous apportez le concours de vos vaillantes convictions, et cette force toujours si rare d'un talent également généreux. Déjà vous avez fait entendre la vérité à la jeunesse. Vos vers trouveront de l'écho. Ne craignez pas de parler encore; tenez-lui ce langage à la fois sévère et fraternel. J'espère, comme vous, que ces jeunes courages ne sommeilleront pas toujours; on les croit morts, ils ne sont qu'endormis. Dites-leur d'admirer avec nous, c'est-à-dire par ses nobles côtés, le poète que nous avons perdu. Qu'ils tâchent de continuer, son œuvre, au lieu de la recommencer. Plus haut, leur dirai-je avec vous en empruntant vos poétiques paroles :

Plus haut, toujours plus haut, vers ces hauteurs sereines

Où les bruits de la terre, où le chant des sirènes,
Où les doutes railleurs ne nous parviennent plus !
Plus haut, dans le mépris des faux biens qu'on adore ;
Plus haut, dans ces combats dont le ciel est l'enjeu ;
Plus haut, dans vos amours, montez, montez encore
Sur cette échelle d'or qui va se perdre en Dieu !"

Afin que nos lecteurs puissent juger par eux-mêmes de la muse spiritualiste, morale et même un peu mystique du nouvel académicien, nous publions dans notre feuille de ce jour, une de ses plus nobles inspirations, la dédicace en vers de son livre des *Symphonies*. Nous la ferons peut-être suivre d'une ou deux autres pièces dans une prochaine livraison.

— Mme Paire Chevalier, collaboratrice assidue de son mari dans la rédaction du *Musée des Familles*, vient de mourir, à Paris. Tous les lecteurs de cette intéressante publication regretteront doublement la femme gracieuse, spirituelle et si sincèrement religieuse qui, sous le nom de C. de Chantouville (son nom de famille) et sous le pseudonyme de Lady Jane, leur a fait passer de si utiles et de si délicieux instants. Mme Chevalier était l'ornement de la société parisienne et la bienfaitrice des pauvres auxquels elle a fait du bien, non seulement par ses démarches et ses générosités, mais encore par ses écrits où elle ne les oublait jamais. Les dernières livraisons du *Musée* contenaient plusieurs charmants écrits de sa plume sous les deux signatures que nous venons d'indiquer.

— Hallam, le grand historien anglais, est mort le 22 janvier dernier, à l'âge très avancé de 81 ans. Henry Hallam a eu la douleur de voir mourir avant lui ses deux fils, deux jeunes hommes des plus grands talents. Outre un grand nombre d'écrits, publiés dans la *Review d'Edinbourg*, ses trois principaux ouvrages sont son Histoire Constitutionnelle d'Angleterre, le chef-d'œuvre du genre, son Histoire du Moyen-Age, ouvrage plein des plus savantes recherches, qu'il avait médité pendant de longues années, et pour la rédaction duquel il avait appris presque toutes les langues de l'Europe moderne, enfin, son Histoire de la Renaissance des Lettres.

BULLETIN DES SCIENCES.

— *Société royale de géographie.*— Deux intéressantes communications touchant de nouveaux passages découverts à travers les montagnes Rocheuses, sur le territoire britannique, ont été faites. À la dernière séance de la Société, par MM. le capitaine Palliser et le docteur Hector. Trois passages ont été trouvés, dont un s'incline sur le versant occidental du Kootanie, sur les frontières des États-Unis. Les autres appartiennent complètement à l'Angleterre.

Le capitaine Palliser dit qu'un des plus hauts pics de la chaîne des montagnes Rocheuses, lequel s'élève à 15,700 pieds au-dessus du niveau de la mer, est le mont Murchison. L'un des passages découverts est entre ce mont et le mont Browne, qui mesure à peu près la même hauteur. Le passage est environ à 5000 pieds d'élévation. Il n'est pas trop difficile pour les chevaux, et peut même être rendu praticable aux voitures par quelques travaux que le voisinage des forêts, et par conséquent le bois soit transporté, rendrait assez facile.

Le docteur Hector s'est séparé du capitaine Palliser pour explorer une autre route, et a réussi à découvrir un second passage situé à peu près à la même hauteur, et offrant les mêmes facilités pour le transit. Ces deux passages sont situés complètement sur le territoire britannique.

Sir R. Murchison a complimenté la Société de la découverte de ses importants passages à travers les montagnes Rocheuses. Puis il a ajouté qu'un fait méritait d'être signalé à l'attention : c'est la hauteur des passages découverts. Quoique traversant la portion de la chaîne la plus élevée, ils sont à 1000 pieds plus bas que les passages des États-Unis, où la chaîne est moins haute.

M. Ball, ancien secrétaire du *Colonial office* à l'époque où l'expédition a eu lieu, a exprimé sa satisfaction de la réussite des deux explorateurs ; mais il ne peut être qu'il a sujet de craindre de grandes difficultés pour opérer la communication sur le versant oriental, à cause de la nature marécageuse du terrain aux environs du lac Supérieur.

M. Ball a encore fait remarquer la situation singulière des rivières Biche et Columbia, qui sortent de la même source dans les montagnes Rocheuses, coulent longtemps parallèlement à peu de distance, et vont enfin se jeter l'une dans l'Atlantique, l'autre dans l'Océan Pacifique.

Lord Bury, arrivé depuis peu de temps du Canada, lit qu'il considère la découverte de deux passages à travers les montagnes Rocheuses comme extrêmement importante, en ce qu'ils ouvrent une route praticable directe à travers les possessions anglaises de l'Amérique du Nord. Il ne croit pas que les difficultés que redoute M. Ball soient aussi sérieuses que cet honorable membre de la Société le prétend. Il croit qu'un ingénieur de talent les aplanira facilement. L'un des marécages aux environs du lac Supérieur n'a pas plus de 3 pieds de profondeur. Il sera facile d'établir une route en bois sur laquelle les convois seront entraînés sans difficulté. Comme preuve de la sûreté de ce moyen, lord Bury rappelle que la North-West Transit Company conduit deux fois par mois les malles du fort William sur le lac Supérieur à la station de la rivière Rouge par un chemin semblable et avec la plus grande régularité. Sa Seigneurie exprime l'espoir de voir les passages des montagnes Rocheuses devenir les routes pour les voitures, sinon des chemins pourvus de rails pour des locomotives, afin de réunir les deux plus beaux ports du monde, ceux de l'île Vancouver et d'Halifax.

Sa Seigneurie a entretenu ensuite l'assemblée des vastes étendues de Saskatchewan, qui occupent un plus grand espace que l'Angleterre et la France réunies, et qui sont si propices à la colonisation, grâce à un climat plus doux que celui du reste de l'Amérique septentrionale. Les immenses troupeaux de buffles qu'on rencontre dans les prairies de Saskatchewan prouvent que le pays est excellent pour la culture et la colonisation. Le meeting s'est ensuite ajourné.—(*Morning Post.*)

BULLETIN ARCHEOLOGIQUE.

— On a parlé bien souvent de deux arbres de l'antique forêt qui couvrait Québec en 1629 : l'un suivant M. Viger, serait mort catholique, c'est le vieux Frêne des Ursulines ; l'autre serait décédé protestant, c'est l'Orme qui se trouvait sur l'ancien terrain des Récollets, où l'on a bâti la Cathédrale Anglicane. Disons, pour rétablir la vérité, que ce dernier seulement a été abattu en 1846, après avoir eu sa tête brisée par l'orage plusieurs années auparavant. Le vieux Frêne vit encore, un peu mutilé, sans doute, mais il vit, entouré des respects dus à son âge cinq fois séculaire. C'est au pied de cet arbre vénérable que la Mère Marie de l'Incarnation instruisit pendant plus de trente deux ans, les petites filles Algonquines et Huronnes, et les initia à nos divins mystères.

Voici ce qu'un ancien chapelain des Ursulines écrit en 1832 sur cette précieuse relique : ces réflexions sont insérées dans un cahier de notes que l'on a eu la gracieuse obligeance de nous passer : je suis sûr que les lecteurs de l'*Beille* ne les liront pas sans un vif plaisir.

" Il serait impardonnable, dit-il, de passer sous silence l'Antique Frêne, le grand séculaire, qui occupe depuis au moins 500 ans l'emplacement situé dans l'angle formé par le clocher et l'extrémité Est de l'aile de la Ste-Famille. Témoin des événements qui se sont succédés pendant sa longue existence dans cette contrée isolée du monde civilisé, que n'est-il donc de la parole, pour raconter l'histoire des générations d'hommes rouges qu'il a vus se reposer successivement à l'ombre de son épais feuillage ! que ne peut-il développer les divers projets de paix, de guerre, de trahison confiés à sa sénéchaise discrétion ! raconter les faits tragiques de chevaleres enlevées, de captifs brûlés à petit feu, de festins de chair humaine qui ont marqué certaines époques plus horribles que d'autres ?

" Mais quel dut être l'étonnement de ce vénérable témoin des siècles, lorsqu'il vit tout-à-coup, il y a près de deux cents ans, succéder aux hommes rouges, et s'asseoir à son ombre, une troupe de *Fils Blanches*, qu'il crut, sans doute, descendus du Ciel ; lorsqu'il contrasta leurs habitudes de propreté et d'ordre, leurs démarches pleines de pudeur et de décence, avec les manières dégoutantes et les usages barbares des enfants de la nature brute et hideuse.

" Le charme, sans doute, ne cessa pas pour notre antique Frêne avec cette époque ; il dut contempler avec intérêt les temps postérieurs, toujours marqués par des accidents désastreux de guerre ou d'incendie.

" Au reste, ce monument vénérable des siècles passés, qui fournit chaque jour une ample matière aux réflexions sérieuses, a acquis un droit sacré à la protection du Monastère : les soins les plus tendres sont dus à son existence ; et chaque membre de la communauté a contracté une obligation de conscience de contribuer à l'adoucissement des maux de sa vieillesse.

" Une autre antiquité de ce genre, mieux placée dans une position différente, a résisté aux ravages des siècles et de la civilisation : c'est le majestueux Orme qui embellit l'extrémité de la rue Ste. Anne, près de la place d'Armes."

C'est une tradition dans la famille Couillard que ses ancêtres, en abordant à Québec vers l'année 1617, dressèrent leurs tentes sous cet Orme, en attendant qu'ils pussent préparer d'autres demeures.—(*L'Beille.*)

— On écrit de Nonancourt au *Courier de l'Éure* : Une découverte intéressante vient d'avoir lieu à Nonancourt. Le curé de cette ville possédait dans la sacristie de son église un des ornements qu'on appelle *bourses*, qui servent à renfermer le corporal, et que le prêtre place sur le voile du calice quand il va à l'autel et quand il en revient. Cette bourse était vieille et ne servait plus depuis longtemps. Cependant le dessus était de soie rouge rehaussée d'une belle broderie d'or, et avait dû être magnifique. Le curé ayant fait démonter dans l'intention de le faire restaurer, on a trouvé, entre la broderie et une doublure de soie violette, un papier contenant la note suivante, que nous donnons avec son orthographe :

" Je suis le cordon de Jacques, dernier roy de la Grande-Bretagne, dernier roy de la famille des Stuards. Si vous voulez savoir comme je suis parvenu jusqu'à faire cet ornement, voici les anecdotes du temps comme : Histoire de la regence du duc d'Orléans sous la minorité de Louis XV ; comme : Sa Vie privée ; enfin, Anecdotes des régnes de Louis XIV et de Louis XV.

" Donné à l'église en 1753, à M. Heron, curé du dit lieu, par Mme l'Hôpital, maîtresse de la poste."

Les deux aliénas sont séparés par un blanc assez marqué, vers le milieu duquel se trouve la date 1805, qui permet de reporter à cette époque la rédaction de la note. En examinant attentivement le dessus de la bourse, on voit qu'il n'est pas d'un seul morceau, mais formé de quatre bandes larges de trois doigts chacune, venant évidemment de la même bande, et cousues l'une à côté de l'autre, de manière à former un carré oblong.

Tout le monde connaît le trait du prétendant, fils de Jacques II, qui attendait en 1715, à Nonancourt, des assassins apostés par l'ambassadeur

anglais, et qui fut sauvé par l'adresse et le courage de Mme l'Hopital, aïeule de l'honorable M. de l'Hopital, ancien maire d'Evreux. On peut conclure de la découverte que nous signalons que le prétendant laissa comme souvenir à Mme l'Hopital son cordon de l'ordre du Bain, qui l'eût sans doute embarrassé sous le déguisement qu'il dut prendre pour continuer sa route. D'après Saint-Simon, la maîtresse de poste qui sauva le malheureux fils de Jacques II serait morte vers 1740; celle qui donna le cordon à l'église de Nonancourt serait alors la belle-fille de la première

— Depuis quelques temps, des ouvriers sont occupés à démolir le mur et la grille qui se trouvent devant le palais de justice de Montréal. Ce travail est bien nécessaire. Nous pensons qu'il sera suivi par la destruction de la dernière aile de l'ancienne prison et que, pendant le printemps prochain on fera devant le tribunal une place ou un jardin en rapport avec la beauté de ce monument.

Il est élevé sur les ruines du premier palais de justice, qui fut construit en 1803, avec une prison adjacente. Un M. Larose entreprit et mena à bonne fin les travaux de maçonnerie. Si nous ne nous trompons, la grille fut fabriquée et posée par M. Gosselin. Pour la couler, on établit, dit-on la première fonderie de Montréal.

Vers cette époque, le collège de la ville, fixé sur l'espace qu'occupe aujourd'hui la place Jacques-Cartier brûla, et en 1805 fut dressée la colonne Nelson. De 1803 à 1836, la prison fut affectée à sa destination primitive. Mais alors on érigea la nouvelle maison de détention, au Pied du Courant, et celle de la place Jacques-Cartier fut abandonnée. En 1836 ses salles étaient occupées par les malheureux sans emploi et la police volontaire, sous la présidence de M. Louis Pelletier. En 1837 les bâtiments servirent de prison politique. En 1839 on y caserna des troupes. Et ils tirèrent lieu de quartier jusqu'en 1844. Le 18 juillet de cette année un incendie dévora complètement le palais de justice dont la reconstruction fut reprise l'automne suivant. Durant l'hiver de 1846, démolition de la moitié de la vieille prison. L'autre moitié reste consacrée à la cour de police jusqu'au 1er mai 1856, où les bureaux sont transférés dans le nouveau palais de justice.

L'ancienne prison était un long corps de logis, flanqué de deux ailes et entouré de murs par derrière seulement. Au centre, vis-à-vis du Champ-de-Mars, et au-dessus de la porte du préau on apercevait la potence. Les bras de fer qui la soutenaient se voient encore. Les deux derniers coupables pendus à ce gibet, furent suppliciés en 1833. L'un se nommait Adolphus Dewy, l'autre Brien, dit Desrocher. Le premier avait tué sa femme, le second sa belle-sœur.

Devant la prison s'étendait une esplanade au milieu de laquelle fut dressé, jusqu'en 1830, le pilori. On y attachait certains délinquants (les faux monnoyeurs surtout), la tête passée dans un carcan. Ces misérables étaient obligés de tourner durant une heure ou plus, en butte aux huées et aux invectives de la foule, que le spectacle ne manquait jamais d'attirer près du pilori.

Heureusement la civilisation a enfin condamné ces scènes odieuses, plutôt faites pour provoquer les passions mauvaises que pour les réprimer, et, dans quelques mois, sans doute, il ne restera plus à Montréal, une seule pierre d'un édifice qui évoque encore à la mémoire tant de tristes souvenirs.—Pays.

BULLETIN DES BONS EXEMPLES.

—L'*Univers*, journal de Paris, contenait, dans un de ses derniers numéros, le récit d'un trait de probité qui mérite d'attirer surtout l'attention de nos jeunes lecteurs. Nous nous faisons un devoir de le reproduire :

« Il y a quelques jours, à Paris, dans le bas de la rue Montmartre, le petit ramoneur, Baptiste Peuf, poussa du pied et ramassa un chiffon de papier souillé de boue. On n'est pas Auvergnat sans être commerçant. Malgré son jeune âge, Baptiste reconnu sur le champ qu'il tenait un billet de banque, un billet de mille francs, ne vous déplaise. Il jeta un petit cri sauvage et se mit à gambader.

Une dame qui le suivait des yeux s'approcha de lui.
— Mon petit homme, dit-elle, sais-tu ce que tu viens de trouver-là ?
— Oui, Madame, c'est un billet de banque, et, s'il est à vous le voici.
— Non, il ne m'appartient pas, mais que vas-tu en faire ?
— Tiens ! c'est bien simple. Il y a un commissaire par ici, je suppose.
— C'est très bien, mon petit ; allons, va le porter tout de suite.

L'enfant se dirigea vers le bureau du commissaire de police. La dame, qui le suivait à distance, eut la satisfaction de voir qu'il ne s'échappait point par la tangente, comme on dit à l'Ecole polytechnique. Le billet fut presque aussitôt réclamé par Mme T..., qui, après avoir parcouru tout le quartier, avait enfin songé à aller faire sa déclaration au bureau de police de la section Saint-Eustache. Elle y entra presque en même temps que le petit ramoneur ; peut-être l'eut-elle embrassé, si on avait eu le loisir de le débarbouiller, mais, en attendant, elle mit 20 francs dans sa petite patte noire en disant :

— Je n'ai que cette somme dans mon porte-monnaie, mais viens ici demain, M. le commissaire te donnera encore 20 fr. de ma part

Baptiste se voyant en possession de quatre pièces de cent sous, se livra à une pantomime joyeuse qui divertit beaucoup l'assistance.

— Eh bien ! lui dit-on, tu vas aller confier cela à ton patron.
— Au patron ? Plus souvent !... que je n'en entendrai plus parler. Je veux l'envoyer au pays. Comment faut-il faire pour cela ?

Mme T... conduisit l'enfant au bureau de poste le plus voisin ; elle écrivit elle-même une petite lettre à la mère de Baptiste, et, par un mandat sur la poste, lui envoya 50 fr. qui vont faire émeute dans une chaumière du Cantal."

— Le manuel général de l'Instruction primaire rapporte un trait de probité analogue et qui sert de pendant à celui que l'on vient de lire.

Un billet de 1000 francs ayant été perdu, le 25 février dernier, dans la commune Chevrésis-Monceau, par un berger au service de M. Sarrasin, cultivateur à Mesbrecourt, a été retrouvé par un jeune homme nommé Eugène Coulon, âgé de dix-sept ans, qui s'est empressé de le porter chez M. le Maire de la commune. Ce jeune homme, qui vient de faire preuve d'une grande probité, appartient à une des familles pauvres du pays. M. Sarrasin, pour le récompenser, lui a donné une somme de 50 francs. La commune de Chevrésis lui a aussi fait don d'une pareille somme.

ANNONCES.

A VENDRE

AU

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

A MONTREAL,

ET CHEZ LES

PRINCIPAUX LIBRAIRES

DE MONTREAL ET DE QUEBEC :

LE

"JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,"

ET

"The Journal of Education,"

POUR 1858.

Les deux journaux reliés en un volume avec un élégant couvert en toile \$2:00
Chaque journal séparé avec couvert en toile 1:30
Chaque journal séparé cartonné 1:12

On trouvera ces recueils très propres à être distribués comme récompenses dans les Collèges et les Ecoles. Les Directeurs de Collèges et Académies, les Commissaires d'Ecole et les Instituteurs en général, qui achèteront, pour cette fin, six exemplaires ou plus, obtiendront une RÉDUCTION DE VINGT POUR CENT sur les prix indiqués. Ils pourront se les procurer soit au Bureau de l'Éducation à Montréal, ou au Bureau de Thomas Roy, écuier, Agent du département à Québec.

Les personnes, qui se proposent d'en acheter, feront bien d'envoyer leurs commandes immédiatement, car nous n'avons en mains qu'un bien petit nombre d'exemplaires.

On s'abonne, pour CINQ CHELINS par année, au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Supérieur de l'Éducation et par M. Joseph Lenoir, assistant-rédacteur. On s'abonne pour CINQ CHELINS par année au "Lower Canada Journal of Education" rédigé par le Supérieur de l'Éducation et par M. John Radiger, assistant-rédacteur. Les instituteurs peuvent recevoir, pour CINQ CHELINS, les deux journaux ou, à leur choix, deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement, dans tous les cas, est payable d'avance.

Le journal français se tire à 4,000 exemplaires et paraît vers le milieu de chaque mois. Le journal anglais se tire à 2,000 exemplaires et paraît vers la fin de chaque mois.

On ne publie que des annonces qui ont trait à l'Instruction publique, aux sciences, ou aux beaux arts. Prix : un chelin par ligne pour la première insertion, et douze sous par ligne, pour chaque insertion subséquente, payable d'avance.

On s'abonne au Bureau de l'Éducation à Montréal, chez M. Thomas Roy, agent à Québec, et pour la campagne, en adressant au bureau de l'Éducation une demande d'abonnement par la poste, avec le montant. On est prié d'indiquer clairement et lisiblement le bureau de poste auquel le journal doit être expédié. Les abonnés feront bien aussi d'écrire leur adresse lisiblement à part de leur signature.

Des Presses à Vapeur de Sénécal, Daniel & Cie., 4, Rue Saint Vincent.